

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / janvier 2009

Quel espace pour la traduction en bibliothèque ?

Anna SVENBRO

Sous la direction d'Yves Aubin

Conservateur en chef – directeur de la Médiathèque de Saint-Herblain

Remerciements

Je tiens à remercier pour sa disponibilité ainsi que pour ses nombreux conseils avisés, M. Yves Aubin, conservateur en chef, directeur de la Médiathèque de Saint-Herblain, qui a bien voulu guider mon travail sur un sujet hors des sentiers battus.

J'exprime également toute ma reconnaissance à Mme Marianne Pernoo, conservateur en chef à la BIU-Lsh de Lyon, responsable du développement et de la valorisation des collections, des relations avec la recherche, l'innovation et l'enseignement, et des acquisitions en langues et littératures latine et grecque, qui a bien voulu me faire assister aux réunions concernant la préparation de la journée d'études « La place des traductions dans une bibliothèque de recherche » qu'elle a organisée le 4 décembre 2008 à la BIU-Lsh, et qui m'a fourni certaines pistes décisives pour l'élaboration du présent travail.

Merci à M. Christian Jacob, directeur de recherches au CNRS, directeur d'études à l'EHESS, directeur du Groupe de Recherche International « Les Mondes Lettrés », qui a eu la grande gentillesse de me recevoir pour m'accorder un entretien et qui a su, avec une érudition sans faille, me rappeler les présupposés historiques de mon sujet.

Je n'oublie pas non plus celles et ceux qui ont accepté de répondre à mes questions et qui ont bien voulu correspondre avec moi : que soient tout particulièrement remerciés Jean-René Admiral, traducteur et traductologue, directeur du Centre d'études et de recherches en traduction (CERT) à l'Université de Paris X – Nanterre, pour ses mises au point théoriques et ses nombreux conseils prodigués, souvent avec humour, et Maurice Actis Grosso, Maître de Conférences à l'Université de Paris X – Nanterre, pour avoir bien voulu partager avec moi ses réflexions sur le cheminement des œuvres au travers de leurs traductions.

Je tiens également à remercier Pascal Siegel, pour les précisions qu'il a su me donner à la lumière de sa longue expérience du catalogage, ainsi que Véronique Minot et Nicolas Beudon pour leur relecture attentive.

Enfin, toute ma gratitude et mon affection va aux collègues de promotion qui, en toute amitié et avec bienveillance, par leurs conseils et leur patience, par leur soutien et leurs encouragements, m'ont permis de mener ce mémoire de recherche à bien.

Résumé :

Cette étude propose une réflexion sur l'espace qu'occupe la traduction dans les bibliothèques françaises aujourd'hui, question rarement abordée de front. Après une série de mises au point théoriques, on s'interrogera sur les pratiques actuelles ou envisageables concernant les traductions et les ouvrages de traductologie, leur place au sein des collections et leur rôle dans la constitution de l'identité des bibliothèques.

Descripteurs :

Traduction et interprétation -- Bibliothèques --France

Traduction et interprétation -- Traductions -- Acquisitions --France

Traduction et interprétation -- France

Abstract :

The purpose of this study is to examine the place given to translation in present-day French libraries, a subject that has received relatively little attention. After a number of theoretical considerations, the inquiry focuses on existing or possible practices concerning translations and translation studies, their place within the collections and their role in shaping the identity of each library.

Keywords :

Translating and interpreting --Libraries -- France

Translating and interpreting -- Acquisition of translations -- France

Translating and interpreting -- France

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Table des matières

INTRODUCTION.....	9
LA TRADUCTION ET LE BIBLIOTHÉCAIRE : QUELQUES MISES AU POINT THÉORIQUES.....	15
INTRODUCTION.....	15
UNE PLACE PROBLÉMATIQUE.....	17
<i>Le document traduit : un impensé pour le bibliothécaire ?.....</i>	<i>17</i>
<i>Les documents traduits, leur nature, leur forme et leur situation : quelle grille d'analyse ?.....</i>	<i>21</i>
<i>Bibliothèques et traductions au sein du « polysystème littéraire » (Itamar Even-Zohar, Gideon Toury).....</i>	<i>26</i>
QUELLE(S) CATÉGORISATION(S) POUR LES DOCUMENTS TRADUITS ?.....	27
<i>Des documents « ancillaires » faisant partie du domaine de la seconde main.....</i>	<i>28</i>
<i>L'incertitude relative des catalogues.....</i>	<i>29</i>
<i>De la compétence du bibliothécaire en littératures étrangères et de sa capacité à apprécier les traductions.....</i>	<i>30</i>
LE BIBLIOTHÉCAIRE FACE AU DÉVELOPPEMENT DE LA TRADUCTOLOGIE ET DES ÉTUDES COMPARÉES.....	31
<i>Les problèmes épistémologiques et taxonomiques posés par les études interdisciplinaires.....</i>	<i>32</i>
<i>Les conséquences de ces problèmes dans la construction des collections.....</i>	<i>34</i>
<i>...Ainsi que dans leur exploitation.....</i>	<i>36</i>
CONCLUSION.....	37
ACQUÉRIR, CONSERVER, PRÉSENTER : QUELLE PLACE POUR LES FONDS AUTOUR DES TRADUCTIONS DANS LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES AUJOURD'HUI ?.....	39
INTRODUCTION.....	39
LE CONTEXTE.....	40
<i>Un contexte de mondialisation de l'économie de la connaissance et d'inégalité des échanges entre les espaces culturels.....</i>	<i>40</i>
<i>Un déclin de la traduction dans certains domaines ?.....</i>	<i>42</i>
QUELLES POLITIQUES D'ACQUISITION S'AGISSANT DE LITTÉRATURE TRADUITE ?.....	43
<i>Quels outils l'acquéreur a-t-il à sa disposition s'agissant des traductions ?.....</i>	<i>43</i>
<i>Les difficultés de l'acquéreur face à des œuvres rarement traduites dans leur intégralité.....</i>	<i>45</i>
TEMPORALITÉ DE LA TRADUCTION ET TEMPORALITÉ DE LA CONSERVATION.....	46
<i>Vie et mort des traductions.....</i>	<i>47</i>
<i>Les fortunes de la conservation des œuvres traduites.....</i>	<i>48</i>
<i>Quelles politiques de désherbage ?.....</i>	<i>50</i>
QUEL ACCÈS ET QUELLE PRÉSENTATION ?.....	51
<i>Collections traduites et accès aux savoirs.....</i>	<i>51</i>
<i>Comment rendre visible la réception ?.....</i>	<i>52</i>
<i>La tentation de séparer les collections de traductions.....</i>	<i>53</i>
CONCLUSION.....	54
BIBLIOTHÈQUE ET TRADUCTION : REPENSER DEUX ESPACES DE JUXTAPOSITION.....	57

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>57</u>
<u>LES NOUVELLES RÉPONSES BIBLIOGRAPHIQUES : LES SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES.....</u>	<u>58</u>
<u><i>FRBR, FRAR, FRSAR : quelques définitions et mises au point techniques.....</i></u>	<u>58</u>
<u><i>Les spécifications fonctionnelles : un outil innovant ?.....</i></u>	<u>60</u>
<u><i>Quel apport pour référencer la littérature traduite ?.....</i></u>	<u>61</u>
<u>POUR UN NOUVEAU RAPPORT DE L'USAGER AUX DOCUMENTS TRADUITS ?.....</u>	<u>62</u>
<u><i>Les itinéraires du lecteur et les traductions.....</i></u>	<u>63</u>
<u><i>L'usager, les supports et les traductions.....</i></u>	<u>64</u>
<u>VERS UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ABORDER LA NOTION DE COLLECTION ?.....</u>	<u>65</u>
<u><i>Les traductions et leur mise en espace : un outil de cohérence pour les collections ?... </i></u>	<u>65</u>
<u><i>Les traductions et l'identité des bibliothèques.....</i></u>	<u>66</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>67</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>69</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>71</u>
<u>TABLE DES ANNEXES.....</u>	<u>79</u>

Introduction

Babel ! : telle semble être l'injonction commune à la modestie, à la fois compliment et menace, adressée au traducteur face à la pluralité des langues qu'il pratique, comme au bibliothécaire face à la pluralité des documents dont il a la charge. Tel semble être le mythe commun dont traduction et bibliothèques tirent leurs racines symboliques respectives, en tant que la traduction peut se définir, pour le meilleur et pour le pire, comme espace de juxtaposition des langues, des textes et des savoirs, comme « lieu des liens », pour reprendre l'expression chère au philosophe Robert Damien, à tout aussi bon droit que la bibliothèque.

L'étude des rapports entre traduction et bibliothéconomie se justifie ne serait-ce que par les chiffres de la publication littéraire annuelle (mais elle pourrait l'être aussi par les chiffres de la production audiovisuelle...). En France, pays où, malgré un engouement récent tout autant que spectaculaire, dont témoigne par exemple le communiqué de Madame Christine Albanel, Ministre de la Culture du 2 décembre 2008, suite au deuxième Conseil du livre, annonçant « le lancement d'une mission d'études de deux ans, confiée à Pierre Assouline sur la traduction et les traducteurs »¹, on a traduit assez peu, on peut compter à présent autour de 70 000 titres annuels, dont 10 à 13 % constitués de traductions selon les dernières données de 2002 fournies par Gisèle Sapiro à partir de son analyse des données de l'*Index Translationum*² : c'est-à-dire que l'on peut lire annuellement entre 7000 et 9100 titres étrangers en traduction française publiée (la production québécoise ayant bien évidemment été retranchée de ces statistiques).

La traduction, pratique complexe qui appartient à tous les domaines de la pensée et de l'activité humaine, par ses conséquences incalculables sur le plan de la culture et des savoirs, par la constitution encore récente de la traduction en un domaine du savoir et de la connaissance (la *traductologie*, pour reprendre le terme forgé par les philosophes Jean-René Ladmiral et Antoine Berman, auquel correspondent les *Translation Studies* dans le domaine anglo-saxon et l'*Übersetzungswissenschaft* dans le domaine germanique), mérite d'être pris pour objet d'étude bibliothéconomique.

Avant tout, il paraît nécessaire d'introduire notre réflexion en définissant ce que l'on entend en général par la traduction. Cette définition est première, mais difficile à établir : la traduction embrasse tous les domaines du savoir : le document traduit comme le statut de son auteur sont ambigus par nature, ils se trouvent entre deux langues, deux cultures et parfois deux époques.

C'est à l'imprimeur humaniste et traducteur Étienne Dolet qu'on doit en 1540 la première occurrence du terme « traduction » dans la langue française, à une époque où les Lettres françaises font leur socle de la découverte, de la traduction des auteurs classiques grecs et latins, et de la diffusion de ces traductions par l'imprimerie. L'ancien français employait quant à lui le terme de *translatio* (conservé en anglais), provenant du latin *translatio*.

Si l'on reprend la définition du terme « traduction » telle que la donne Jean-René Ladmiral, elle est :

¹ Ministère de la Culture et de la Communication. *Communiqué de presse du 02 décembre 2008*. [en ligne]

<<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiq/albanel/2008-12-02-conseil-du-livre.html>>. Consulté le 20 décembre 2008.

² SAPIRO, Gisèle. « Situation du français sur le marché mondial de la traduction », *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. p. 77.

« une activité humaine universelle, rendue nécessaire à toutes les époques et dans toutes les parties du globe par les contacts entre communautés parlant des langues différentes, que ces contacts soient individuels ou collectifs, accidentels ou permanents, qu'ils soient liés à des courants d'échanges économiques ou apparaissent à l'occasion de voyages ou qu'ils fassent l'objet de coordinations institutionnalisées (traités bilingues entre États, par exemple). »³

Quant à sa finalité, elle est de « nous dispenser de la lecture du texte original. »⁴ La traduction correspond à une opération de transcodage, de transposition, de transformation et de transmission d'un document d'une langue à une autre. Elle répond à un besoin de communication. Dans tous les cas, il s'agit d'accéder à une information dans une langue étrangère, de déchiffrer, d'expliquer cette information, de nommer les choses et donc et de connaître le monde.

En littérature, en philosophie, en psychologie et psychanalyse, où certains textes ne cessent d'être étudiés, réinterprétés et retraduits, la traduction élargit ou rend poreuses les frontières interdisciplinaires, amène à réfléchir sur les modalités de réception et de transmission des documents, et est maintenant devenue un véritable objet d'étude critique. Plus que jamais, la traduction, tant comme pratique que comme produit et comme document, ne va pas de soi. Comme le souligne toujours Jean-René Ladmiral :

« Depuis plusieurs années, en effet, il est apparu pour les choses de la traduction un intérêt spécifique qu'on pourra dire "intellectuel" ou culturel, que manifestent des débats comme ceux qui touchent les retraductions de Freud et de Heidegger [...], mais aussi plus généralement une attention maintenant assez largement répandue pour les "arrière-cuisines" de la traduction littéraire. »⁵

« La "traduction" désigne à la fois la pratique traduisante, l'activité du traducteur (sens dynamique) et le résultat de cette activité, le texte-cible lui-même (sens statique). »⁶ La traduction est un agent indispensable à la construction et au développement des collections des bibliothèques depuis des millénaires. Or, elle est bien souvent marquée du sceau d'un anonymat plus ou moins grand, considérée comme simple pratique intermédiaire, simple voie ou moyen de communiquer le contenu d'un document original. Le monde des bibliothèques n'envisage par ailleurs la traduction que par le biais – statique – du produit documentaire fini qu'elle représente, escamotant le processus traductif par rapport à l'original qui lui a donné naissance. Le document traduit est quant à lui, de ce point de vue, envisagé d'un point de vue uniquement utilitaire.

Pourquoi *Les Démons* de Dostoïevski sont-ils donc bien souvent mis sur le même plan que *Les Possédés* et *Les Aveux* d'Augustin remplacent-ils parfois sans crier gare *Les Confessions* dans certains fonds ? Est-ce seulement parce que, malgré sa vocation de substitution par rapport au texte original, la traduction se place elle-même sous le signe de l'occultation ? « Activité souterraine, cachée »⁷ selon Antoine Berman, elle renvoie à une « condition ancillaire. »⁸

³ LADMIRAL, Jean-René. *Traduire – Théorèmes pour la traduction..* Paris : Gallimard, 1994. p. 11.

⁴ LADMIRAL, Jean-René. *Ibid.* p. 15.

⁵ LADMIRAL, Jean-René. *Ibid.* p. XVI.

⁶ LADMIRAL, Jean-René. *Ibid.* p. 11.

⁷ BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin.* Paris : Gallimard, 1995. p. 11.

⁸ BERMAN, Antoine. *Ibid.* p. 14.

En tant que document traduit, alors qu'elle occupe une place non négligeable dans la production éditoriale, la traduction se trouve d'emblée dans le domaine de la seconde main : les ouvrages traduits ne sont pas les originaux, ils s'autorisent toujours d'un autre ouvrage et ne peuvent jamais être définis en propre. La traduction est toujours « suivante. »

L'occultation de la question de la traduction en bibliothèque et de celle de la place qu'elle y occupe peut être décomposée à l'aide de plusieurs constats. Le premier réside dans le fait que, jusqu'à présent, alors qu'on assiste au développement de la réflexion sur les langues et littératures étrangères d'un point de vue proprement bibliothéconomique et sur les acquisitions d'ouvrages en langue originale, réflexion allant jusqu'à faire l'objet de deux numéros du *Bulletin des Bibliothèques de France*, un premier tour d'horizon laisse apparaître que, malgré des initiatives fondatrices récentes que l'on peut saluer ici (comme l'organisation à l'ENS-Lsh de Lyon le 4 décembre 2008 d'une journée d'études consacrée à la place des traductions littéraires en bibliothèque de recherche⁹, ou l'animation par Raphaële Mouren et Martine Furno à l'enssib, dans le cadre du centre Gabriel Naudé, du séminaire « Auteur, traducteur, imprimeur, collaborateurs...qui écrit ? »¹⁰), la prise en compte en tant que tels des ouvrages traduits au sein des collections des bibliothèques est souvent secondaire, voire absente, quand bien même les traductions y tiennent une place importante.

Nous retrouvons cet impensé bibliothéconomique s'agissant des collections où la traduction est envisagée avec un éclairage théorique, scientifique et critique : les ouvrages traitant de « traductologie » posent de nombreux problèmes s'agissant de leur catégorisation épistémologique, comme de leur place dans la construction et l'exploitation des collections. Sont-ils à classer en littérature, linguistique contrastive, littérature comparée, philosophie du langage ? Le problème devient d'autant plus aigu que cette dernière discipline a connu un développement sans précédent ces vingt dernières années.

Quelles sont les diverses méthodes et outils employés pour cerner la question de la traduction en bibliothèque ? Les principaux éléments méthodologiques peuvent nous être fournis par l'analyse qualitative de la manière dont les bibliothécaires envisagent traditionnellement une collection, considèrent sa cohérence, par les sources, les outils et les procédures dont ils disposent habituellement lorsqu'ils acquièrent des documents traduits ou traitant de traduction et les exploitent au sein des fonds des bibliothèques, par la manière dont ils évaluent leur politique documentaire à la lumière de l'environnement des bibliothèques et des pratiques de leurs usagers.

Pour des raisons de contraintes de place et de méthodologie inhérentes à l'exercice du mémoire d'étude, il est indispensable de donner dès à présent des précisions et d'établir des restrictions à propos des divers corpus étudiés et de la manière de les aborder. La bibliothèque est un « creuset de documents et d'usages protéiformes »¹¹, et cette formule de Bertrand Calenge ne peut pas trouver de meilleur écho que lorsque l'on considère les documents traduits ou traitant de traduction. En premier lieu, cette étude ne pourra pas tout dire sur le torrent angoissant de documents traduits sur une myriade de supports différents qui déferle sur le bibliothécaire. Il aura en revanche l'ambition de « [recueillir] l'écume éphémère d'un savoir mouvant »¹², et essaiera de dresser une carte (fût-elle à certains endroits un croquis), des divers courants qui animent ces flots. Tous les types et toutes les natures de documents pourront être envisagés, fût-ce de manière succincte. Faisons en revanche dès à présent une

⁹ Programme de la journée d'étude consultable en ligne : <http://www.ens-lsh.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1226914710623&ID_FICHE=6189>. Consulté le 20 novembre 2008.

¹⁰ Programme du séminaire consultable en ligne : <<http://www.enssib.fr/npds/sections.php?op=viewarticle&artid=154>>. Consulté le 5 octobre 2008.

¹¹ CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 263.

¹² CALENGE, Bertrand. *Ibid.* p. 9.

exception de taille : la manière dont les bibliothécaires envisagent la traduction sur le web sera exclue de la présente étude, la traduction sur Internet n'obéissant que très peu à des processus formalisés, et l'initiative de la traduction étant à la totale discrétion des auteurs des sites¹³. Il s'agit ensuite de faire tout au long de la présente étude un distinguo très net entre la situation qui prévaut dans le cas des collections patrimoniales, de celles d'enseignement et de recherche et celles de lecture publique, même si certaines bibliothèques cumulent ces fonds. En effet, les usages qu'ont les lecteurs de la bibliothèque qu'ils fréquentent, le cadre de références dont ils peuvent avoir besoin, leurs demandes, sont d'une importance cardinale dans la mise en place et la conduite d'une politique documentaire. Ceci est particulièrement vrai lorsque l'on considère la construction et l'exploitation d'une collection de documents traduits ou traitant de traduction. Le but des acquisitions peut être dans certains cas le fait de dispenser l'utilisateur de la lecture de l'original dans une langue qu'il ne connaît pas ou peu. Dans d'autres, il s'agit de faire découvrir une traduction qui, par sa qualité, revêt le statut d'œuvre littéraire ayant une place à part entière dans les Lettres françaises (comme les traductions d'Yves Bonnefoy ou celles de Jacques Roubaud¹⁴, les traductions de Baudelaire ou Mallarmé des poèmes d'Edgar Poe, ou bien celle d'Antoine Galland des *Mille et Une Nuits*). Dans d'autres encore, le but est de présenter à l'œil critique de l'utilisateur polyglotte ou versé dans les études comparées comment « l'être se dit de plusieurs manières », pour reprendre la sentence aristotélicienne, comment une production de l'esprit se reflète dans le miroir de ses diverses traductions, transpositions et transmissions.

A travers les difficultés posées par la nature et le statut des divers corpus étudiés, on voit bien que le fond du problème ne se réduit pas à la variété des approches méthodologiques. Celles-ci sont au contraire un moyen d'offrir une vision d'ensemble et nuancée de la question de la place de la traduction en bibliothèque. Considérer que le document traduit n'est pas un document comme les autres, que son processus de production est bien différent des autres documents écrits ou audiovisuels (dans le cas des documents doublés et sous-titrés), qu'il est toujours un document qui fait écho à un autre, qu'il s'agisse de l'original ou des autres traductions de cet original, que sa durée de vie obéit à des critères bien spécifiques, c'est d'une certaine manière être amené à repenser en partie la manière de conduire une politique documentaire. La possibilité d'une co-présence (même si celle-ci n'est pas forcément matérielle) au sein d'une même collection des ouvrages originaux et de leur(s) traduction(s) jette une lumière nouvelle sur le sens à donner à cette collection, l'ordre permettant d'accéder au savoir étant désormais rendu pluriel et médiat par le fait de la traduction. On a tendance à donner une première définition de la notion de collection en l'associant à l'idée d'accumulation, le terme tirant son étymologie du verbe latin *colligere*, signifiant « réunir », alors que, comme le souligne Bertrand Calenge, « l'ambition du bibliothécaire tend davantage désormais à constituer une collection plutôt qu'accumuler des documents »¹⁵. Or, l'un des enjeux de cette étude est de se demander comment l'organisation consciente et revendiquée par le bibliothécaire d'une « réunion » de traductions et d'originaux peut donner à une collection sa cohérence, et comment la construction de fonds consacrés spécifiquement à la traduction peut contribuer à préciser son identité.

Par conséquent, si la question de la place de la traduction en bibliothèque se révèle si épineuse, c'est qu'elle met en lumière des facettes très particulières de questions beaucoup

¹³ Au sujet du caractère mouvant et parfois arbitraire de la traduction sur le web, voir KESSLER, Jack. « Accès multilingue et langue universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 11 novembre 2008.

¹⁴ ROUBAUD, Jacques. *Traduire, journal*. Caen : Éditions Nous, 2000. Ce journal de traductions s'étalant sur près de trente ans constitue un véritable « art poétique » de l'auteur.

¹⁵ CALENGE Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 27.

plus générales, comme celles de la conception et de la conduite d'une politique documentaire, du traitement du document, ou celle de l'organisation et de l'accès aux savoirs.

Or, ce n'est pas parce que cet angle d'attaque est ardu qu'il ne permet pas de poser des questions fondamentales qui ont trait aux missions des bibliothèques et au monde d'intensification d'échanges internationaux dans lesquelles celles-ci s'inscrivent. Réfléchir sur le juste équilibre entre le propre et l'étranger à travers la traduction, le trouver et le présenter aux lecteurs de manière à ce que ceux-ci soient disposés à l'accueillir est l'affaire d'un délicat compromis, mais est une nécessité. Comme le souligne Anne-Marie Bertrand dans son éditorial du numéro du *Bulletin des Bibliothèques de France* consacré aux littératures étrangères :

« La traduction (ou la lecture en langues étrangères) est une richesse non seulement parce qu'elle nous transmet d'autres savoirs et d'autres cultures, mais aussi parce que, en nous enseignant les autres, elle nous informe sur nous-mêmes. C'est ce que dit de façon imagée Lao She : "On ne peut connaître tous les aspects de sa culture ; ainsi, le poisson vit dans l'eau, mais il ne peut bondir hors de celle-ci pour voir de l'extérieur à quoi elle ressemble." Si l'on prolonge la métaphore, la traduction (ou la lecture en langues étrangères) nous permet à la fois de voir l'extérieur et de nous voir de l'extérieur. Ou, pour citer la formule élégante de Jean-François Hersent, "traduire, c'est penser la culture comme rapport entre les cultures." »¹⁶

Par ces diverses questions posées à travers le prisme de la traduction et de la traductologie, et qui concernent tant la construction et l'exploitation des collections des bibliothèques que la manière dont la bibliothèque instaure un rapport et un accès aux savoirs, c'est la figure-même du bibliothécaire qui se trouve interrogée. Face à la pluralité des langues comme à la pluralité des manières de « dire presque la même chose », pour citer un ouvrage d'Umberto Eco¹⁷, que peut faire le bibliothécaire, sinon espérer que des langues de feu se posent sur lui lors d'une sorte de Pentecôte bibliothéconomique, ou bien, s'avouer qu'il ne parle qu'une langue, au mieux quelques unes, mais jamais toutes ? Prendre la mesure du caractère multiforme et contingent des savoirs auxquels il donne accès et faire ainsi œuvre de tolérance ? Savoir que, malgré sa curiosité et sa vocation à être un organisateur des savoirs, il ne saura jamais rien d'une dimension essentielle de certaines collections de sa bibliothèque, du chemin qu'elles ont parcouru entre les lignes et les idiomes pour parvenir jusqu'à lui dans sa langue maternelle ? La question de la traduction n'est-elle donc pas une manière de reposer sur le mode socratique celle de « la sagesse du bibliothécaire », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Michel Melot¹⁸ ?

Le but du présent travail est donc de poser la question de la traduction en bibliothèque, de sa place en bibliothèque, de l'espace qu'elle y occupe, de la manière dont elle l'occupe. Il s'agit de voir ce qui fait de la traduction, dans un monde des bibliothèques plus que jamais sujet aux mutations culturelles et sociales, un carrefour entre les documents, les savoirs et les cultures. Aussi sommes-nous amenés, pour aborder ces diverses questions, à partir des difficultés déjà soulevées en introduction s'agissant de la place des documents traduits ou de ceux traitant de traduction, à effectuer une série de mises au point théoriques s'agissant de la manière dont le

¹⁶ BERTRAND, Anne-Marie. « Éditorial », *BBF*, 2003, n° 5, p. 1 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 11 novembre 2008.

¹⁷ ECO, Umberto. *Dire presque la même chose : Expériences de traduction*. Paris : Grasset, 2007.

¹⁸ MELOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : L'oeil neuf éditions, 2004.

bibliothécaire se positionne par rapport à la traduction, à son statut et à sa catégorisation (**section 1**). Or, ces mises au point faites, il est intéressant d'étudier les pratiques possibles et effective des bibliothécaires s'agissant de la traduction, et la manière dont on peut acquérir, conserver et présenter les fonds d'ouvrages de traduction et de traductologie dans les bibliothèques françaises à l'heure actuelle, alors que le public comme les professionnels des bibliothèques prennent de plus en plus conscience que les ouvrages traduits ou traitant de leur traduction ont une histoire, une durée de vie et une visibilité qui leur sont propres (**section 2**). Ces dernières questions nous conduiront à étudier la manière dont les bibliothécaires repensent les deux espaces de juxtaposition que sont la bibliothèque et la traduction, et quelles sont leurs réponses, non seulement d'ordre bibliographique, mais s'agissant encore du rapport entre les usagers et les collections tournant autour de la traduction dans les bibliothèques, et de la manière dont une bibliothèque, grâce à la place particulière qu'elle accorde aux ouvrages traduits ou autour de la traduction, parvient à façonner son identité particulière (**section 3**).

La traduction et le bibliothécaire : quelques mises au point théoriques

INTRODUCTION

Textes, idées et savoirs circulent entre les langues et les bibliothèques depuis l'Antiquité. Or, quel que soit le support de cette circulation (écrit ou audiovisuel par exemple), la question du transfert culturel est de plus en plus considérée comme un objet de politique éditoriale à part entière. La traduction, quant à elle, est plus que jamais envisagée comme commerce dans tous les sens du terme (comme l'atteste l'organisation par l'Université de Paris X – Nanterre fin novembre 2008 d'un colloque intitulé « Commerces et traduction ») : elle est non seulement l'objet d'un négoce, de transactions, voire de trafics et d'intrigues, mais aussi un agent de liaison, de communication entre les individus et les cultures. Fait paradoxal, au sein de la réflexion sur l'offre documentaire en bibliothèque, la traduction, comme processus de production d'un document tout comme résultat de ce processus, reste un domaine peu exploré, voire plus ou moins inconsciemment censuré. Plusieurs constats de départ s'imposent, en fonction du type d'établissement considéré : au sein des bibliothèques de recherche, tout d'abord, l'acquisition en tant que tels de documents traduits a été longtemps négligée. Ainsi, comme le souligne Marianne Pernoo dans l'argumentaire de la journée d'étude sur la place des traductions dans les bibliothèques de recherche, organisée à l'ENS-Lsh le 4 décembre 2008 :

« Cette journée d'étude trouve son origine dans la décision d'ouvrir les collections de la bibliothèque aux œuvres traduites. La politique de la BIU-Lsh consiste à privilégier les corpus en langue originale ; mais dans un contexte universitaire favorable à l'interdisciplinarité et au comparatisme, les traductions semblent avoir également leur place dans une bibliothèque de recherche. »¹⁹

Pour ce qui est des bibliothèques de lecture publique, l'acquisition et la mise à disposition des usagers de documents traduits font partie du quotidien des bibliothécaires. Or, dans ce cas précis, c'est un autre problème apparaît, non moins grand que celui dont il a été fait précédemment état s'agissant des bibliothèques de recherche : si le document traduit est toujours présent, il passe en revanche bien souvent inaperçu comme tel. Si William Faulkner ou Ernest Hemingway sont présentés au sein des collections comme des fleurons de la littérature américaine du Vingtième siècle, comment l'usager voit-t-il donc celui qui les a présentés le premier au regard des lecteurs francophones, Maurice-Edgar Coindreau ?

Pour essayer d'établir la généalogie de tels paradoxes, nous devons d'abord effectuer quelques mises au point théoriques. En effet, comme on le verra plus loin, l'analyse de la littérature professionnelle s'agissant de la place et du statut du document traduit révèle un certain

¹⁹ PERNOO, Marianne. « Motif », *Programme de la journée d'étude : La place des traductions dans une bibliothèque de recherche, 4 décembre 2008*. [en ligne]

<http://www.ens-lsh.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1226914710623&ID_FICHE=6189>.

Consulté le 20 novembre 2008.

nombre de lacunes. Osons être provocateurs en affirmant que la traduction a constitué jusqu'à très récemment un impensé pour le bibliothécaire, qui articulait ses choix et classements autour de la dichotomie suivante : d'une part les documents en langue originale (qui ont par ailleurs connu un développement spectaculaire dans les collections des bibliothèques françaises ces vingt dernières années, développement attesté par une réflexion bibliothéconomique nourrie), et d'autre part les documents en langue française. Mais de trace des passages d'une langue à l'autre, point. Cet état de fait est-il uniquement dû à la condition ancillaire du traducteur, dont « l'effacement » est « sa façon de resplendir »²⁰, pour reprendre la formule de Philippe Jaccottet ? Ou est-il à expliquer par les places respectives de la traduction et de la bibliothèque au sein de ce qu'Itamar Even-Zohar et Gideon Toury appellent le « polysystème littéraire » ?

Une première caractérisation sur le plan historique, sociologique et bibliothéconomique des documents traduits, dans leurs diverses formes, natures, et situations, tant par rapport au monde des bibliothèques qu'à l'univers éditorial en général, permettra donc de faire en partie la lumière sur la place problématique qu'ils occupent au sein des collections des bibliothèques (**chapitre 1**). En partie seulement, car c'est aussi et surtout le statut même du document traduit qui fait problème : il appartient en effet à la sphère de la seconde main. Il est par définition un document hypertextuel, renvoyant à un ou plusieurs autres textes antérieurs. Passage d'une langue à une autre, d'une culture à une autre, il n'est pas l'original, la langue dans laquelle il est écrit, sous-titré ou doublé sera toujours seconde, occultée, et le traducteur parfois suspecté d'induire le lecteur en erreur. Le document traduit plonge donc le bibliothécaire dans la perplexité : il le met face à l'incertitude de ses classements et classifications, et interroge les limites de sa connaissance des textes de sa bibliothèque et des langues dans lesquels ceux-ci sont écrits (**chapitre 2**). La situation du bibliothécaire est rendue d'autant plus délicate ces vingt dernières années par le développement des disciplines prenant pour objet d'étude la traduction, la réception des productions intellectuelles et les transferts culturels. Là encore, le bibliothécaire se trouve confronté à tous les dilemmes que pose l'interdisciplinarité dans la construction et l'exploitation des collections, et peut-être trahi par les choix qu'il opère (**chapitre 3**).

²⁰ JACCOTTET, Philippe. *Poésie : 1946-1967*. Paris : Gallimard, 2003. p. 76.

UNE PLACE PROBLÉMATIQUE

L'acquisition de traductions constitue, depuis la bibliothèque d'Alexandrie, ou du moins selon certaines traditions de réception de la *Lettre d'Aristée* (comme le souligne Christian Jacob dans l'entretien en Annexe 1²¹), l'un des devoirs du bibliothécaire, qui a longtemps eu pour mission de faire de sa bibliothèque un lieu d'encyclopédisme et d'universalité. Cependant, la place de la traduction dans les collections dont il a la garde semble être un angle mort de sa vision du métier, un « refoulé » de la conscience bibliothéconomique.

La première question qu'il convient de se poser est donc celle de l'origine de l'occultation paradoxale de la traduction en bibliothèque. Dans le même temps, le fait de mettre le doigt sur ce paradoxe fait surgir une série d'autres problèmes, qui sont principalement des problèmes de définition. La définition de la traduction entraîne un certain nombre de difficultés théoriques, alors même qu'on la pratique pourtant partout et qu'on lit des traductions partout ! C'est donc l'établissement d'une grille d'analyse adéquate, d'un filet conceptuel limité mais efficace, quant à la nature, la forme et la situation des documents traduits en bibliothèque qui fait question. Au-delà, si le statut de la traduction en bibliothèque est si problématique à définir, c'est qu'il faut de surcroît réfléchir à sa fonction au sein de la bibliothèque, et à la manière dont traduction et monde des bibliothèques interfèrent au sein du système beaucoup plus vaste des pratiques culturelles, sociales, économiques et politiques.

Le document traduit : un impensé pour le bibliothécaire ?

*« Traduire entre dans le travail incessant qui change les formes littéraires d'une société. Mais l'idéologie courante et l'enseignement de la littérature ont caché et cachent encore cette importance de la traduction. Voyez les manuels. »*²²

Le constat lapidaire dressé par Henri Meschonnic peut s'appliquer à tout aussi bon droit au monde des bibliothèques. Sur le plan théorique, la question de la traduction est peu présente en tant que telle dans les études concernant la bibliothéconomie, la littérature professionnelle mettant plutôt l'accent sur les « littératures étrangères » en version originale.

Pour s'en convaincre, il suffit de faire un bref sondage au sein de la littérature professionnelle française. L'exemple de deux numéros du *Bulletin des Bibliothèques de France* parmi ceux publiés au cours des quinze dernières années est à cet égard éclairant. Nous avons pris le parti de ne sonder que ces deux numéros, car les intitulés de leurs dossiers entretiennent des liens consubstantiels avec la traduction : le dossier du premier numéro (tome 48, n°5), publié en 2003, a pour titre « Littératures étrangères », le dossier du deuxième (tome 52, n°3) étant intitulé « Langues et langages ». Dans ces deux dossiers, trois choses nous frappent.

En premier lieu, on pourrait s'attendre à ce que la question de la traduction en bibliothèque, de la présence des ouvrages traduits ou traitant de traduction dans les collections des bibliothèques soit abordée de front par l'une des revues-phares de la bibliothéconomie

²¹ Pour davantage de précisions sur la place des traductions et des traducteurs dans l'histoire des savoirs, on pourra se référer à : BALLARD, Michel. *De Cicéron à Benjamin : traducteurs, traductions, réflexions*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2007.

DELISLE, Jean ; WOODSWORTH, Judith (éd.). *Les traducteurs dans l'histoire*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.

KELLY, Louis G.. *The True interpreter : A history of translation : Theory and practice in the West*. Oxford : Basil Blackwell, 1979.

RENER, Frederick. *'Interpretatio' : language and translation from Cicero to Tytler*. Amsterdam : Rodopi, 1989.

²² MESCHONNIC, Henri. *Pour la poétique. II, Épistémologie de l'écriture, poétique de la traduction*. Paris : Le Chemin, 1973. p. 410.

française. Or, dans les articles de ces dossiers, du point de vue des bibliothèques, la traduction est un concept fuyant, à la fois présent et absent, elle n'est abordée que de manière tout à fait indirecte, malgré un éditorial de bon augure d'Anne-Marie Bertrand, dans le cas du dossier consacré aux littératures étrangères²³ ; d'ailleurs, dans le cas du dossier consacré aux langues et langages, à aucun moment Yves Alix ne fait mention de traduction dans son éditorial²⁴. Au sein de ces deux dossiers, on peut lire des articles consacrés :

- à des réflexions générales sur la traduction et l'interculturalité²⁵ ;
- à l'expérience particulière d'un bibliothécaire venu à la traduction littéraire²⁶ ;
- à l'expérience d'un éditeur de traductions²⁷ ;
- à des réflexions sur les politiques de traduction au sein de l'Union Européenne et de leurs enjeux face à la suprématie linguistique anglo-saxonne²⁸ ;
- à une présentation synthétique des aides du Centre National du Livre à l'intraduction (traduction d'une langue étrangère vers le français) et à l'extraduction (traduction du français vers une langue étrangère)²⁹ ;
- à des réflexions sur la traduction dans le circuit éditorial, au sein de l'économie de la chaîne du livre³⁰ ;
- à un glossaire humoristique proposant une traduction du jargon bibliothéconmique en français « standard »³¹.

Or, si ces articles offrent une vue précise de « la fabrique de la traduction », pour reprendre l'expression de Giovanni Dotoli à propos d'Yves Bonnefoy³², aucun ne fait mention de manière développée du document traduit une fois qu'il intègre les collections d'une bibliothèque.

Les articles consacrés aux fonds de littérature étrangère au sein des bibliothèques françaises suscitent la même perplexité. Il y est notamment question :

- de la pluralité des langues à l'heure d'internet³³ ;
- de la présence d'ouvrages en langues régionales dans les collections des bibliothèques³⁴ ;
- des diverses pratiques de translittération, transcription, romanisation et conversion d'écritures non latines à l'heure d'Unicode³⁵ ;

²³ Cf. note 16.

²⁴ ALIX, Yves. « Éditorial », *BBF*, 2007, n° 3, p. 1 [en ligne]. <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 23 novembre 2008 .

²⁵ HERSENT, Jean-François. « Traduire ou la rencontre entre les cultures », *BBF*, 2003, n° 5, p. 56-60 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

²⁶ DUPUIGRENET DESROUSSILLES, François. « " Les étrangères" », *BBF*, 2003, n° 5, p. 61-63 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

²⁷ PICQUIER, Philippe. « Dix-sept ans en Asie », *BBF*, 2003, n° 5, p. 64-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

²⁸ LE SAUX, Annie. « Les enjeux de la traduction en Europe », *BBF*, 2003, n° 5, p. 83-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

²⁹ « Les aides du Centre national du livre », *BBF*, 2003, n° 5, p. 52 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³⁰ MOLLIER, Jean-Yves. « Pour une bibliothèque numérique universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 16-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³¹ BALLEY, Noëlle. « Le bibliothécais sans peine : Petit manuel de conversation courante à l'usage des visiteurs pressés », *BBF*, 2007, n° 3, p. 78-81 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³² DOTOLI, Giovanni. *Yves Bonnefoy dans la fabrique de la traduction*. Paris : Hermann, 2008.

³³ KESSLER, Jack. « Accès multilingue et langue universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

³⁴ LE NAIL, Jacqueline, « Langues régionales et bibliothèques », *BBF*, 2007, n° 3, p. 36-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³⁵ CHABILLON, Christian. « Unicode dans le Sudoc », *BBF*, 2007, n° 3, p. 28 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

- de la description de fonds particuliers en langues étrangères³⁶ ;
- de la présentation de l'offre documentaire d'une ville dans une langue donnée³⁷ ;
- des acquisitions en langues étrangères en bibliothèque universitaire³⁸.

Trois articles au sein de ces deux dossiers occupent pourtant une place particulière :

- celui consacré aux langues dites d'immigration au sein des bibliothèques françaises pose au détour d'un paragraphe la question des documents bilingues, et mentionne les ouvrages français traduits en chinois mis à disposition des lecteurs sinophones de la Médiathèque Jean-Pierre Melville³⁹ ;
- deux articles sont consacrés à la Bibliothèque Municipale Internationale (BMI) de Grenoble⁴⁰. Il y est fait référence à la place des traductions au sein des collections, mais la réflexion envisage la traduction sous un angle négatif et se focalise très vite sur les documents en version originale : les achats en langue française ont complètement disparu. Quant aux traductions, elles sont vouées dans ce cas précis à la disparition. Ainsi que le souligne Marion Lhuillier :

« L'importance des collections en langue française, maintenant essentiellement alimentées par les dons du réseau correspondant à des traductions, interroge au regard de l'objectif fixé à l'origine de 15 000 documents : le désherbage commencera par là. »⁴¹

C'est donc par cette série de lacunes constatées dans la littérature professionnelle que l'ocultation de la traduction se manifeste tout d'abord, ce qui rend difficile l'établissement d'un état de l'art sur le sujet.

Le deuxième sujet d'étonnement vient non seulement de l'absence de conceptualisation et de formalisation s'agissant du document traduit, mais encore dans certains cas d'une définition du document étranger qui risque parfois de mener à des impasses. Ainsi, on peut lire sous la plume de Maylis Dulois, Nelly Kuntzmann et Marie-Françoise Liard :

CHEVRANT-BRETON, Philippe. « Rendre lisible l'illisible : Esquisse d'un état de l'art en matière de translittération, transcription, romanisation, et autres conversions d'écritures », *BBF*, 2007, n° 3, p. 29-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

DESRICHARD, Yves. « Petit précis de codage des caractères », *BBF*, 2007, n° 3, p. 22-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³⁶ ALIX, Yves. « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris », *BBF*, 2007, n° 3, p. 67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

FRITZINGER, Anne-Catherine. « Un fonds de littératures étrangères en version originale à l'Alcazar », *BBF*, 2007, n° 3, p. 58-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

MONTE, Valentina De. « Le fonds chinois de la bibliothèque municipale de Lyon », *BBF*, 2007, n° 3, p. 62-66 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³⁷ BIDARD, Gaëlle. « Lire en anglais à Paris », *BBF*, 2003, n° 5, p. 42-46 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³⁸ DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. « "Le cœur et la marge" : Les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires : la Sorbonne et Aix-Marseille I », *BBF*, 2003, n° 5, p. 5-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

³⁹ BOUQUIN-KELLER, Hélène. « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *BBF*, 2003, n° 5, p. 34-40 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

⁴⁰ LHUILLIER, Marion. « La Bibliothèque municipale internationale : Un nouvel équipement du réseau des bibliothèques de Grenoble », *BBF*, 2003, n° 5, p. 24-32 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

LHUILLIER, Marion. « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

⁴¹ LHUILLIER, Marion. « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

« Il convient de s'interroger tout d'abord sur la définition qui peut être faite d'un ouvrage "étranger" : ouvrage édité à l'étranger, mais aussi ouvrage donné à lire en langue étrangère. »⁴²

Une telle vision de l'ouvrage étranger met de côté d'emblée la traduction. En négatif, elle donne de cette dernière une image complètement assimilatrice, la traduction faisant partie des collections françaises. Or, c'est nier complètement la place de l'étranger au sein du processus de traduction comme au sein du document traduit. Comme le souligne Paul Ricœur dans son essai *Sur la traduction* :

« Deux partenaires sont en effet mis en relation par l'acte de traduire, l'étranger – terme couvrant l'œuvre, l'auteur, sa langue – et le lecteur destinataire de l'ouvrage traduit. Et, entre les deux, le traducteur qui transmet, fait passer le message entier d'un idiome dans l'autre. »⁴³

Même si la traduction, par définition, comme le souligne Georges Mounin, « n'est pas l'original »⁴⁴, on ne saurait négliger le lien qu'elle entretient avec celui-ci : le document traduit se place sous le signe du document étranger. Il lui offre ce que Paul Ricœur appelle « l'hospitalité langagière »⁴⁵. La dimension de l'étranger dans la traduction ne saurait donc passer à la trappe du fait de dichotomies trop tranchées.

Troisième et dernier sujet d'étonnement, la suspicion *a priori* qu'inspire le document traduit, qui a besoin de faire autorité pour légitimer sa présence au sein des collections, et plus particulièrement au sein des collections universitaires. Comme le notent encore Maylis Dulois, Nelly Kuntzmann et Marie-Françoise Liard :

« À la différence des enseignements spécialisés dans les langues et civilisations d'une aire culturelle, pour l'histoire, il s'agit d'avoir accès à des sources en langues d'origine ou sous forme de traductions, **si celles-ci font autorité**, et d'accéder également aux études et aux recherches non traduites. »⁴⁶

La légitimation extérieure est donc un réquisit à la présence d'une traduction non seulement en bibliothèque de recherche, mais en bibliothèque tout court. On rejoint ici le constat opéré par Antoine Berman dans *L'Épreuve de l'étranger* : « la traduction est, aux yeux du public comme aux yeux des traducteurs eux-mêmes, suspecte »⁴⁷.

Pourquoi le présupposé général est-il donc, soit de ne pas juger utile de questionner la traduction, soit, lorsque l'on s'intéresse à l'original dont elle est issue, de la négliger, voire l'écarter en la considérant comme par définition contestable ? Est-ce parce que tout le monde en parle « naturellement » au sein des bibliothèques et considère l'acquisition, la mise à disposition du public de traductions comme allant de soi ? Ou bien plutôt parce la manière

⁴² DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. « Le cœur et la marge » : Les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires : la Sorbonne et Aix-Marseille I », *BBF*, 2003, n° 5, p. 5-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

⁴³ RICŒUR, Paul. *Sur la traduction*. Paris : Bayard, 2004. pp.10-11.

⁴⁴ MOUNIN, Georges. *Les belles infidèles*. Paris : Cahiers du Sud, 1955. p. 7.

⁴⁵ RICŒUR, Paul. *Sur la traduction*. Paris : Bayard, 2004. p. 19.

⁴⁶ DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. « Le cœur et la marge » : Les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires : la Sorbonne et Aix-Marseille I », *BBF*, 2003, n° 5, p. 5-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 . C'est nous qui soulignons.

⁴⁷ BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*. Paris : Gallimard, 1995. p. 14.

dont la traduction est traditionnellement définie peut empêcher le bibliothécaire d'aborder cette question de front ? « Au fond, la traduction n'est pas possible. Traduire est un mot faux pour quelque chose qui n'existe pas »⁴⁸, affirmait le poète roumain d'expression allemande Oskar Pastior. Le philosophe et linguiste Jean-René LADMIRAL souligne bien, de manière moins lapidaire, cette résistance de la traduction à la définition :

« Ne semblerait-il pas qu'elle soit un indéfinissable, à la manière des termes premiers que ne 'définissent' pas les 'fonctions propositionnelles' d'une axiomatique ? Il y a là quelque chose d'inattendu, mais dont il convient de prendre acte. »⁴⁹

Ne sommes-nous pas en face de la manifestation sur le plan bibliothéconomique de « l'objection préjudicielle » si chère aux traductologues ?

« Quand il s'agit de traduction, la réflexion commence d'abord par s'interroger sur la possibilité même de cette pratique qu'elle prend pour objet ; bien plus, la tendance lourdement prédominante est de conclure à l'impossibilité théorique de traduire ! »⁵⁰

On retrouve un type similaire de « paradoxe bien étrange » lorsqu'on s'intéresse à la place de la traduction en bibliothèque. Alors que l'acquisition de documents traduits fait partie du quotidien des bibliothèques (qu'elles soient d'enseignement et de recherche ou de lecture publique), la théorie bibliothéconomique l'occulte, voire la décourage pour privilégier la langue originale, entachant le document traduit de suspicion d'infidélité à l'original à moins qu'il ne soit « autorisé ».

Or, offrir des œuvres traduites en bibliothèque et assumer cette offre en tant que telle, c'est peut-être s'engager dans cette nécessaire démarche d'infidélité par rapport aux originaux, infidélité qui les rendra pourtant accessibles à une confrontation avec d'autres œuvres issues d'histoires différentes, au sein d'un même lieu permettant des tours d'horizon géographiques et historiques.

Les documents traduits, leur nature, leur forme et leur situation : quelle grille d'analyse ?

Afin de se donner les moyens de dénouer l'écheveau de l'impensé de la traduction en bibliothèque, il faut d'abord réfléchir à la forme et à la nature des documents traduits qui passent chaque jour sous les yeux du bibliothécaire qui les acquiert et / ou les exploite au sein de son établissement. Cette caractérisation est complexe. Comme le souligne Michel Ballard :

« La traduction est là, présente, dans mille aspects de la vie quotidienne : notices d'appareils, informations journalistiques ou télévisées, cinéma, théâtre, romans, textes juridiques, techniques ou religieux, interprétation de conférences, livres pour enfants, etc. »⁵¹

⁴⁸ „Im Grunde ist ja Übersetzung nicht möglich. Übersetzung ist das falsche Wort für einen Vorgang, den es nicht gibt.” PASTIOR, Oskar. *Das Unding an sich : Frankfurter Vorlesungen*. Frankfurt am Main : Suhrkamp, 1994. p. 102. C'est nous qui traduisons.

⁴⁹ LADMIRAL, Jean-René. *Traduire – Théorèmes pour la traduction*. Paris : Gallimard, 1994. p. XIX.

⁵⁰ LADMIRAL, Jean-René. *Traduire – Théorèmes pour la traduction*. Paris : Gallimard, 1994. p. 85.

⁵¹ BALLARD, Michel. *De Cicéron à Benjamin : traducteurs, traductions, réflexions*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2007. p. 10.

La traduction concerne des documents de nature très variée. Par nature, nous entendons le type de contenus intellectuels du document. Les documents traduits sont de surcroît de formes très différentes, c'est-à-dire sur une grande variété de supports.

Lorsque l'on considère une monographie traduite, son statut de traduction apparaît explicitement dès la page de titre de l'ouvrage (le titre original apparaissant dans l'ours). Pourtant, a-t-on toujours affaire au texte intégral lorsque l'on acquiert ou présente une monographie traduite ? Peut-on toujours constituer une collection d'œuvres complètes en traduction ? On verra par la suite que c'est rarement le cas

Pourtant, on ne saurait caractériser les documents traduits à partir de leur seul contenu documentaire, sous peine de se heurter à l'épineux problème de la variété des supports, dont chacun devra subir un traitement particulier. Selon que le document traduit sera un texte imprimé (en présentation monolingue ou bilingue, avec la traduction soit en regard, soit juxtaposée), une ressource électronique, un CD, un DVD (avec ses divers menus multilingues de doublages et de sous-titrages), l'appréhension du bibliothécaire devra être différenciée du point de vue du mode d'acquisition et de conservation.

Enfin, il est absolument essentiel d'aborder la situation des documents traduits au sein des collections et des établissements dont il font partie. En effet, selon le type de fonds et la vocation de l'établissement considérés, la présentation des traductions ne se fera pas sur le même mode et n'aura pas la même visée. En parlant de mode et de visée, nous reprenons pour leur donner une adaptation bibliothéconomique les concepts construits par Antoine Berman dans son ouvrage *Pour une critique des traductions : John Donne*, à la suite des travaux de Katharina Reiss et de Hans J. Vermeer.⁵² D'après Berman :

« La visée est l'objectif global de la traduction : par exemple, s'approprier Plutarque, le franciser, l'intégrer au patrimoine français. Le mode est l'ensemble des stratégies de traduction déployées pour obtenir ce résultat. »⁵³

Nous avons ici une reprise partielle par Berman de l'argumentation de de Reiss et Vermeer selon laquelle chaque acte de traduction est régi par le but (« *skopos* ») de la traduction. L'adaptation du travail du traducteur à sa tâche est envisagé en fonction de l'emploi de sa traduction, et du groupe-cible auquel la traduction s'adresse. Le mode se définit comme l'ensemble des stratégies de traduction, la mise en place des procédés de transformation du texte original qui amènent à la production du texte traduit.

Quant au bibliothécaire qui s'intéresse à la traduction et aux traductions dans la construction et l'exploitation de ses collections, il devra déduire les objectifs et les stratégies de sa politique d'acquisition du type même de bibliothèque où il se trouve et de collections dont il a la charge, car il se posera chaque fois de manière différente la question : « comment s'y prendre pour acquérir puis donner à lire des traductions et pourquoi faire ? » Une triple, voire quadruple distinction est ici utile.

- S'agissant des fonds anciens et patrimoniaux, le caractère traduit du document fait partie de l'établissement de sa bibliographie matérielle. Le document sera acquis comme traduction. Par exemple, au sujet du catalogage du livre ancien, Martine Delaveau, Yann Sordet et Isabelle Westeel font la remarque suivante :

⁵² REISS, Katharina ; VERMEER, Hans Josef. *Grundlegung einer allgemeinen Translationstheorie*. Tübingen : Niemeyer, 1991.

⁵³ BERMAN, Antoine. *Pour une critique des traductions : John Donne*. Paris : Gallimard, 1994. p. 91.

« Il s'agit bien évidemment dans un premier temps d'identifier un texte et toutes les instances qui ont concouru à son élaboration, auteur(s), traducteur(s), éditeur(s) intellectuel(s), glossateur(s), etc. Et, à ce titre, il importe d'identifier non pas tant le texte de Tacite que la recension de Filippo Beroaldo dans telle édition de Rome (1515), ou celle de Beatus Rhenanus dans telle édition de Bâle (1533). Il s'agit dans le même temps d'identifier une édition (une unité bibliographique) par son adresse, et d'en analyser la composition (format, structure des cahiers, nature de l'illustration). »⁵⁴

- Pour ce qui est des fonds destinés à l'enseignement et la recherche, le bibliothécaire doit se poser plusieurs questions à propos de la manière d'acquérir des traductions et de les présenter aux étudiants et enseignants-chercheurs. L'idéal est celui de l'exhaustivité.⁵⁵ Même si l'anglais tend à se généraliser comme langue véhiculaire dans les colloques, il n'est pas du tout le seul idiome présent dans les publications scientifiques étrangères, et les compétences linguistiques des publics des bibliothèques d'enseignement et de recherche françaises sont hétérogènes. L'indisponibilité d'une traduction ne doit pourtant pas freiner l'acquisition du document en version originale, si ce dernier est utile à l'étudiant, l'enseignant ou au chercheur. Ainsi, s'agissant de la préparation de l'agrégation d'histoire :

« Les titres étrangers représentent plus de la moitié des ouvrages recommandés pour trois questions de l'agrégation et frôlent les 50 % pour la quatrième. »⁵⁶

Ces réflexions valent, également pour certains documents dont l'édition originale est en français, mais qui ont subi au cours de leur extraduction vers une autre langue de sensibles augmentations et améliorations à l'initiative de l'auteur, comme le souligne Christian Jacob parlant de sa propre expérience de chercheur dont les ouvrages ont fait l'objet de traductions (voir l'entretien en Annexe 1).

- Pour ce qui est des fonds dont la vocation est la lecture publique, l'une des orientations principales de l'offre documentaire est la lecture récréative (même si les dimensions éducatrice et formatrice jouent un très grand rôle). Ainsi que le note Yves Aubin :

« Les bibliothèques de lecture publique ont fait le choix de la lecture plaisir et, pour faciliter cet objectif, de mettre le roman au centre de l'offre publique sachant qu'il répond à un engouement du public. »⁵⁷

Il s'agit donc pour le bibliothécaire, lorsqu'il réfléchit aux stratégies qu'il met en place pour acquérir et présenter des traductions au public, de garder en mémoire la double temporalité de la bibliothèque de lecture publique : à la fois « lieu référentiel, de

⁵⁴ DELAVEAU, Martine ; SORDET, Yann ; WESTEEL, Isabelle. « Penser le catalogue du livre ancien à l'âge du numérique », *BBF*, 2005, n° 4, p. 52-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

⁵⁵ DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. « Le cœur et la marge » : Les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires : la Sorbonne et Aix-Marseille I », *BBF*, 2003, n° 5, p. 5-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

⁵⁶ DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. *Ibid.*

⁵⁷ AUBIN, Yves. « Surproduction romanesque, bibliothèque et prescription », *BBF*, 2004, n° 3, p. 22-25 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 26 novembre 2008.

mémoire », où s'accumulent « un fonds à rotation lente », et lieu où sont « empruntés quelquefois et définitivement oubliés six mois après leur achat » des documents à rotation rapide⁵⁸. A cette double temporalité de la bibliothèque répond la double « temporalité du traduire », analysée par Antoine Berman dans *La traduction et la lettre ou L'auberge du lointain*⁵⁹. Les traductions ne devant leur présence au sein des collections qu'à l'actualité seront des documents traduits une fois, et une fois seulement. Une fois l'accès au contenu donné au lecteur, il n'y aura, somme toute, plus rien à redire, ni à retraduire. Les traductions appartenant au « fonds à rotation lente » obéissent quant à elles à une toute autre logique. Les documents présents dans ces fonds interpellent le lecteur, le traducteur, le bibliothécaire par-delà les siècles. Ces derniers, en retour, peuvent établir « un rapport *mûri* »⁶⁰, réfléchi à de tels documents en même temps qu'ils réfléchissent au rapport qu'ils entretiennent à leur langue maternelle, à leur mémoire et à leur culture. Or, ces documents sont en quelque sorte à contre-temps : ils ont souvent déjà été traduits, et les multiples retraductions font retour les unes sur les autres, et sont faites les unes contre les autres. La double temporalité du traduire correspond donc à certains égards à celle des bibliothèques.

- La littérature pour la jeunesse constitue un cas à part au sein des collections destinées à la lecture publique. Françoise Ballanger constate :

*« l'incroyable diversité, pour ne pas dire hétérogénéité, qui caractérise aujourd'hui l'édition pour la jeunesse : on y trouve tout, le meilleur comme le pire, le plus convenu et le plus ébouriffé, pour tous les âges, dans tous les genres, sous les formes les plus contrastées, édité par de petits artisans ou des géants de la communication. »*⁶¹

La littérature pour la jeunesse, de Harry Potter à Nils Holgersson en passant par Fifi Brindacier, les héros de mangas et les Orphelins Baudelaire, obéit à des règles éditoriales bien précises⁶², et tout particulièrement en France, ne serait-ce qu'à cause de la loi du 16 juillet 1949⁶³ qui la régit. En France, même de nos jours, l'adaptation est privilégiée au risque de l'autocensure. Prenons un cas emblématique : les romans de l'auteure suédoise Astrid Lindgren qui font apparaître Fifi Brindacier, et dont les traductions françaises successives, y compris récentes, ont très fortement édulcoré le personnage jusqu'à lui mettre une sorte de « camisole de force », littéraire : son caractère frondeur et subversif détonne dans l'univers policé de la littérature enfantine traditionnelle française⁶⁴. Si le traducteur ne s'autocensure pas, le calice est parfois bien amer, comme en témoigne l'« affaire » Thierry Magnier à la fin de 2007,

⁵⁸ AUBIN, Yves. *Ibid.*

⁵⁹ BERMAN, Antoine. *La traduction et la lettre ou L'auberge du lointain*. Paris : Seuil, 1999. pp. 104-106.

⁶⁰ BERMAN, Antoine. *Ibid.*

⁶¹ BALLANGER, Françoise. « Les transformations d'un paysage : La littérature pour la jeunesse aujourd'hui », *BBF*, 1999, n° 3, p. 39-43 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 26 novembre 2008.

⁶² cf. OITTINEN, Riitta. *Translating for children*. New York : Garland Publishing, 2000.

OITTINEN, Riitta (éd.). « Traduction pour les enfants / Translation for children », *Meta : Journal des traducteurs*, mai 2003, vol. 48, n°1-2 [en ligne] <<http://www.erudit.org/revue/meta/2003/v48/n1-2/index.html>>. Consulté le 26 novembre 2008.

et notamment METCALF, Eva-Maria. "Exploring Cultural Difference Through Translating Children's Literature", *Meta : Journal des traducteurs*, mai 2003, vol. 48, n°1-2, p. 322-327 [en ligne] <<http://id.erudit.org/iderudit/006978ar>>. Consulté le 26 novembre 2008.

On trouvera également une solide bibliographie sur le site internet du Centre de ressources sur le livre de jeunesse en Seine Saint-Denis « Livres au trésor » : [en ligne] <<http://www.livresautresor.net/centre/bibliotraduction.htm>>. Consulté le 26 novembre 2008.

⁶³ Loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Version consolidée au 05 janvier 1988 [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068067&dateTexte=20081226>>. Consulté le 26 novembre 2008.

⁶⁴ HELDNER, Christina. « Une anarchiste en camisole de force. Fifi Brindacier ou la métamorphose française de Pippi Långstrump », *La Revue des livres pour enfants*, printemps 1992, n°145, pp. 65-71.

au cours de laquelle cet éditeur pour la jeunesse vit une des traductions qu'il avait fait publier chez Actes Sud Junior d'un roman de la suédoise Malin Lindroth au sujet jugé trop dur interdite au moins de quinze ans⁶⁵. La question de l'opportunité et du meilleur moyen de présenter les traductions-adaptations pour la jeunesse se pose donc de manière d'autant plus aiguë, et il convient pour le bibliothécaire de l'affronter sans musarder ni se voiler la face.

S'agissant des visées du bibliothécaire, elles sont également de plusieurs ordres :

- Il peut s'agir bien entendu de dispenser l'utilisateur de découvrir un document dans une langue originale qu'il ne connaît pas ou peu. La visée du bibliothécaire est ici de « donner à lire » ou « donner à voir » pour paraphraser Paul Éluard.⁶⁶ Le bibliothécaire fait ici office de découvreur, amène des sources et des contenus au lecteur, comme, selon Schleiermacher, le traducteur peut amener l'auteur au lecteur.⁶⁷ Ce sont des logiques d'accès et d'information qui priment dans ce premier cas.
- La visée peut aussi être la présentation d'un « patrimoine » (il ne s'agit pas ici de documents patrimoniaux) destiné à être approprié et intégré. Les limites de la compétence linguistique du lecteur, même si elles sont naturellement prises en compte, ne motivent pas essentiellement le bibliothécaire dans le choix de la traduction (ne serait-ce que parce qu'il y en a parfois plusieurs, le bibliothécaire n'a pas seulement affaire à deux textes, l'original et la traduction, mais à davantage, avec les retraductions. Or, comme on l'a vu, traductions et retraductions obéissent à des temporalités différentes). Il s'agit souvent des « classiques », des documents appartenant au patrimoine culturel mondial (dans le sens de la *Weltliteratur* goethéenne, par exemple) et qui ont accédé à ce statut grâce à la traduction. Le bibliothécaire amène ici le lecteur aux sources et aux contenus. On s'inscrit ici dans les conceptions et les idéaux traditionnels d'universalité et de culture qui marquent encore aujourd'hui de leur empreinte le monde des bibliothèques.
- A l'image de ce qu'on a constaté plus haut s'agissant de la bibliothéconomie, les lecteurs, érudits ou amateurs de littérature ont longtemps envisagé les textes étrangers « soit dans leur langue, soit dans une version française en "oubliant" qu'il s'agit d'une version. »⁶⁸ L'avènement de « l'esthétique de la réception » (pour citer le titre d'un ouvrage de Jauss⁶⁹, nous reviendrons sur cette tendance plus en détail plus bas) change la donne, d'autant qu'il déborde le cadre de la littérature pour atteindre toutes les productions de l'esprit. Or, la visée du bibliothécaire peut être critique et comparatiste. Il peut proposer diverses traductions, diverses mises en forme au lecteur qui connaît déjà les sources et les contenus originaux.

⁶⁵ « Littérature jeunesse : l'offensive de la Morale - L'"affaire" Thierry Magnier ». *Bibliobs*. [en ligne] <<http://bibliobs.nouvelobs.com/20071214/2167/litterature-jeunesse-l-offensive-de-la-morale>>. Consulté le 26 novembre 2008.

⁶⁶ ELUARD, Paul. *Donner à voir*. Paris : Gallimard, 1994.

⁶⁷ cf. BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*. Paris : Gallimard, 1995. p. 15.

⁶⁸ BERMAN, Antoine. *Pour une critique des traductions : John Donne*. Paris : Gallimard, 1994. p. 41.

⁶⁹ JAUSS, Hans-Robert. *Pour une esthétique de la réception*. Paris : Gallimard, 1990.

Bibliothèques et traductions au sein du « polysystème littéraire » (Itamar Even-Zohar, Gideon Toury)

Or, si la question de la situation des documents traduits au sein des collections des bibliothèques est si importante, c'est que les bibliothèques jouent à maints égards le rôle de charnière, de pivot, dans les systèmes de contraintes imposés qui président à la traduction ou à la non-traduction, et à l'ajustement instable dont l'appréciation des lecteurs est la résultante.

A cet égard, l'adaptation faite par Itamar Even-Zohar, dans son article « The Literary System », dans le cadre de la théorie du polysystème, dont il est l'un des fondateurs, du schéma des fonctions du langage de Roman Jakobson⁷⁰, peut s'avérer féconde⁷¹. Il convient tout d'abord de faire une brève présentation de la théorie du polysystème, dans la mesure où cette théorie qui doit beaucoup aux linguistes formalistes russes n'a pourtant rencontré qu'un écho limité dans la traductologie française. Comme le souligne Inès Oseki-Dépré dans son ouvrage consacré aux théories et pratiques de la traduction littéraire, cette théorie :

« [qui] se veut globalisante, s'intéressant à tous les domaines de l'activité humaine considérés comme des systèmes, accorde d'abord une place importante à la traduction comme vecteur d'interférence entre les différentes cultures. [...] Elle considère donc les systèmes dans leur multiplicité, prenant en compte les sous-systèmes existants (culturel, social, politique, économique, etc.) en les intégrant dans un système sémiotique général, d'où son nom de polysystème. »⁷²

Les livres, les savoirs, les productions culturelles ne sont donc pas des objets en eux-mêmes, mais sont les fruits des relations parfois conflictuelles que les strates (centrales ou périphériques, au cœur ou à la marge) du système entretiennent les unes avec les autres.

Le schéma d'Even-Zohar est le suivant (celui-ci mettant les termes du schéma original de Jakobson entre crochets) :

INSTITUTION [contexte]

RÉPERTOIRE [code]

PRODUCTEUR [destinateur / émetteur]-----[destinataire] CONSOMMATEUR

MARCHÉ [contact/canal]

PRODUIT [message]

Selon ce schéma, pourrions-nous dire que le monde des bibliothèques fait partie intégrante des facteurs impliqués dans le maintien de la traduction comme activité économique et socioculturelle, et tient lieu, au sein de ce schéma, d'institution ? Que les auteurs et éditeurs de traductions sont les producteurs du message ? Que lecteur est le consommateur ? Le produit quant à lui serait la traduction comme message obéissant à des règles de composition,

⁷⁰ JAKOBSON, Roman. *Essais de linguistique générale. 1, Les fondations du langage*. Paris : Les Editions de Minuit, 1994. p. 214.

⁷¹ EVEN-ZOHAR, Itamar. "Polysystem Studies", *Poetics Today*, 1990, vol. 11, n° 1, pp. 27-44 [en ligne] <<http://www.tau.ac.il/~itamarez/works/books/ez-pss1990.pdf>>. Consulté le 26 novembre 2008.

⁷² OSEKI-DÉPRÉ, Inès. *Théories et pratiques de la traduction littéraire*. Paris : Armand Colin, 1999. pp. 62-63.

plus ou moins adéquat à la réalité et aux habitudes esthétiques et commerciales. Dans tous les cas, nous avons affaire à un marché, à une offre et une demande de traductions, et au sein de ce marché, les bibliothèques sont un ensemble d'acquéreurs groupés.

Au sein de ce système se place le répertoire, c'est-à-dire l'ensemble des lois, des règles de langue, qui gouverne la production des messages. Selon Gideon Toury, la question de la traduction manifeste ici son importance pour plusieurs raisons : la première réside dans les critères de sélection des matériaux-sources par la culture d'arrivée, la deuxième concerne la manière dont les normes, les comportements, les usages spécifiques, d'une part à la culture-source, et d'autre part à la culture-cible, sont envisagés les uns par rapport aux autres, la manière dont ces normes, en parallèle avec l'usage du répertoire, sont tournées vers la culture-source ou la culture-cible.⁷³ Si l'on reprend maintenant le vocabulaire d'Itamar Even-Zohar⁷⁴ et le dispositif conceptuel qui y est associé, quelles sont alors les relations « d'interférence » entre les cultures dont témoignerait la place de la traduction en bibliothèque ?

Le rôle cardinal des bibliothèques comme agent de sélection, de choix et donc de prescription de traductions est de ce point de vue énorme. A cet égard, dans son article sous forme de manifeste en faveur d'une bibliothèque numérique universelle, Jean-Yves Mollier souligne :

« On sait en effet que, par le biais de la traduction, le monde ne connaît guère de la littérature indienne que les livres qui sont imprimés sur place en anglais, tels Les versets sataniques de Salman Rushdie, mais il ignore le plus souvent la production d'ouvrages en hindi, en bengali, sans parler des idiomes en usage au Bihar ou dans le Gujarat, totalement ignorés de l'édition internationale et des majors qui la dominent. »⁷⁵

Au niveau des publications universitaires, quelles sont les conséquences d'une sous-exposition à la traduction des grandes œuvres académiques d'un pays ou d'une époque ? Comme l'a fait remarquer Sylvie Martin lors d'un débat au cours de la journée d'études organisée le 4 décembre 2008 à l'ENS-Lsh sur la place des traductions littéraires en bibliothèque de recherche, qui peut rendre compte des études des médiévistes russes au Vingtième siècle par exemple ? Faute de traduction en langue française ou anglaise, une école historique d'énorme importance est tout bonnement passée inaperçue aux yeux du reste du monde. C'est donc en ayant pleinement conscience de son rôle de charnière dans le système littéraire que le bibliothécaire doit réfléchir à la place de la traduction dans sa bibliothèque.

QUELLE(S) CATÉGORISATION(S) POUR LES DOCUMENTS TRADUITS ?

Qui dit réflexion sur la place de la traduction en bibliothèque dit tout d'abord réflexion sur les traductions, c'est à dire les documents traduits. Or, s'agissant d'un tel type de documents, un certain nombre de problèmes théoriques de caractérisation se posent pour le bibliothécaire. Ces documents sont des documents de seconde main, ils renvoient toujours à un autre document. Les traducteurs de ces documents renvoient toujours quant à eux à d'autres autorités. Or, ce caractère hypertextuel peine à être pris en compte, les catalogues étant assez souvent incertains. En effet, la traduction est traditionnellement envisagée comme au service

⁷³ TOURY, Gideon. « The nature and role of norms in literary translation », in HOLMES, James S. ; LAMBERT, José ; BROECK, Raymond van den (éd.). *Literature and Translation : : new perspectives in literary studies : with a basic bibliography of books on translation studies*. Louvain : Acco, 1978. pp. 83 sqq.

⁷⁴ EVEN-ZOHAR, Itamar. "Polysystem Studies", *Poetics Today*, 1990, vol. 11, n° 1, pp. 53-72 [en ligne] <<http://www.tau.ac.il/~itamarez/works/books/ez-pss1990.pdf>>. Consulté le 26 novembre 2008.

⁷⁵ MOLLIER, Jean-Yves, « Pour une bibliothèque numérique universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 16-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 23 novembre 2008.

d'un autre texte, l'original, et le traducteur, au service de l'auteur. Or, dans certain cas, le bibliothécaire doit se poser la question de la manière dont il doit s'y prendre pour faire sentir au lecteur que la traduction n'est pas une simple reproduction du texte original, mais qu'elle est une production et une re-création. Ce dernier point est d'autant plus important que le bibliothécaire a beau être polyglotte et / ou linguiste chevronné, il ne connaîtra jamais toutes les langues desquelles on a traduit les documents présents dans les collections dont-il a la charge. Par conséquent, comment doit-il réfléchir pour faire de son incompétence linguistique non pas une tare, mais un atout ?

Des documents « ancillaires » faisant partie du domaine de la seconde main

Pour donner une réponse à la question de la traduction en bibliothèque, le bibliothécaire doit tout d'abord se poser la question : « qu'est-ce qu'une traduction ? » « Qu'est-ce qu'un document traduit ? » Comment la traduction s'immisce-t-elle dans l'ensemble formé par un support et une information que constitue le document ? Qui est le producteur de ce document ? Quelles places respectives doit-on accorder aux autorités respectives que sont l'auteur et le traducteur du document ? Or, si la tradition a occulté la traduction, c'est en premier lieu parce qu'elle lui a donné une condition ancillaire, celle d'un Harlequin voué à « servir deux maîtres », pour reprendre le mot du traducteur biblique Franz Rosenzweig⁷⁶. Antoine Berman, parlant du statut des traductions et des traducteurs, évoque :

« la condition occultée, refoulée, réprouvée et ancillaire de la traduction, qui répercute sur la condition des traducteurs, à tel point qu'il n'est guère possible, de nos jours, de faire de cette pratique un métier autonome. »⁷⁷

S'il faut nuancer ce jugement s'agissant de l'autonomie professionnelle des traducteurs, incertaine pour l'extrême majorité des traducteurs littéraires, mais réelle dans le cas de la traduction technique, on ne peut que constater la condition ancillaire du document traduit au sein des collections des bibliothèques : il appartient au domaine de la seconde main. Dans le domaine musical, le développement des discographies détaillées étant la meilleure illustration de ce phénomène, on mettra souvent autant d'attention à signaler les interprètes (Martha Argerich, Alfred Brendel ou Maurizio Pollini) d'une œuvre (Sonate en si mineur S. 178) que son compositeur (Franz Liszt). Rien de tel concernant la traduction des documents imprimés. L'auteur principal sera presque toujours (exception faite par exemple du *De Re Publica* où Cicéron, traducteur-adaptateur de *La République* de Platon dans ce cas précis, est considéré comme auteur) l'auteur en langue originale. Or, le sens commun semble considérer Platon comme l'auteur du *Phédon*, de *La République* ou du *Philèbe*, et ne prête pas du tout attention au fait qu'il lit Platon sous la plume française d'Emile Chambry, de Luc Brisson ou de Léon Robin.

La dimension de seconde main du sous-titrage et du doublage dans le domaine audiovisuel est encore plus grande⁷⁸ : sauf exceptions (les sous-titrages de Pierre Dac et Francis Blanche des comédies américaines des années 1940, par exemple), sous-titres et doubleurs se voient bien

⁷⁶ Cité par BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*. Paris : Gallimard, 1995. p. 15.

⁷⁷ BERMAN, Antoine. *Ibid.* p.14.

⁷⁸ Voir à ce sujet VIVIANI, Christian. « Esthétique du doublage : Reconstruction du personnage par la post-synchronisation », *Actes du colloque international bilingue : La traduction audiovisuelle : Approches pluridisciplinaires*. Montpellier : à paraître en 2009.

souvent relégués, malgré leur travail, à l'anonymat des sigles respectifs VOST (version originale sous-titrée) et VF (version française).

La secondarité du document traduit est ambivalente : elle est objet de méfiance, souvent d'occultation pour le traducteur, mais aussi objet d'étude. Christian Jacob, à propos de l'enseignement des lettres classiques et de l'histoire ancienne aujourd'hui, fait la remarque suivante :

« Ce qu'on apprend plutôt, c'est à ne pas se fier aux traductions, à toujours les interroger, d'essayer de resituer le contexte dans lequel elles ont été écrites, leur époque, l'état des études grecques à ce moment-là, et à comparer systématiquement avec le texte grec ou latin, c'est à dire en particulier de vérifier les mots-clés, un mot français entraînant avec lui tout un ensemble de connotations qui ne sont pas celles du mot grec ou du mot latin. »⁷⁹

Or, comme le souligne Jean-René Ladmiral :

« La traduction est une modalité spécifique de l'écriture, et pas seulement la traduction littéraire, dans la mesure où tout traducteur est un 'récrivain', un 'co-auteur'. »⁸⁰

Questionner la place des traductions en bibliothèques, c'est donc tout d'abord interroger la place des traducteurs comme autorités.

L'incertitude relative des catalogues

Or, les réponses fournies par les catalogues des bibliothèques s'agissant de la place des traducteurs et donc des traductions les marquent d'une incertitude toute relative, mais réelle. La manière dont les traductions sont référencées dans les formats d'échanges de données bibliographiques tels que l'UNIMARC ou les normes internationales de description de catalogue comme l'ISBD peut fournir ici des données intéressantes.

Selon le *Guide pratique du catalogueur* de la BnF⁸¹, « dans l'intérêt de la recherche documentaire, les traductions doivent pouvoir être rapprochées des œuvres correspondantes en langue originale. »

Au sein de la zone 1 de la structure de l'ISBD, on peut constater deux choses. Pour ce qui est du titre d'abord, c'est le titre de la traduction qui apparaît le premier dans la description bibliographique, suivi du nom de l'auteur de la version originale et de celui des traducteurs. Concernant le titre original, le *Guide pratique du catalogueur* de la BnF souligne : « Cette zone est publiée en ISBD, sauf lorsque le 2e indicateur de la zone a la valeur 1. »

Or, s'agissant de la transcription de ces données ISBD en UNIMARC dans la zone 200, alors que titre traduit (précédé de \$a), l'auteur original (\$f), et le traducteur (\$g) apparaissent, le titre original est relégué en zone 454 et précédé de \$t. Dans le cas d'une édition bilingue (, les deux titres pourront figurer dans le champ 200. Le champ 454 (est une traduction de)

⁷⁹ Voir Annexe 1.

⁸⁰ LADMIRAL, Jean-René. *Traduire – Théorèmes pour la traduction*. Paris : Gallimard, 1994. p. VIII.

⁸¹ BnF - *Guide du catalogueur - Accès titre – traductions* [en ligne]

<[http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/1DA7EA834CDDD2F4C12571810044FE8D/\\$FILE/EXTAcc%C3%A8s_titres_Traductions.htm?OpenElement](http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/1DA7EA834CDDD2F4C12571810044FE8D/$FILE/EXTAcc%C3%A8s_titres_Traductions.htm?OpenElement)>. Consulté le 28 novembre 2008.

n'intervient que lorsque le document ne comporte que le texte traduit. Il faut savoir que le champ 454 ne constitue pas une entrée indexée. Si l'on veut interroger sur le titre original et que celui-ci se trouve en 454, il faudra faire une recherche sur l'ensemble des mots de la notice. Si l'on veut faire une entrée parallèle au titre original, une autre solution consiste pour le catalogueur à introduire un titre normalisé dans la zone 5XX. Dans le cas d'un titre original, on parlera alors de titre parallèle et on utilisera le champ 510.⁸²

De plus, UNIMARC mentionne également le(s) traducteur(s) au sein de la zone 7XX dévolue aux autres responsabilités intellectuelles, la zone 702 étant plus particulièrement consacrée au(x) traducteur(s), dont on fait précéder le(s) nom(s) et prénom(s) respectivement d'un \$a et d'un \$b.

Pour ce qui est des œuvres traduites de langues s'écrivant avec des alphabets non-latins, l'interrogation des catalogues prend un degré supplémentaire de complexité : si les normes de translittération sont supposées connues pour le catalogueur, qu'en est-il du lecteur qui voudra interroger le catalogue ? Celui qui voudra par exemple chercher la nouvelle *Le lieutenant Kijé* de Iouri Tynianov utilisera cette dernière translittération dans son interrogation des catalogues, ce sera cette forme qui apparaîtra d'ailleurs sur la couverture de la traduction française. Or, cette dernière forme de translittération, si elle est courante, ne correspond pas à la norme ISO 9, selon laquelle la translittération sera « Tynânov, Ūrij Nikolaevič »⁸³.

Le traducteur est considéré comme une autorité à part entière, dont les productions peuvent être regroupées comme telles. Il est donc précisément et certainement référencé. Or, l'incertitude ne vient pas tant du statut du traducteur dans les notices que dans l'éclatement dans les notices UNIMARC des expressions du titre de l'œuvre entre deux zones et des problèmes de translittération. De plus, alors que le traducteur est signalé juste après l'auteur, on ne signale pas que c'est le traducteur qui a produit le titre sous lequel le document est référencé.

De la compétence du bibliothécaire en littératures étrangères et de sa capacité à apprécier les traductions

L'incertitude vient peut-être également des limites de la compétence linguistique du bibliothécaire. Comme le souligne Christian Jacob (voir l'entretien en Annexe 1), il a au cours de son parcours scolaire et universitaire étudié une, deux, exceptionnellement trois langues vivantes étrangères ou régionales qu'il maîtrise plus ou moins bien. A ces langues vivantes peuvent s'ajouter une ou deux langues anciennes, le latin et le grec ancien, plus rarement l'hébreu biblique. Ses capacités et ses goûts pour les langues et les littératures étrangères auront pu l'amener à apprendre d'autres langues. Pourtant, il aura beau être polyglotte, philologue doué et fin connaisseur de nombreuses cultures et civilisations étrangères, sa compétence linguistique et interculturelle ne pourra jamais embrasser toutes les langues et les cultures qui se trouvent au sein de sa bibliothèque. Pour lui, la bibliothèque est non seulement la Tour de Babel des classifications borgésiennes, mais la Tour de Babel de la confusion des langues de l'Ancien Testament. D'aucuns font état des problèmes posés par les compétences linguistiques par définition limitées des bibliothécaires par rapport au plurilinguisme des fonds dont ils ont la charge. Marion Lhuillier établit le constat suivant à propos de la Bibliothèque Municipale Internationale (BMI) de Grenoble :

⁸² CHAUVEINC, Marc et alii. *Manuel Unimarc : format bibliographique*. 4e édition. Munich : K. G. Saur, 2002. pp. 160 sqq.

⁸³[en ligne] <<http://www.iso.org/iso/fr/CatalogueDetailPage.CatalogueDetail?CSNUMBER=3589&ICS1=1&ICS2=140&ICS3=10>>. Consulté le 28 novembre 2008.

« La taille et les compétences linguistiques de l'équipe de la BMI ne lui permettent pas d'exploiter tous les outils bibliographiques existant dans les langues de la bibliothèque. Force est donc de recourir à des outils bibliographiques français – revues/journaux spécialisés, catalogues d'éditeurs –, dans la mesure où ils font état des traductions de langues qui nous concernent. Mais, à l'usage, il apparaît qu'un seul d'entre eux renvoie au titre d'origine (Le Monde des livres) : le retrouver tient alors du parcours d'obstacles. »⁸⁴

Lorsque compétences linguistiques au sein du personnel il y a, elles sont souvent précaires dans le temps, ainsi que le remarque Yves Alix à propos des collections en langues asiatiques de la Médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris :

« Dans l'intervalle, le travail de catalogage est assuré par un vacataire chinois, également chargé des acquisitions. De ce côté, la médiathèque souffre depuis l'origine du caractère précaire de l'expertise attachée au traitement de ce fonds : la bibliothécaire d'origine a changé de poste et le contractuel en fonction actuellement est sur le départ. »⁸⁵

Or, si le problème se pose de manière similaire avec les traductions, il peut néanmoins être surmonté. Pour les mêmes raisons de compétences linguistiques non illimitées, le bibliothécaire, face aux traductions que les fonds dont il a la charge contiennent, ou aux traductions qu'il veut y intégrer, ne peut pas toujours apprécier la manière dont ces traductions assument leur écart, leur « équivalence sans identité »⁸⁶, pour reprendre l'expression de Paul Ricœur, avec l'original. Or, en se posant la question de savoir quelles traductions acquérir, il peut, avec son savoir bibliothéconomique, sa connaissance de la chaîne du livre, décrypter des stratégies éditoriales, faire la distinction entre des effets de mode et des courants de fond. Le lecteur de traductions, quel qu'il soit, est loin de maîtriser aussi profondément ce genre de savoirs. C'est en considérant la traduction comme un produit en tant que tel et le traducteur comme un acteur à part entière au sein de la chaîne éditoriale qu'il pourra remédier à sa possible incompétence linguistique et qu'il aura des outils pour apprécier les documents traduits qu'il met à disposition au sein de sa bibliothèque. Ainsi, le bibliothécaire construit une nouvelle manière d'interroger sa formation et son métier.

LE BIBLIOTHÉCAIRE FACE AU DÉVELOPPEMENT DE LA TRADUCTOLOGIE ET DES ÉTUDES COMPARÉES

Le désarroi apparent du bibliothécaire est d'autant plus grand qu'il se retrouve confronté à un problème à double fond. En effet, la question de la traduction en bibliothèque, jusqu'à une époque récente, était souvent réduite à la question « des » traductions, des documents traduits. Or, l'histoire des sciences humaines des trente-cinq dernières années et de leur épistémologie amène le bibliothécaire qui réfléchit sur la traduction à poser également le problème des ouvrages *sur* la traduction. En effet, nous assistons au développement des méta-disciplines, des disciplines de deuxième instance, les praxéologies, les « théories de la pratique », pour

⁸⁴ LHUILLIER, Marion. « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

⁸⁵ ALIX, Yves. « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris », *BBF*, 2007, n° 3, p. 67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

⁸⁶ RICŒUR, Paul. *Sur la traduction*. Paris : Bayard, 2004. p. 60.

paraphraser le titre d'un ouvrage de Pierre Bourdieu⁸⁷, dans le sillage des théories de la lecture, de la réception et des études comparées. La naissance de la traductologie, « critique des théories et pratiques du traduire »⁸⁸, discipline qui a pour vocation de constituer la traduction non seulement en objet, mais en « sujet de savoir »⁸⁹ et d'étudier les processus et normes qui régissent cette pratique, est la parfaite illustration de ce phénomène. Jean-René LADMIRAL souligne :

« *La multiplication des publications sur le thème de la traduction prouve bien à quel point aujourd'hui on a pris conscience que son étude était capitale pour affiner notre perception des phénomènes langagiers, sans parler des enjeux qu'elle représente pour la transmission de la culture et de l'information.* »⁹⁰

Vu le caractère hautement interdisciplinaire de la traductologie, la classification des documents qui en relèvent tient bien souvent du casse-tête. Il ne s'agit pas pour autant de céder aux solutions de facilité, celles-ci pouvant avoir de fâcheuses conséquences sur l'offre documentaire en traductologie et sa visibilité en bibliothèque.

Les problèmes épistémologiques et taxonomiques posés par les études interdisciplinaires

Au-delà du caractère ancillaire des documents traduits que l'on a évoqué plus haut, la traduction en tant qu'objet de savoir et en tant que catégorie épistémologique a été elle aussi longtemps caractérisée par l'ancillarité : même si son essor au cours des vingt dernières années a été spectaculaire, la « traductologie » ne s'est constituée en discipline autonome et n'a pris « une forme définie, quasi institutionnelle et établie, propre à permettre son déploiement dans un champ de recherche et d'enseignabilité »⁹¹ que tout récemment, plus tard que l'*Überseztungswissenschaft* côté germanique et les *Translation Studies* et *Intercultural Studies* côté anglo-saxon. En outre, le développement spectaculaire de la traductologie ces dernières années se fait de concert avec celui des études comparées, ainsi qu'avec celui des théories et esthétiques de la réception et de la lecture nées dans les années 1970 suite aux travaux des membres de l'école de Constance tels que Hans Robert JAUSS et Wolfgang ISER⁹².

Longtemps, en effet, lorsque l'on considérait l'ensemble des discours sur la traduction, il s'est agi tantôt d'une branche de la philosophie du langage, de l'histoire des idées, de la linguistique pure et appliquée liée à la grammaire contrastive, tantôt d'une branche des études littéraires liée à la stylistique, la poétique et la littérature comparées. Or, sur ce plan-là, nous avons affaire de nos jours à une nouvelle donne. Antoine BERMAN définit le programme de cet espace disciplinaire de la manière suivante :

⁸⁷ BOURDIEU, Pierre. *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*. Paris : Seuil, 2000.

⁸⁸ OSEKI-DÉPRÉ, Inès. *Théories et pratiques de la traduction littéraire*. Paris : Armand Colin, 1999. p. 16.

⁸⁹ BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*. Paris : Gallimard, 1995. p. 290.

⁹⁰ BALLARD, Michel. *De Cicéron à Benjamin : traducteurs, traductions, réflexions*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2007. p. 10.

⁹¹ BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*. Paris : Gallimard, 1995. p. 290.

⁹² En raison des contraintes formelles du mémoire, nous ne pouvons malheureusement pas nous attarder sur ce point. Pour plus de précisions, on pourra néanmoins consulter avec profit : JAUSS, Hans-Robert. *Pour une esthétique de la réception*. Paris : Gallimard, 1990 et ISER, Wolfgang. *L'acte de lecture : théorie de l'effet esthétique*. Sprimont : Mardaga, 1997.

« Cet espace [...] couvrira simultanément le champ de la traduction au sein des autres champs de communication interlinguistiques, interlittéraires et interculturels [...]. Le savoir qui prendra pour thème cet espace sera autonome : il ne relèvera en soi ni de la linguistique pure ou appliquée, ni de la littérature comparée, ni de la poétique, ni de l'étude des langues et littératures étrangères etc., bien que toutes ces disciplines constituées revendiquent, chacune à leur manière, le champ de la traduction. Cependant, dans la mesure même où ce champ croise, de par sa nature, une multiplicité de domaines, et au premier chef ceux des disciplines susmentionnées, il y aura forcément interaction entre celles-ci et la traductologie. Aucune réflexion sur la traduction ne peut faire l'économie des apports de la linguistique et de la théorie de la littérature. **La traductologie est par excellence interdisciplinaire, précisément parce qu'elle se situe entre des disciplines diverses, souvent éloignées les unes des autres.** »⁹³

On touche ici à ce qui est bien souvent l'un des cauchemars du bibliothécaire. A cet égard, l'analyse faite par Bertrand Calenge dans son article « A la recherche de l'interdisciplinarité »⁹⁴ s'avère instructive. L'état des lieux s'agissant de l'interdisciplinarité en bibliothèque, à la fois « celle des concepts de la recherche » et « celle de l'appropriation du savoir » serait en effet « décevant ». Or, cette situation des bibliothèques « en dehors de ce mouvement puissant » qu'est l'interdisciplinarité peut être imputée à une certaine vision que les bibliothécaires ont des classifications, parfois à leur corps défendant. Bertrand Calenge remarque dans le même article :

« D'un autre côté, les pratiques professionnelles des bibliothécaires tendent également à infirmer le point de vue interdisciplinaire. Il est aisé de constater – et les plans de classement y encouragent – que chaque document est naturellement inscrit dans un contexte disciplinaire évident : Einstein, c'est de la physique, Giraudoux c'est de la littérature. Plus généralement, les bibliothécaires en charge d'acquisitions ont une vision des documents centrée sur la ou les disciplines, genres ou thèmes qu'ils gèrent : un responsable d'acquisitions cherche inconsciemment l'« étiquette disciplinaire » qui justifiera à ses yeux l'achat de tel ou tel document, qu'il s'agisse d'éléments du titre, de la spécialisation de l'éditeur, ou de la nature de la bibliographie particulière qu'il utilise pour ses acquisitions. »

Sur le plan bibliothéconomique, on voit ici que le problème est aussi d'ordre taxonomique. Le bibliothécaire est bien souvent à contre-cœur obligé de commettre ce « crime contre l'esprit » de « découper la connaissance en tranches. »⁹⁵ Pourtant, si le bibliothécaire élude la question de l'interdisciplinarité lorsqu'il se trouve face à des collections traitant de traductologie et se contente de rustines classificatoires, ou pire, de solutions de facilité, les problèmes ne sont pas résolus pour autant, et les conséquences sur la construction et l'exploitation des collections sont nombreuses. Or, l'enjeu est de taille, quelque soit le public considéré. Pour les publics savants, l'interdisciplinarité est le moyen d'entretenir un rapport distancié aux savoirs qu'ils maîtrisent. Pour les publics non-savants, il s'agit « de comprendre de façon

⁹³ BERMAN, Antoine. *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*. Paris : Gallimard, 1995. p. 291. C'est nous qui soulignons.

⁹⁴ CALENGE Bertrand, « À la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, 2002, n° 4, p. 5-13 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 27 novembre 2008.

⁹⁵ MELOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : L'oeil neuf éditions, 2004. p.22.

cohérente, en mettant en relation les savoirs qu'il découvre : la notion même de culture est interdisciplinaire. »⁹⁶

Les conséquences de ces problèmes dans la construction des collections...

Les problèmes posés par le caractère interdisciplinaire de la traductologie ont un incidence sur la manière dont les documents faisant partie de ce genre disciplinaire sont acquis et surtout classifiés. Nous avons mis précédemment en lumière la relative incertitude des catalogues s'agissant des documents traduits. Or, cette incertitude est plus importante en ce qui concerne les documents consacrés à la traductologie. Pour s'en convaincre, examinons quelques catalogues de bibliothèques, qu'il s'agisse de bibliothèques d'enseignement et de recherche ou de bibliothèques de lecture publique, et particulièrement les indices de cotation : l'indexation (classification intellectuelle) déterminera la cote (classification matérielle) du document, et donc en partie son classement, sa mise en espace et sa visibilité au sein des collections (que nous étudierons plus loin). Nous avons étudié la manière dont les indices de cotation étaient attribués aux ouvrages traitant de traductologie dans les catalogues de cinq établissements différents : d'une part, la Bibliothèque nationale de France, comme établissement de référence producteur des fichiers d'autorité, d'autre part deux bibliothèques universitaires (celles de Paris 8 et de Lyon 2) et enfin deux bibliothèques de lecture publique de grande taille (la Bibliothèque Publique d'Information à Paris et le réseau de la Bibliothèque municipale de Lyon). S'agissant des ouvrages eux-mêmes, nous avons sélectionné 11 monographies parmi celles ayant fait date en France dans l'enseignement et la recherche en traductologie. Nous avons présenté le résultat de notre enquête sous forme de tableaux (disponibles en Annexe 2), en essayant de trouver certaines équivalences lorsque les indexations étaient différentes (dans certains cas la CDD, dans d'autres la CDU).

S'agissant des documents indexés selon la classification décimale Dewey (22e édition)⁹⁷, dans le cas de la BnF, de la bibliothèque universitaire de Lyon 2 et de la BmL, 9 types différents d'indices ont été trouvés :

- 070.5 : Edition
- 194 : Philosophie occidentale moderne – France
- 418.02 : Traduction (linguistique)
- 801.95 : Littérature – Critique
- 821.3 : Poésie de langue anglaise – 1558-1625 [critique]
- 830.6 : Littérature de langue allemande 1750-1830
- 830.900 6 : Littérature de langue allemande – Histoire et critique – 17..-1832
- 840.07 : Littérature de langue française. 19e siècle.
- 844.912 : Essai littéraire de langue française - 1900-1945 [critique]

⁹⁶ CALENGE Bertrand, « À la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, 2002, n° 4, p. 5-13 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 27 novembre 2008.

⁹⁷ DEWEY, Melvil ; COUTURE-LAFLEUR, Raymonde ; CABRAL, Louis. *Classification décimale Dewey et index*. Montréal : Éd. Asted, 2007.

DEWEY, Melvil ; BETHERY, Annie. *Guide de la classification décimale de Dewey : tables abrégées de la XXIIe édition intégrale en langue anglaise*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

Les bibliothèques ayant adopté la CDD suivent dans l'ensemble les catégorisations de la BnF, qui indexe l'essentiel des ouvrages en 418.02, classification assimilant la traductologie à la question de la traduction en linguistique appliquée, mais qui comporte l'avantage de la cohérence de l'offre documentaire. Quelques nuances sont cependant à opérer. Tout d'abord, l'indexation Dewey est absente de la notice bibliographique de la BnF pour 2 des 11 ouvrages considérés, traitant d'éthique et de philosophie de la traduction. La bibliothèque universitaire de Lyon 2 a choisi de les indexer eux aussi en 418.02, ce qui marque une volonté de préservation de la cohérence des collections d'ouvrages traitant de traductologie. Toutefois, l'ouvrage de Gisèle Sapiro, traitant d'économie de la traduction, de publication très récente, n'est pas référencé dans le catalogue de la BnF à l'heure où nous écrivons ces lignes. La bibliothèque universitaire de Lyon 2 choisit de l'indexer en édition (ce qui le sépare des autres ouvrages de traductologie de la sélection). Cette séparation vaut aussi pour l'ouvrage de Valéry Larbaud (ouvrage portant pourtant les prémisses de la fondation de la traductologie comme discipline), qui ne porte pas la cote 418.02 à la bibliothèque universitaire de Lyon 2, mais la porte à la BnF et BmL. Cet ouvrage fondateur est soit classé en critique littéraire (801.95, cette classification étant également l'une de celles de la BnF), soit en littérature française (840.07, outre la classification additionnelle de la BnF en 844.912).

Pour les bibliothèques ayant adopté la CDU, on voit que le bibliothécaire est tout autant déchiré dans certains cas entre les impératifs classificatoires et la volonté de maintenir une collection cohérente de documents traitant de traductologie. Ainsi, la Bibliothèque Publique d'Information classe 8 des 10 ouvrages de la sélection présents dans son fonds en 803.4 (littératures germaniques), et la bibliothèque universitaire de Paris 8 donne un indice en 801.95 (linguistique et philologie) à 6 documents parmi les 8 de la sélection qu'elle référence dans son catalogue. Le premier classement est fort curieux : la question de la traduction déborde celle des langues germaniques... Dans les deux cas, les ouvrages de traductologie sont donc majoritairement en linguistique et littérature, de manière tout aussi peu satisfaisante que ce qu'on trouve dans les établissements ayant adopté la classification Dewey, même si la fusion entre littérature et linguistique au sein de la CDU permet à certains égards une plus grande souplesse dans la classification. Quelques exceptions sont pourtant intéressantes. Comme dans les bibliothèques ayant adopté la CDD, l'ouvrage de Valéry Larbaud (ensemble d'essais critiques sur la traduction) est systématiquement mis à part, soit en littérature française (BPI et Paris 8), soit en littérature comparée (Paris 8). *L'épreuve de l'étranger*, même s'il traite de traduction en Allemagne, est considéré par les traductologues comme l'un des ouvrages programmatiques fondateurs de leur discipline. Là encore, la BPI le classe à part, en 830(091)"18, avec les études critiques sur la littérature allemande du dix-neuvième siècle. Quant à la bibliothèque universitaire de Paris 8, elle indexe une partie des exemplaires de manière similaire, mais en indexe d'autres en 801.95, les associant par conséquent aux autres ouvrages traitant de traductologie de ses collections.

Pour résumer, le bibliothécaire est confronté à un dilemme : assurer la cohérence des collections ou rendre visible l'interdisciplinarité. Lorsqu'il construira ses collections en faisant l'acquisition puis en procédant au traitement de documents traitant de traductologie, il devra donc toujours être vigilant. Il devra réfléchir à la manière dont le document qu'il est susceptible d'acquérir pourra s'intégrer non pas dans une catégorie, une thématique de sa bibliothèque, mais à plusieurs. Il se posera la question de savoir si rassembler les documents traitant de traduction sous une seule et même indexation servira plus la cohérence de sa collection de traductologie qu'elle ne desservira sa visibilité et son accessibilité aux usagers qui s'y intéressent, mais qui ne sont pas forcément versés dans la linguistique appliquée, la littérature comparée ou les langues et littératures étrangères. Une fois encore, la construction des collections sera l'affaire d'un délicat compromis.

...Ainsi que dans leur exploitation

Quelles questions doit ensuite se poser le bibliothécaire lorsqu'il veut mettre les documents traitant de traductologie acquis par sa bibliothèque à la disposition des usagers ? Là encore, une comparaison des mêmes bibliothèques autour du sort qu'elles réservent aux mêmes documents que ceux abordés précédemment peut s'avérer éclairante (on la trouvera en Annexe 3 du présent travail).

Comment gérer le libre accès des ouvrages de traductologie, que ce soit en bibliothèque d'enseignement et de recherche ou en bibliothèque de lecture publique ? Si les indexations nous donnent une idée de la classification intellectuelle de ces documents, quelles sont les problèmes qui surgissent quant à la coexistence matérielle de ces ouvrages au sein de l'entité physique qu'est une bibliothèque ?

La Bibliothèque nationale de France ventile ses collections de traductologie entre les salles G et H en Haut-de-Jardin (lecture publique) et U et V en Rez-de-Jardin (recherche) pour ce qui est du libre-accès, 3 documents sur 10 présents à la BnF étant seulement disponibles en Rez-de-Jardin, 2 documents sur 10 étant seulement disponibles en magasin. Le choix de la BnF est donc celui d'une accessibilité assez large des documents traitant de traductologie au public, au sein des collections de linguistique et de littérature générale. Seul l'ouvrage de Paul Ricœur a droit aux salles de philosophie.

Pour ce qui est des bibliothèques universitaires, tous les ouvrages, empruntables, sont intégrés aux collections de « Lettres et Langues » (Lyon 2), les salles de linguistique, de littérature générale, de littérature française ou allemande (Paris 8). Seul l'ouvrage de Gisèle Sapiro traitant de l'économie de la traduction est référencé à la bibliothèque universitaire de Lyon 2 dans la section « Presse et généralités ». Les collections de traductologie sont donc regroupées dans les mêmes thématiques.

S'agissant des bibliothèques publiques, l'exemple de la BPI constitue un cas à part : il n'y a pas de magasins, toutes les collections sont en libre accès et à consulter sur place, et les documents consacrés à la traductologie sont tous rassemblés au troisième niveau au sein d'une seule et même subdivision physique de la bibliothèque, consacrée à la linguistique, aux langues et aux littératures. C'est que l'exploitation des collections de la BPI trouve en partie son origine dans les publics qui la fréquentent. Comme le souligne la charte documentaire de la BPI :

« La Bpi offre une documentation dont l'ampleur, les niveaux d'usage et les conditions d'accessibilité (absence d'inscription obligatoire, libre accès complet aux ressources, consultation sur place) la distinguent à la fois d'une bibliothèque d'étude et d'une grande bibliothèque territoriale, auxquelles elle emprunte certains traits en y ajoutant des spécificités documentaires et un ensemble de modalités d'accueil qui fondent sa singularité. »⁹⁸

Cependant, le poids de la population étudiante au sein des publics fréquentant la bibliothèque est très important, jusqu'à être majoritaire à la fin des années 1990⁹⁹. La présentation des documents traitant de traductologie s'intègre donc au sein d'un fonds de littérature et

⁹⁸ Charte documentaire de la Bibliothèque Publique d'Information , p.6 [en ligne]

<http://www.bpi.fr/modules/resources/download/default/Professionnels/Documents/chartes/charte2008_versiondetravail_VI.pdf>. Consulté le 19 décembre 2008.

⁹⁹ *Ibid* p. 7.

linguistique qui a pris au cours du temps, bon gré mal gré, une coloration de plus en plus universitaire.

La situation à la Bibliothèque municipale de Lyon qui est un réseau de plusieurs sites est fort différente. L'ensemble des documents traitant de traductologie est localisé sur le site de la bibliothèque centrale de la Part-Dieu, tant pour le libre accès que pour les documents ensilés en magasin. Pour ce qui est des 9 documents présents à la BmL, 3 documents ont à la fois un exemplaire en silo et un en libre accès, 4 un exemplaire en silo seulement, 2 un exemplaire en libre accès seul). 3 documents ont à la fois un exemplaire empruntable et un exemplaire à consulter sur place, 4 documents ont un exemplaire empruntable, 2 documents sont à consulter sur place. La BmL offre donc une vision assez équilibrée de la présentation et communication des documents aux usagers. En revanche, l'offre est regroupée dans le pôle « Littératures », l'ouvrage du philosophe Paul Ricœur étant le seul à avoir droit au pôle « Civilisation ».

Or, on peut remarquer que la surreprésentation des ouvrages de traductologie au sein des secteurs de lettres et langues des bibliothèques est assez curieuse, en tant qu'outre Paul Ricœur, Antoine Berman (ancien directeur de programme et de séminaire au Collège international de Philosophie) et Jean-René Ladmiral (Professeur de philosophie à l'Université de Paris X -Nanterre) sont reconnus comme philosophes au niveau universitaire en plus de leur casquette de linguistes. Les pratiques des publics universitaires sont parfois éloignées de l'interdisciplinarité. On peut rappeler à cet égard la remarque de Bertrand Calenge :

« Qu'on pense aux pratiques des étudiants en sciences uniquement préoccupés d'obtenir les textes prescrits par les enseignants, aux chercheurs extrêmement pointus dévorés par la seule lecture des textes de leur spécialité, aux amateurs passionnés d'un genre, incapables d'accorder la moindre attention à d'autres textes... »¹⁰⁰

Le fait que les ouvrages d'Antoine Berman et Jean-René Ladmiral ne soient pas proposés dans les collections de philosophie du langage a des conséquences de taille sur la manière dont cette dernière discipline est théorisée, souvent en dehors de la question de la traduction. Ceci est d'autant plus étonnant que la philosophie comme discipline a un besoin vital de la traduction pour donner accès aux textes de Platon à Gadamer en passant par Thomas d'Aquin, Machiavel et Hume.

CONCLUSION

En étudiant la littérature professionnelle, ses présupposés et ses non-dits, nous avons pu prendre la mesure de l'impensé bibliothéconomique que représentaient tant les documents traduits que les documents traitant de traduction. La manière particulière dont un document traduit est traditionnellement envisagé au niveau bibliographique nous a permis de considérer dans la perspective du monde des bibliothèques la condition ancillaire de la traduction et des traducteurs, et mettre en évidence les moyens intellectuels que les bibliothécaires, dans les limites de leurs compétences linguistiques, avaient à leur disposition pour y faire face. Enfin, par l'interrogation ciblée de plusieurs catalogues, nous nous sommes penchés sur les modalités de la présence de la jeune discipline qu'est la traductologie en bibliothèque en la replaçant dans le contexte plus général, épineux pour le bibliothécaire, de l'émergence

¹⁰⁰ CALENGE Bertrand, « À la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, 2002, n° 4, p. 5-13 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 27 novembre 2008.

concomitante des études interdisciplinaires et comparées et, au-delà, d'une nouvelle manière d'envisager les savoirs hors de leur segmentation traditionnelle.

Acquérir, conserver, présenter : quelle place pour les fonds autour des traductions dans les bibliothèques françaises aujourd'hui ?

INTRODUCTION

Une fois qu'on a établi sur le plan théorique les principales définitions s'agissant de traduction, décomposé les divers paradoxes qui rendent si problématique le statut des documents traduits comme de ceux traitant de traduction au sein des bibliothèques, et interrogé ce que dit la littérature professionnelle et surtout ce qu'elle ne dit pas, il convient d'identifier et décrire les procédures concernant l'acquisition, la conservation et la présentation aux usagers des documents traduits ou traitant de traduction telles qu'elles peuvent ou sont effectivement mises en œuvre dans les bibliothèques françaises aujourd'hui, et de caractériser, de modéliser les pratiques effectives concernant ces documents au sein des politiques de construction et d'exploitation des collections de ces bibliothèques. En dépit de la diversité, mise en lumière dans la précédente section, de la nature, des supports, et des usages possibles des documents traduits ou traitant de traduction, ainsi que des établissements qui les accueillent au sein de leur collections, un certain nombre de règles, d'habitudes et d'usages peuvent être induits des pratiques des professionnels des bibliothèques s'agissant de l'offre documentaire en traduction, et nous permettent d'établir un certain nombre de principes aidant le bibliothécaire à adopter une attitude cohérente face au document traduit ou traitant de traduction.

L'interrogation des pratiques possibles ou ayant cours dans les bibliothèques françaises dans le but de leur donner des éléments de modélisation et de formalisation est d'autant plus nécessaire que l'on ne saurait assez insister sur les conséquences concrètes au niveau des acquisitions de documents par les bibliothèques, et plus généralement, de l'économie du savoir, de la mondialisation évoquée plus haut. Ce phénomène a beau être multiple, il n'en est pas moins souvent perçu comme homogénéisant, voire uniformisant. La possibilité croissante de donner une signification universelle à certains documents est ainsi suspectée de véhiculer également l'hégémonie de certains signifiants et de certains idiomes. Ainsi, l'intérêt pour les publications scientifiques étrangères se double bien souvent par le passage obligé par la *lingua franca* de notre époque, l'anglais, en court-circuitant bien souvent toute traduction. Les littératures étrangères, ces « Belles étrangères » fêtées chaque automne depuis 1987 à l'initiative du Centre National du Livre et le Ministère de la Culture, suscitent un intérêt nourri de nombreux professionnels des bibliothèques, or, bien souvent, elles sont davantage étudiées par ces mêmes professionnels sous l'angle de la langue où elles ont été originellement produites que sous l'angle de celle dans laquelle elles nous parviennent, ces études reflétant souvent elles aussi les grands enjeux de l'économie des échanges linguistiques d'aujourd'hui.

Le questionnement du contexte de mondialisation de l'économie de la connaissance, de regain d'intérêt pour les littératures étrangères dans un contexte où le multiculturalisme fait plus que jamais débat, et de l'attitude effective des professionnels des bibliothèques face à ce contexte, nous amènera à établir un certain nombre de remarques par rapport à la littérature

professionnelle (**chapitre 1**). Cette confrontation nous amènera donc à identifier et à décrire un certain nombre d'étapes, d'outils et de difficultés dans la politique d'acquisition des documents traduits et la manière dont ces acquisitions s'insèrent dans le cadre général de la construction des collections (**chapitre 2**). Au sein des collections d'une bibliothèque, les documents traduits ont un mode d'exploitation particulier : la traduction a une temporalité qui lui est propre, les traductions naissent et vieillissent de manière différente des autres documents. Plus que toute autre, les collections de traductions sont « des collections qui bougent », pour reprendre l'expression de Bertrand Calenge¹⁰¹. Face à ces temporalités particulières, quelles politiques de conservation et de désherbage adopter (**chapitre 3**) ? Enfin, le questionnement sur la construction et l'exploitation des collections étant indissociable de celui sur les pratiques des usagers, il convient de s'interroger sur l'accès et la présentation aux lecteurs des documents traduits ou traitant de traduction, sur les manières de les rendre visibles, ainsi que sur les avantages et les inconvénients de celles-ci (**chapitre 4**).

LE CONTEXTE

Nous posons la question de l'espace de la traduction en bibliothèque dans un contexte intellectuel et culturel marqué par la pluralité. Les systèmes politiques, économiques et culturels sont de plus en plus interdépendants de par le monde. La traduction *a priori* aurait tout à fait sa place dans un contexte multiculturel.

On est en outre passé dans les pays développés, ces vingt dernières années, avec le développement des technologies de l'information et de la communication, d'une économie à fondement industriel et de production de biens manufacturés à une économie post-industrielle de l'information se fondant sur la prestation de services et de biens immatériels, où la connaissance est devenue un enjeu économique.

Or, la mondialisation s'accompagne de l'hégémonie de certains idiomes, outre l'hégémonie de certains systèmes économiques. La traduction est donc parfois perçue comme étant sur le déclin, notamment en ce qui concerne les publications scientifiques, marquées par l'émergence de l'anglais comme langue vernaculaire. C'est en ayant conscience de ce contexte et de ces enjeux que le bibliothécaire doit acquérir, conserver et présenter les traductions au sein de sa bibliothèque.

Un contexte de mondialisation de l'économie de la connaissance et d'inégalité des échanges entre les espaces culturels

Le modèle d'accélération des échanges ayant cours depuis une trentaine d'années, connu dans le monde anglo-saxon sous le nom de *globalization* et que l'on nomme en France « mondialisation » induit des bouleversements non seulement économiques, mais encore culturels et intellectuels. La connaissance et la culture ne sont pas simplement l'objet d'une massification consécutive à l'avènement de la société de consommation¹⁰², elles sont aussi désormais « mondialisées ». En associant la mondialisation à ces termes, nous sommes bien loin de la vision traditionnelle qu'on pouvait avoir de la connaissance et de la culture au temps de

¹⁰¹CALENGE Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 325.

¹⁰² Voir à ce sujet ARENDT, Hannah. « La Crise de la culture », *La Crise de la culture : huit exercices de pensée politique*. Paris : Gallimard, 1972. pp.253-288.

Goethe et de sa *Weltliteratur*. Les origines, les formes et les territoires de la connaissance se sont étendus et déplacés, de nouvelles pratiques se font jour, les ensembles institutionnels, sociaux, culturels et intellectuels se trouvent redéfinis dans le cadre de la mondialisation. Tous les critères de réflexion sur les notions de connaissance et de culture tels qu'ils avaient été élaborés en Occident (et en Europe en particulier) sont donc à repenser et recomposer à l'aune de ce phénomène.

Dans ce contexte, la traduction est assurément amenée à jouer le rôle d'interface entre les divers signifiants locaux, particuliers, et des signifiés qui ont une vocation interculturelle, sinon universelle. Or l'équilibre entre les idiomes locaux et la circulation globale des savoirs est fragile, et est très souvent rompu. A cet égard, Jean-Yves Mollier note :

« Il suffit de regarder l'évolution de l'Index Translationum de l'Unesco qui mesure, depuis le début des années 1930, le volume des traductions d'un pays à un autre pour se convaincre rapidement de l'inégalité des échanges entre les espaces culturels et, pire, de l'aggravation de cette inégalité depuis le début des années 1950. Si l'on a en effet assisté à une croissance du volume international des traductions, passé de 50 000 à 75 000 titres par an entre 1980 et 2000, la part de l'anglais dépasse les 60 % depuis 1995 alors qu'elle était située autour de 40 % en 1980. L'effondrement du russe, tombé de 11-12 % à 2,5 %, la stagnation du français à environ 10 % du marché, comme l'allemand, plutôt en progression, lui, le statut semi-périphérique de l'espagnol qui ne dépasse pas 2,6 % ne plaident pas pour une vision angélique ou irénique du multi-culturalisme et de la globalisation. »¹⁰³

Les recherches publiées récemment par Gisèle Sapiro et son équipe sur le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation nous fournissent un éclairage tout à fait intéressant de ces constats. Celle-ci, croisant les données de l'*Index Translationum* avec les données de la Bibliographie Nationale Française, la base de données bibliographiques Electre et les données du syndicat national de l'édition¹⁰⁴, arrive à un certain nombre de conclusions intéressantes pour ce qui nous préoccupe. Dans ce contexte d'intensification et de diversification des échanges intellectuels et culturels à l'échelle mondiale, malgré une diversification des langues traduites, l'anglais demeure la langue centrale dominante, le français restant la deuxième langue centrale, suivie de très près par l'allemand.¹⁰⁵ Le déséquilibre entre l'anglais et les autres langues a plusieurs conséquences dans les collections de traductions parmi lesquelles le bibliothécaire doit acquérir les titres qui enrichiront les fonds de sa bibliothèque. Dans un contexte de « diversification » et de « concurrence » des langues traduites¹⁰⁶, on peut faire un premier constat : s'agissant de la première langue centrale, de la langue dominante, l'anglais, les maisons d'édition privilégieront énormément les ouvrages dits « à rotation rapide », et celles qui domineront feront partie du circuit de grande production ; s'agissant des langues périphériques (le suédois ou l'hébreu par exemple), la construction des catalogues des maisons d'édition se fera autour des ouvrages à rotation plus lente. Elles seront l'apanage du circuit de production restreinte. Les genres traduits en

¹⁰³ MOLLIER, Jean-Yves. « Pour une bibliothèque numérique universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 16-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

¹⁰⁴ BOKOBZA, Anaïs ; SAPIRO, Gisèle. « L'analyse des flux de traductions et la construction de bases de données », in SAPIRO, Gisèle. *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. p. 45-64.

¹⁰⁵ SAPIRO, Gisèle. « Situation du français sur le marché mondial de la traduction », *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. pp. 65-106

¹⁰⁶ SAPIRO, Gisèle. « Les collections de littérature étrangère », *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. pp. 175-210.

français seront également différents en fonction de la langue de départ, même si l'on constate une prégnance très nette du genre romanesque quelle que soit la langue étudiée¹⁰⁷.

Un déclin de la traduction dans certains domaines ?

Qu'en est-il dans le cas des sciences humaines ? Gisèle Sapiro et Ioanna Poppa, remarquent, à propos des logiques éditoriales et des enjeux scientifiques propres à la traduction des sciences humaines :

« la science revendique son caractère transnational et tend à adopter un langage commun plus ou moins formalisé, l'anglais servant comme autrefois le latin, de langue de communication privilégiée. »¹⁰⁸

L'anglais, dans le contexte de la mondialisation de l'économie de la connaissance, n'a donc pas seulement le statut de première langue centrale, de langue dominante, elle devient une langue véhiculaire. Or, du fait de ce statut véhiculaire de l'anglais, on assiste à un déclin relatif, ou du moins à une fragilisation de la traduction vers le français de documents écrits en cette langue dans le domaine scientifique. Le processus de traduction est court-circuité, la traduction devient superfétatoire dans des domaines où les étudiants, enseignants et chercheurs ont directement recours aux ouvrages de en langue originale dans le cadre de leurs travaux. La fermeture de la filiale française de la maison d'édition O'Reilly, spécialisée dans les publications informatiques, est la parfaite illustration de ce phénomène : l'immense majorité des lecteurs français avaient recours à la version anglaise des ouvrages.¹⁰⁹

Pour le bibliothécaire en charge de collections destinées à l'enseignement et la recherche, les conséquences sont de taille concernant l'offre documentaire. Maylis Dulois, Nelly Kuntzmann et Marie-Françoise Liard détaillent les conséquences de ce phénomène dans les bibliothèques universitaires :

« Fait général, semble-t-il, la demande en anglais domine, parce que les ouvrages anglo-saxons bénéficient de circuits de diffusion efficaces et en raison de la pratique répandue de cette langue. Des ouvrages écrits dans des langues moins pratiquées seront acquis dès qu'en paraîtra la traduction en anglais, et bien des chercheurs d'origines diverses s'expriment directement en anglais. Les ouvrages en anglais ont une place grandissante pour les chercheurs français, fait souligné dans une étude réalisée pour le SNE (Syndicat national de l'édition) et évoquée lors du Salon du livre 2002. »¹¹⁰

Les enjeux de la traduction face à l'émergence de l'anglais comme langue véhiculaire scientifique sont importants. Elle constitue précisément une alternative à l'omniprésence de cette langue et peut favoriser l'accès à des travaux écrits dans des langues périphériques, et qui peuvent être d'intérêt majeur, malgré leur non-intégration au circuit éditorial anglo-saxon. Or,

¹⁰⁷ BOKOBZA, Anaïs ; SAPIRO, Gisèle. « L'essor des traductions littéraires », in SAPIRO, Gisèle. *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. Graphiques pp. 164-165.

¹⁰⁸ SAPIRO, Gisèle. POPA, Ioanna. « Traduire les sciences humaines et sociales : logiques éditoriales et enjeux scientifiques », in SAPIRO, Gisèle. *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. Graphiques p.107.

¹⁰⁹ Voir <<http://www.oreilly.fr/>>. Consulté le 5 décembre 2008.

¹¹⁰ DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. « Le cœur et la marge » : Les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires : la Sorbonne et Aix-Marseille I », *BBF*, 2003, n° 5, p. 5-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

on remarque que de moins en moins de monographies, et *a fortiori* de moins en moins d'articles issus de périodiques font l'objet d'une traduction. A cet égard, Annie Le Saux fait la réflexion suivante :

« Prenons l'exemple de la France. Les échanges d'idées et les contacts entre chercheurs passent par la traduction de leurs travaux dans d'autres langues, faute de quoi ils écriront de plus en plus directement en anglais, ou courront le risque d'être coupés de la communauté scientifique internationale. Il faut donc que les scientifiques prennent activement la défense de la traduction pour pouvoir continuer à écrire en français. La survie de la langue française, comme de bien d'autres langues européennes, en dépend. »¹¹¹

L'acquéreur en bibliothèque, comme instance de proposition, a un rôle majeur à jouer dans le maintien ou la modification des équilibres linguistiques dans l'économie du savoir. Fournissant un important travail de veille s'agissant des publications scientifiques étrangères par le biais de sources de référence (le *Journal of Citations Records*, ou *Europériodiques*, le *Catalogue Collectif National des Publications en Série [CCNPS]* par exemple, dans le cas des périodiques), il doit aussi être attentif à préserver l'équilibre linguistique de sa bibliothèque, laissant une large place aux ouvrages écrits dans la langue véhiculaire qu'est l'anglais aussi souvent que nécessaire, mais encourageant les acquisitions de documents traduits ou dans d'autres langues centrales (telles que l'allemand), afin que le monolinguisme de plus en plus souvent en usage au sein de la communauté scientifique ne devienne pas un obstacle à la circulation des savoirs.

QUELLES POLITIQUES D'ACQUISITION S'AGISSANT DE LITTÉRATURE TRADUITE ?

Acquérir des documents traduits n'est pas chose facile pour le bibliothécaire, non seulement parce que les équilibres entre littérature traduite et non traduite sont assez incertains, mais encore parce que l'acquisition des œuvres traduites obéit à un régime spécial de prescription et de sélection. Ce régime spécial se retrouve tant pour les fonds destinés à l'enseignement et la recherche que ceux destinés à la lecture publique. En outre, il sera souvent impossible pour lui d'acquérir des œuvres complètes en traduction, ce qui, tout en ne remettant pas en cause le statut de « découvreur » du bibliothécaire, l'oblige à toujours composer et faire preuve d'imagination afin que les lacunes des collections dont il a la charge ne menacent pas la cohérence de celles-ci.

Quels outils l'acquéreur a-t-il à sa disposition s'agissant des traductions ?

Quels peuvent être les outils de sélection pour acquérir les documents traduits, documents de langue française, mais qui se réclament d'un document en langue étrangère, et dont on apprend, pour les raisons culturelles exposées plus haut, à se méfier ? Alors qu'« **il est de moins en moins concevable de sélectionner des documents sans en maîtriser le contenu,**

¹¹¹ LE SAUX, Annie, « Les enjeux de la traduction en Europe », *BBF*, 2003, n° 5, p. 83-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

sans s'y référer de façon consciente »¹¹², que peut faire le bibliothécaire face à un document traduit d'une langue qu'il connaît pas ou peu ? Un premier outil de sélection peut, bien évidemment, être constitué par les demandes des usagers matérialisées dans le cahier des suggestions. Or, le problème réside dans certains cas dans leur légitimité : comment peser le pour et le contre dans le cas de demandes d'une traduction française du *Faust* de Goethe, alors que les lecteurs pourront, pour des raisons très différentes, et qui peuvent être indépendantes de raisons objectives, par exemple de leur expertise en allemand ou en littérature française, demander soit celle de Bernard Lortholary, soit celle de Gérard de Nerval ?

Autre critère, mis en lumière par Christian Jacob, « la réputation de certaines maisons d'édition (*Actes Sud, Philippe Picquier* pour les littératures d'Extrême-Orient) ou de certaines collections (*La Pléiade*) [qui] peut être un critère déterminant de sélection des ouvrages traduits. »¹¹³ Pourtant, la réputation est encore un critère très subjectif. Les revues professionnelles *Livres Hebdo* ou *Livres de France* semblent à première vue donner un point de vue objectif sur la production éditoriale française, y compris pour les traductions. Or, comme le souligne Bertrand Calenge : « on oublie trop souvent que nombre de petits éditeurs ou auteurs-éditeurs n'y font pas l'annonce de leurs parutions »¹¹⁴ Comment s'y retrouver, alors qu'on a vu précédemment que les collections françaises éditant des traductions, et particulièrement des traductions de langues autres que l'anglais, appartiennent au cercle de production restreinte, c'est-à-dire à l'univers des petites maisons d'édition, qui ne référencent pas obligatoirement leurs publications dans les revues professionnelles?... Une partie de la production traduite est donc condamnée à rester dans l'ombre suivant cette logique.

Or, des événements peuvent sortir un auteur étranger comme son traducteur de l'ombre, et en premier lieu l'attribution d'un prix littéraire. En effet, depuis une trentaine d'années, on assiste à l'émergence de prix littéraires récompensant la littérature traduite. On peut à cet égard citer l'un des plus anciens, le Prix Médicis Étranger, décerné annuellement depuis 1970, conjointement au Prix Médicis français (un Prix Médicis Essai a également été créé), à un roman étranger paru en traduction française dans l'année. Le Prix Baudelaire, quant à lui, est attribué depuis 1980 par la Société des Gens de Lettres pour la traduction vers le français d'un ouvrage en anglais dont l'auteur est un ressortissant du Royaume-Unis ou d'un des pays du Commonwealth. Il est décerné chaque printemps au British Council à Paris. Pour les traductions littéraires de l'anglais américain, la SGDL décerne depuis 1982 le Prix Maurice-Edgar Coindreau, et pour les traductions de l'allemand, depuis 1989 le Prix Gérard de Nerval (ce dernier étant jumelé avec le prix Paul Celan décerné par un jury allemand). Les Prix Halpérine-Kaminsky sont décernés chaque année en novembre en Arles à l'occasion des Assises de la traduction littéraire, et récompensent les œuvres des traducteurs sans distinction de langue (le prix « Découverte » récompensant le travail d'un traducteur novice, le prix « Consécration », l'ensemble de l'œuvre d'un traducteur émérite)¹¹⁵. Enfin, le prix Laure Bataillon, créé en 1986 dans le cadre de la Maison des Écrivains Étrangers et Traducteurs (MEET) de Saint-Nazaire, récompense un œuvre de fiction traduite en français dans l'année, et est attribué conjointement à l'écrivain en langue originale et à son traducteur¹¹⁶.

Cependant, il ne s'agit là que de coups de projecteurs sur quelques traductions. Le bibliothécaire amené à faire la sélection et / ou l'acquisition des ouvrages traduits trouvera une

¹¹² CALENGE Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 76.

¹¹³ Voir Annexe 1.

¹¹⁴ CALENGE Bertrand. *Ibid.* p. 75.

¹¹⁵ Pour plus d'informations, on étudiera avec profit la page de la Société des Gens De Lettres (SGDL). *Les prix*. [en ligne] <http://www.sgd.org/vieCulturelle_prix.asp>. Consulté le 15 décembre 2008.

¹¹⁶ Pour plus de renseignements, on se reportera au site de la Maison des Écrivains Étrangers et Traducteurs [en ligne] <<http://www.meet.asso.fr/sommaire/prix.htm>>. Consulté le 27 novembre 2008.

aide précieuse et des prescripteurs efficaces parmi les spécialistes des langues desquelles les ouvrages sont traduits, ainsi que des professeurs de littérature comparée. La chose est plus ou moins institutionnalisée au sein des SCD, mais garde sa pertinence dans les bibliothèques de lecture publique. Ainsi que le fait remarquer Christian Jacob, leurs suggestions sont très précieuses :

« On peut aussi trouver d'autres instances de prescription, par exemple, les professeurs de la langue considérée ou de littérature comparée situés dans la sphère d'influence de la bibliothèque, qu'il s'agisse d'une bibliothèque universitaire ou d'une bibliothèque de lecture publique. Le dialogue, la communication, l'échange entre universitaires, enseignants, chercheurs et bibliothécaires est à cet égard essentiel. »¹¹⁷

Les difficultés de l'acquéreur face à des œuvres rarement traduites dans leur intégralité

S'agissant des acquisitions de documents traduits, le bibliothécaire se heurte à un autre problème de taille. Ainsi, lorsque l'acquéreur veut donner une vision exhaustive d'un auteur par le biais de ses traductions en langue française, l'objectif qu'il s'est fixé tient bien souvent de la gageure, même si l'œuvre de l'auteur fait partie du patrimoine littéraire mondial et est de ce fait un classique, ou du moins un « incontournable », et à plus forte raison si l'auteur est moins connu.

Prenons exemple de traduction émanant d'une langue qualifiée de « centrale » selon la terminologie développée par Gisèle Sapiro dans la série d'études qu'elle a rassemblées autour du marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation¹¹⁸. Si nous pouvons avoir accès à la traduction française complète de la quasi-intégralité des romans et essais que Paul Auster a pu publier jusqu'ici, il n'en est pas de même de l'œuvre d'autres romanciers américains contemporains, Joseph Heller ou Hunter S. Thompson par exemple, qui, même si une œuvre (*Catch 22* dans le cas du premier, *Fear and Loathing in Las Vegas* dans le cas du second) les a révélés au public français (très souvent du fait de leur adaptation cinématographique, par Mike Nichols dans le premier cas, par Terry Gilliam dans le second, le titre de l'œuvre étant adapté dans ce dernier cas en français en *Las Vegas Parano*), demeureront dans l'ombre et feront l'objet de traductions partielles, voire lacunaires. La situation est encore plus flagrante s'agissant de la poésie, où l'on ne donne bien souvent à lire en traduction qu'une sélection de poèmes. Le cas de la poésie anglo-saxonne du Vingtième siècle est à cet égard révélateur (ce n'est pas la seule époque de la poésie anglaise laissée dans l'ombre, comme le montre le cas des traductions françaises lacunaires du poète métaphysicien John Donne¹¹⁹), les délais entre la publication de l'original et sa traduction pouvant atteindre des décennies : les traductions des œuvres complètes d'Emily Dickinson, Ezra Pound, Elisabeth Bishop ou Wallace Stevens attendent toujours leur heure...

Pour les langues et littératures dites « périphériques », pour reprendre la même terminologie, la situation est encore plus problématique. Si l'on prend le cas, par exemple de la littérature suédoise, et particulièrement de la poésie suédoise, force est de constater le caractère

¹¹⁷ Voir Annexe 1.

¹¹⁸ SAPIRO, Gisèle. « Situation du français sur le marché mondial de la traduction », *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008. pp. 65-106.

¹¹⁹ BERMAN, Antoine. *Pour une critique des traductions : John Donne*. Paris : Gallimard, 1994. pp. 113 sqq.

lacunaire de la production éditoriale qui est à la disposition du bibliothécaire en France. Si les œuvres complètes de Tomas Tranströmer ont eu l'honneur d'être depuis 2004 disponibles chez Gallimard, dans une traduction de Jacques Outin, sous le titre *Baltiques* (qui est en fait la traduction du titre d'un des poèmes de Tranströmer, *Östersjöar*)¹²⁰, et certains de ses recueils aux éditions du Castor Astral, leur traduction est le fruit d'un peu plus de vingt ans d'efforts pour faire découvrir aux éditeurs et au public français l'un des plus grands poètes suédois de l'époque contemporaine. Pour d'autres poètes suédois, les anthologies, telles que celle constituée par Jean-Clarence Lambert¹²¹, constituent pour le public francophone leur seul accès à la poésie suédoise.

Le problème se pose également, quoique dans une moindre mesure, dans le cas de la bande dessinée, exception faite du manga, où un engouement massif, mais très récent¹²², du lectorat et l'offensive éditoriale de maisons comme Pika ou Glénat, fait de ce secteur d'édition l'un des plus dynamiques de l'édition. Comme le souligne Gilles Ratier dans son bilan pour l'Association des Critiques de Bande Dessinée (ACBD) sur le marché de la bande dessinée en 2007 en France, on a traduit « 1787 bandes dessinées étrangères (dont 1371 venues d'Asie et 253 des États-Unis). »¹²³ Ces chiffres, s'ils confirment la bonne santé de la catégorie des mangas, masque mal les difficultés que connaît par exemple la bande dessinée américaine pour adultes à être traduite : par exemple, un peu moins de dix ans auront été nécessaires pour que *My Troubles With Women* de Robert Crumb, icône de la contre-culture des années 1960 et auteur entre autres de *Fritz the Cat*, connaisse une traduction française fin 2007. Quant à Harvey Pekar, autre figure majeure de la bande dessinée américaine pour adultes, auteur des *American Splendor*, bande dessinée-culte Outre-Atlantique, il n'a eu droit qu'à un opus, publié toujours fin 2007, sur les 39 que compte la série (dont une adaptation cinématographique a pourtant connu une sortie en salle en France en 2003).

Dernier cas particulier, de taille lui aussi, celui des périodiques, dont certains sont des éditions françaises de revues étrangères. Le cas de la revue de vulgarisation scientifiques *Pour la Science*, édition française de *Scientific American*, ou de l'édition française du *National Geographic*, ou de *GÉO*, adaptation de la revue allemande du même nom, sont des exemples frappants. Leurs contenus tirent pourtant en plus ou moins (moins pour le *National Geographic* que pour *Pour la Science*) grande partie leur source de réalités locales, où la langue originale est le français, au milieu d'articles qui sont effectivement des traductions de l'anglais ou de l'allemand. Où finit donc la traduction, où commence la localisation et l'adaptation ?

TEMPORALITÉ DE LA TRADUCTION ET TEMPORALITÉ DE LA CONSERVATION

« La traduction permet la survie d'une œuvre originale en même temps qu'elle en est le vestige. »¹²⁴ Cette définition d'Inès Oseki-Dépré des buts de la traduction, qui assimile cette dernière à ce qui reste d'une chose qui n'est plus, à une ruine, ne manque pas d'ironie. Certes, la traduction n'est plus l'original, la tradition lui donnant même le statut d'original dégradé ou

¹²⁰ TRANSTRÖMER, Tomas. *Baltiques*. Paris : Gallimard, 2004.

¹²¹ LAMBERT, Jean Clarence. *Anthologie de la poésie suédoise : des stèles runiques à nos jours*. Paris : Ed. UNESCO, 2000.

¹²² GROENSTEEN, Thierry ; MORGAN, Harry. *L'univers des mangas : une introduction à la bande dessinée japonaise*. Paris : Casterman, 1996.

¹²³ RATIER, Gilles. 2007 : Diversité et Vitalité. Une année de bandes dessinées sur le territoire francophone européen [en ligne] <<http://www.lesechos.fr/info/comm/300236128-le-marche-de-la-bande-dessinee-en-2007-le-bilan-de-l-acbd.htm>>. Consulté le 26 novembre 2008.

¹²⁴ OSEKI-DÉPRÉ, Inès. *Théories et pratiques de la traduction littéraire*. Paris : Armand Colin, 1999. p. 102.

de dégradation de l'original. Mais cette définition met en lumière le fait que les traductions sont profondément ancrées dans une temporalité et dans une histoire : elles appartiennent à la « littérature qui bouge », pour reprendre l'expression chère à Julien Gracq¹²⁵, elles saisissent ce qui peut bouger encore dans l'original lorsqu'elle sont écrites. Dans le même temps, plus que les originaux, elles subissent une loi de dégradation et de destruction, et sont vouées soit à tomber dans l'oubli avec les originaux dont elles sont issues, soit à être rendues caduques par des retraductions avec éditions augmentées, soit à devenir elles-mêmes de la « littérature monument ». Or, une bibliothèque se caractérise par « des collections qui bougent »¹²⁶. Non seulement celles-ci s'enrichissent, mais elles se renouvellent. Dans le cas particuliers des documents traduits, la question est donc de savoir quels sont les outils dont le bibliothécaire dispose et la manière dont il peut les utiliser pour conserver, recoller, réassortir ou désherber les collections de documents traduits.

Vie et mort des traductions

« La traduction vient après l'original et, pour les œuvres importantes, qui ne trouvent jamais leur traducteur prédestiné au temps de leur naissance, elle caractérise le stade de leur survie »¹²⁷

On a précédemment souligné à quel point la réception, le rayonnement et la survie des productions intellectuelles au niveau mondial devait à leur(s) traduction(s). Or, ce mode de survie est très fragile. On affirme souvent, dans le sillage des travaux d'Antoine Berman sur la temporalité de la traduction, que « les traductions vieillissent. »¹²⁸ Or, il serait inexact de ne voir que les aspects négatifs de ce vieillissement. Certes, comme le souligne Henri Meschonnic, « ce sont les mauvaises traductions qui constituent le type de la traduction »¹²⁹, c'est à dire celles qui ne fonctionnent pas comme des œuvres, mais elles ne sont pas la règle absolue : certaines traductions « vieillissent, justement. Bien. Ce sont les autres qui ne vieillissent pas. Ne pas confondre vieillir et être caduc. La confusion tient à l'identification entre historicisme et historicité. »¹³⁰ Certaines traductions ont accédé à l'immortalité littéraire avec leurs auteurs et n'ont pas pris plus de rides que l'original : ainsi en est-il de la traduction du *Faust* de Goethe par Nerval ou du *Paradis perdu* de Milton par Chateaubriand. Il n'empêche qu'en règle générale, les traductions sont davantage susceptibles de mal vieillir, de mourir et de se périmer que les originaux. Comme le souligne Bernard Lortholary, retraducteur de Kafka, après Vialatte : « lorsque j'ai retraduit Kafka, son style n'avait pas pris une ride, alors que la version française d'Alexandre Vialatte avait un petit air des années 30. »¹³¹ Peut être parce que les traducteurs, en voulant être fidèles, confondent fidélité au texte original avec la fidélité aux idées reçues de leur époque et « l'illusion du naturel ». ¹³²Catherine Argand, dans son article au titre un brin provocateur « Faut-il tout retraduire ? », constate :

¹²⁵ GRACQ, Julien. *En lisant en écrivant*. Paris : José Corti, 1980. p. 284.

¹²⁶ CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 325.

¹²⁷ BENJAMIN, Walter. « La tâche du traducteur », *Œuvres I*. Paris : Gallimard, 2000. pp. 246-247.

¹²⁸ BERMAN, Antoine. « La retraduction comme espace de la traduction » in BENSIMON, Paul ; COUPAYE, Didier. *Palimpsestes*, 1990, n°4 : « Retraduire », pp. 1-7. Voir aussi BERMAN, Antoine. *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*. Paris : Seuil, 1999. pp. 97-114.

¹²⁹ MESCHONNIC, Henri. « Traduction, adaptation – Palimpseste » in BENSIMON, Paul ; COUPAYE, Didier. *Palimpsestes*, 1990, n°3 : « Traduction / Adaptation », pp. 1-9.

¹³⁰ MESCHONNIC, Henri. *Ibid.*

¹³¹ FREY, Pascale. « Un germaniste au parfum, entretien avec Bernard Lortholary », *Lire*, février 1997. [en ligne] <<http://www.lire.fr/enquete.asp?idC=32254/idR=200>>. Consulté le 27 novembre 2008.

¹³² MESCHONNIC, Henri. *Poétique du traduire*. Lagrasse : Verdier, 1999. p.26.

« Que faire lorsqu'en lisant La Peau de Malaparte dans une édition ancienne, au lieu de se croire à Naples on se retrouve en plein marché Mouffetard? Que penser d'un Gide qui traduit Dostoïevski «au pif» sans parler un traître mot de russe? Ou de ces vénérables dames qui pourraient à l'excès les textes d'Henry James il y a un demi-siècle? Et du fait que jusque dans le milieu des années 1960 les romans japonais disponibles en français étaient traduits... de l'anglais? Il suffit de comprendre qu'entre le texte original, aussi immuable qu'une symphonie de Beethoven, et les différentes interprétations que la traduction propose il y a tout l'écart du temps qui passe, d'une langue qui se modifie, des techniques qui changent et des modes qui évoluent. »¹³³

Comment donc appréhender une traduction qui « a vieilli », c'est-à-dire, mal vieilli ? Soit l'original a lui aussi mal vieilli, et les deux documents tombent conjointement dans l'oubli. Soit l'original n'a « pas pris une ride », l'œuvre parle toujours au lecteur, et, il y a alors un besoin de retraduire, une « *impulsion à la traduction* »¹³⁴, qui se double souvent (mais pas toujours) d'une impulsion à la réédition augmentée. Qu'elle soit caduque ou non, la traduction est « mise en concurrence » avec les retraductions suivantes. Deux traductions qui n'ont pas vieilli peuvent coexister de manière heureuse et continuer à parler au lecteur quel qu'il soit, voir à dialoguer entre elles. Mais pour les traductions devenues obsolètes, le mode d'appréhension est celui de l'érudition. Ces traductions ne sont plus que des traces, des témoignages, des documents, à partir desquelles le traductologue ou l'historien des idées reconstitue un passé sans avoir à prendre un parti autre que descriptif face à celles-ci : ces traductions ne parlent plus forcément d'elles-mêmes au lecteur.

Les fortunes de la conservation des œuvres traduites

Quelle « traduction » la temporalité particulière de ces documents peut-elle trouver au sein d'une collection de bibliothèque qui n'est pas une simple accumulation, une « mémoire figée » de documents ? En effet, « tout document acquis prend sa signification par son insertion dans un ensemble dont la composition conditionne l'information offerte à l'utilisateur. »¹³⁵

Deux indicateurs, à cet égard peuvent nous être utiles. En premier lieu, qu'un document traduit parle toujours à l'utilisateur d'une bibliothèque en tant que tel ou que, devenu « lettre morte », il ne soit plus qu'un témoignage du passé susceptible d'intéresser la recherche et l'érudition, il sera toujours défini par un type d'usage. Or, cette notion d'usage est susceptible de nous fournir deux indicateurs précieux. Comme le souligne encore Bertrand Calenge à propos plus généralement de la conservation, du réassort ou du désherbage d'un document :

« Dans tous les cas, un indicateur utile est l'usage réellement constaté du document concerné : est-il toujours emprunté ou consulté ? L'autre indicateur, plus intellectuel se réfère à l'actualité ou à la valeur reconnue au document en fonction des objectifs de la bibliothèque, mais il devra toujours prouver sa validité (pour la collection) par un usage, dans les fonds courants (et semi-patrimoniaux) tout au moins. »¹³⁶

¹³³ ARGAND, Catherine. « Faut-il tout retraduire ? », *Lire*, février 1997. [en ligne]<<http://www.lire.fr/enquete.asp/idC=32249/idR=200>>. Consulté le 27 novembre 2008. C'est nous qui soulignons.

¹³⁴ BERMAN, Antoine. *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*. Paris : Seuil, 1999. p. 33.

¹³⁵ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999. p. 209.

¹³⁶ CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 335.

Cette détermination de la conservation d'un document traduit par son usage par les lecteurs est fort commode, en ce qu'elle peut s'adapter à tous les types de fonds qui ne sont pas patrimoniaux. Une traduction qui continuera à parler au lecteur comme telle trouvera un usage au sein d'un fonds destiné à la lecture publique comme à un fonds de bibliothèque universitaire. Si elle est devenue obsolète, elle conservera néanmoins sa place au sein d'un fonds destiné à l'enseignement et à la recherche si elle trouve toujours un usage possible ou effectif en tant que document historique.

Cette méthode rencontre néanmoins souvent dans la pratique une limite qui est le détail avec lequel chaque exemplaire d'une traduction a subi les étapes du traitement documentaire au sein d'un fonds, et qui risque de poser un problème de visibilité. Si l'on a vu que le catalogage et l'indexation modifiaient à leur manière les objectifs d'acquisition des documents traduits, il en est de même pour leur conservation. Qu'il s'agisse des collections des bibliothèques de lecture publique ou de celles des bibliothèques d'enseignement et de recherche, la rétroconversion de masse de notices entreprise ces quinze dernières années n'est pas allée sans poser un certain nombre de problèmes, tels que la fourniture de notices électroniques incomplètes ou de notices faisant doublon avec d'autres. Or, en cas de défaillance de la fourniture informatisée de notices bibliographique, Bertrand Calenge propose de faire une triple distinction dans l'indexation et le catalogage :

- les fonds courants et en libre accès pour lesquels une description bibliographique *a minima* pourrait suffire ;
- les collections « semi-patrimoniales » aux notices enrichies ;
- les fonds patrimoniaux et spécialisés, où « une description complète de chacun des documents s'impose. »¹³⁷

Dans le principe, la traduction (avec sa révision éventuelle) devrait être mentionnée à partir du moment où elle est indiquée sur la page de titre. Or, s'agissant des fonds courants, dans la pratique, une description bibliographique minimale est insuffisante dans le cas des traductions, car au vu de la durée de vie particulière des documents traduits, non seulement une œuvre traduite chez un même éditeur peut avoir deux traductions différentes s'il s'agit de deux éditions différentes, mais deux éditions de la même traduction ne se ressemblent pas. Le cas des éditions bilingues des traductions grecques et latines au sein de la collection des C.U.F. / Guillaume Budé des Belles Lettres, présente en libre accès au sein de nombreuses collections d'enseignement et de recherche en sciences humaines, est à cet égard fort éclairant. Prenons l'exemple de la traduction par François Villeneuve des *Odes et épodes* d'Horace¹³⁸ présente dans cette collection. Cette traduction a été conservée par l'éditeur jusqu'à sa dernière édition en 2002. Or, la révision de cette traduction par Joseph Hellegouarc'h en 1990 n'est souvent pas correctement référencée, ce qui amène un certain nombre de doublons au sein des catalogues de bibliothèques universitaires, ou au contraire, à la confusion d'un exemplaire révisé et d'un exemplaire non révisé. La présence de l'une ou de l'autre édition n'a pas les mêmes conséquences sur les usages qui sont faits du documents, la traduction d'origine ayant été actualisée tant au niveau philologique que stylistique. Les traductions non révisées se trouvent donc parfois conservées et en libre accès dans certaines collections, même quand l'usage (qui est le plus souvent celui des étudiants, enseignants et chercheurs en lettres classiques, littérature comparée histoire ancienne et traductologie, et beaucoup plus rarement celui d'historiens des traductions latin-français) et le statut de la bibliothèque (pas de fonds spécialisé, de pôle d'excellence ni de CADIST) imposerait que ce soit la version révisée qui soit rendue disponible.

¹³⁷ CALENGE, Bertrand. *Ibid.* p.325.

¹³⁸ HORACE, *Odes et épodes*. Trad. François Villeneuve révisée par Joseph Hellegouarc'h. Paris : C.U.F. Les Belles Lettres, 2002

Quelles politiques de désherbage ?

« Dans l'objectif de constituer une collection vivante et cohérente, les acquisitions ne se conçoivent qu'avec leur pendant naturel que sont les éliminations. »¹³⁹ Le constat de Bertrand Calenge dans son ouvrage de référence sur les politiques d'acquisition s'applique autant en bibliothèque de lecture publique qu'en bibliothèque d'enseignement et de recherche (quoi qu'avec des modalités différentes). S'agissant du désherbage, un certain nombre de méthodes ont été formalisées. Parmi celles-ci, la méthode DC (Désherbage des collections), importée des Etats-Unis, est la plus connue, le plus souvent sous le nom de son autre sigle, la « méthode IOUPI ». IOUPI est un acronyme pour résumer cinq critères d'élimination d'un ouvrage. Est candidat au désherbage un document :

- Incorrect ;
- Ordinaire ;
- Usé ;
- Périmé ;
- Inadéquat.

Cet acronyme est combiné, pour chaque classe Dewey, avec le nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal et le nombre d'années écoulées sans prêt. Par exemple, la formule 10/3/IOUPI se lit de la manière suivante : est candidat à l'élimination tout ouvrage possédant un ou plusieurs facteurs IOUPI de plus de 10 ans et qui n'a pas été prêté depuis plus de trois ans¹⁴⁰. Il faut également réfléchir :

- aux questions du remplacement du document désherbé par un ou des documents d'intérêt équivalent ;
- au maintien de la cohérence du reste de la collection et son adaptation au public qui en est l'utilisateur si tel ou tel document en est retiré.
- à l'espace disponible pour les collections.

Or, parmi les critères IOUPI, certains s'appliquent davantage aux documents traduits que d'autres. Au même titre que les autres documents, le document traduit sera sujet à l'usure matérielle et ne correspondra peut-être pas ou plus au fonds auquel il appartient. Mais les retraductions ultérieures pourront révéler l'incorrection du document tout autant que son caractère médiocre ou périmé. Il constitueront donc un outil très efficace de veille concernant les possibilités de désherbage des traductions au sein d'un fonds.

Mais ces outils ne seront que des instruments, et non des critères de décision en eux-mêmes. En effet, que faire dans le cas, à rebours de l'exemple précédent, où la version d'origine d'une traduction est de meilleure qualité que sa version révisée ? En effet, comme le souligne Christian Jacob, « on pourrait en effet penser que pour les textes grecs et latins, l'édition la plus récente remplace systématiquement les éditions plus anciennes. »¹⁴¹ Que faire d'une traduction remarquable mais jamais consultée ? Faut-il éliminer ce document, au risque de déséquilibrer l'offre culturelle ? *A contrario*, que faire de certaines traductions « scolaires », sans aucune ambition littéraire (et dont la qualité littéraire est effectivement médiocre)¹⁴²,

¹³⁹ CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 335.

¹⁴⁰ CALENGE, Bertrand. *Ibid.* pp. 340 sqq. D'après GAUDET, Françoise ; LIEBER, Claudine. *Le désherbage. Élimination et renouvellement des collections en bibliothèque publique*. Paris : BPI/ Centre Pompidou, 1986.

¹⁴¹ Voir l'interview en Annexe I.

¹⁴² Voir à ce sujet les remarques dans BERMAN, Antoine. *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain*. Paris : Seuil, 1999. pp. 118-119.

mais dont le succès ne se dément pas, auprès de publics scolaires (en bibliothèque de lecture publique) ou étudiants (dans le cas des bibliothèques universitaires), par exemple ? Que faire enfin de certaines traductions présentes dans les fonds de la bibliothèques mais devenues introuvables dans le commerce, comme ce fut le cas à une certaine époque de certaines traductions de John Donne¹⁴³ ? Il s'agit également de prendre garde à ce que Bertrand Calenge nomme dans les pages précédentes de son ouvrage « l'obsession de la fraîcheur » des documents, dans le sillage de l'explosion documentaire, en contradiction avec la nécessité pour la bibliothèque d'être un lieu de mémoire, de préserver un fonds au sens véritable et cohérent du terme, et de proposer des documents à rotation lente, même lorsque, dans le cas des collections traduites, ces documents se périment plus vite que les autres. Dans tous les cas, le bibliothécaire doit garder à l'esprit que, malgré les indicateurs que constituent en premier lieu l'usage du document, les critères IOUPI, et son intégration au sein de la collection, la décision de désherbage est une décision politique, fût-elle une décision de politique documentaire.

QUEL ACCÈS ET QUELLE PRÉSENTATION ?

Les documents traduits naissent à la bibliothèque lorsqu'ils intègrent ses fonds. Leur pérennité au sein des collections est davantage sujette à être remise en question que celle d'autres documents qui se périment moins facilement. Mais ces documents vivent au sein de la bibliothèque, et leur valorisation est essentielle pour les faire vivre, comme pour faire vivre les collections dans leur ensemble, d'ailleurs. Comment cette valorisation peut-elle alors s'effectuer, comment mettre en valeur ce que les collections de documents traduits permettent en termes d'accès aux savoirs ? Comment les rendre visibles les processus de réception qui surviennent à travers eux et font que certains entrent dans l'histoire ? Or, la médaille de la visibilité a son revers : rendre visible, n'est-ce pas courir le risque de stigmatiser ? Donner une masse critique aux fonds de traductions et de traductologie, n'est-ce pas l'isoler et le ghettoïser à terme ? Autant de dilemmes face auxquels le bibliothécaire doit trouver un équilibre plus ou moins stable.

Collections traduites et accès aux savoirs

La manière dont une bibliothèque présente ses fonds de documents traduits aux usagers est loin d'occuper une importance négligeable face à la manière dont ces fonds sont acquis, conservés ou désherbés. C'est que la décision de présenter ou non de manière particulière et de valoriser ou non les documents traduits est elle aussi une décision de politique documentaire. Elle s'opère dans un cadre institutionnel et social particulier, en fonction de publics particuliers. Cette décision va d'une certaine manière régenter volontairement la manière dont les usagers de la bibliothèque auront accès aux collections de documents traduits. S'agissant des documents traitant de la traductologie, cette décision va refléter la manière dont la bibliothèque trouve des solutions aux problèmes taxonomiques et épistémologiques posés par les savoirs interdisciplinaires. Comme le note à cet égard Bertrand Calenge dans l'un de ses articles :

« Si aucune bibliothèque ne peut bien sûr négliger l'interdisciplinarité consubstantielle à la recherche, elle a néanmoins pour objectif essentiel l'appropriation

¹⁴³ BERMAN, Antoine. *Pour une critique des traductions : John Donne*. Paris : Gallimard, 1994. pp. 113 sqq.

des connaissances par une population, et c'est dans cette perspective qu'elle doit pouvoir stimuler le développement des connaissances, favoriser les rencontres, les télescopes d'idées nouvelles et, par conséquent, l'interaction et la combinaison des savoirs existants". Plus que le savoir, la bibliothèque sert le développement des connaissances partagées. Et c'est donc le point de vue de l'appropriation des savoirs par les utilisateurs potentiels qui, me semble-t-il, guide la réflexion du bibliothécaire sur l'interdisciplinarité dans les collections. »¹⁴⁴

Le choix de valoriser ou non les documents traduits ou traitant de traduction au sein des collections d'une bibliothèque publique sera un parti pris qui engendrera pour les usagers des visions des fonds et des itinéraires au sein de ces derniers qui seront bien précis (nous y reviendrons plus loin). Il constituera non seulement un indicateur de l'étendue de l'offre culturelle, mais aussi la manière dont cette offre culturelle est revendiquée.

Pour les fonds ayant pour vocation l'enseignement et la recherche, la question de l'orientation des lecteurs par la valorisation des traductions et du signalement de la langue d'origine se pose aussi. Si, comme l'affirme Bertrand Calenge, l'utilité de l'indication de la langue d'origine semble de prime abord être limitée pour les bibliothèques universitaires¹⁴⁵, elle n'est pas inexistante : dans le cas de la philologie classique et de l'archéologie, par exemple, il est important pour le lecteur de savoir de quelle langue le document a été traduit et donc de quelle école, de quel courant historique il émane, afin qu'il puisse avoir avec lui toute la distance critique nécessaire. S'il ne peut pas établir directement de distinction entre des documents qui sont des traductions de l'allemand et des traductions de l'anglais, il pourra moins faire la différence entre des documents qui procèdent de méthodes complètement différentes. Comment appréhender l'œuvre du Cercle de Vienne sans faire un peu de géographie linguistique et philosophique¹⁴⁶ ? Comment un étudiant, enseignant ou chercheur en philosophie peut-il appréhender correctement l'œuvre de Hannah Arendt s'il ne peut pas avoir directement accès à la langue de laquelle tel ou tel de ses ouvrages a été traduit ? La philosophe et politologue a en effet écrit en allemand et en anglais (parfois en français dans ses correspondances), et le fait que tel ou tel de ses ouvrages ait été écrit dans une langue ou une autre n'est jamais innocent. La langue d'usage chez cet auteur correspond toujours à un contexte (éditorial, académique, intellectuel, personnel) particulier, dont la périodisation avant / après 1933 (date de son émigration d'Allemagne suite à l'avènement du nazisme) ne peut absolument pas rendre compte.

Comment rendre visible la réception ?

Dès lors qu'on estime qu'une traduction est susceptible d'intéresser un public, il faut le mettre en valeur et le promouvoir. La fragilité de la présence des documents traduits en bibliothèque souligne plus que jamais le caractère nécessaire d'une véritable politique de services et de valorisation. Quelles sont les pratiques qui pourraient être développées chez les bibliothécaires pour faire découvrir aux usagers d'une bibliothèque donnée les collections de documents traduits et les inciter à les consulter ?

Une première réponse à cette question réside dans l'identification de ces collections : il faut que les documents traduits soient identifiés comme tels par les usagers, peut-être faudrait-il

¹⁴⁴ CALENGE Bertrand, « À la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, 2002, n° 4, p. 5-13 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 27 novembre 2008.

¹⁴⁵ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999. p. 108.

¹⁴⁶ Pour plus de détails, voir JACOB, Pierre (éd.). *De Vienne à Cambridge : l'héritage du positivisme logique de 1950 à nos jours : essais de philosophie des sciences*. Paris : Gallimard, 1980.

mettre davantage l'accent sur les voyages tant matériels qu'intellectuels, mobiles et immobiles, qui leur ont donné naissance. Par exemple, il pourrait être judicieux de rendre explicite et perceptible la politique d'acquisitions de traductions en tant que telles, lorsque celle-ci existe, et faire le point sur les itinéraires qui leur ont donné naissance dans les documents mis à la disposition des lecteurs comme la liste des nouvelles acquisitions. La présence de rubriques thématiques au sein des catalogues et portails de bibliothèques sont une autre piste pour aider l'utilisateur à se retrouver au sein de la multitude de documents traduits présents au sein de la bibliothèque.

Le cas de l'aller-retour au dessus de l'Océan Atlantique effectué par philosophie et la théorie littéraire françaises de la seconde moitié du Vingtième siècle pourrait tout à fait fournir des pistes pour mieux rendre visibles les traductions en bibliothèque et la manière dont elles ont concouru à la réception et au renouvellement de certains savoirs. Ainsi, les œuvres et les concepts de Simone de Beauvoir, Jean Baudrillard, Gilles Deleuze, Félix Guattari, Jacques Lacan, Michel Foucault, Jacques Derrida, Roland Barthes et Julia Kristeva, par leur traduction aux Etats-Unis et au Canada, ont connu un sort très différent de celui, rapidement assimilé à la « pensée 68 », qui a été le leur dans la vie intellectuelle française après les années soixante. En traversant l'Atlantique par la voie de la traduction, ces œuvres croisent le chemin de la culture contestataire, puis font leur entrée dans le monde académique nord-américain par le biais des départements de littérature, de littérature comparée et de rhétorique des universités, occasionnant des bouleversements considérables dans la manière d'envisager les savoirs et la vie intellectuelle.¹⁴⁷ Or, les *Cultural Studies*, *Gender Studies*, *Queer Studies* qui sont nées en Amérique du Nord directement de la réception de la philosophie et de la théorie littéraire françaises commencent à modifier depuis plusieurs années, par une sorte d'effet boomerang, l'espace culturel et intellectuel français, avec la traduction des ouvrages d'auteurs américains qui revendiquent explicitement leur dette envers la « French Theory », tels que Judith Butler, Richard Rorty ou Harold Bloom. Si une bibliothèque acquiert des traductions de ces auteurs, il s'agira donc peut-être de dire non seulement pourquoi ces ouvrages ont été traduits, mais encore pourquoi la bibliothèque a choisi de les intégrer à ses collections. Ainsi, les documents traduits seront visibles, car identifiables.

Au-delà, il s'agit de mettre l'accent en bibliothèque d'enseignement et de recherche sur les questions nouvelles que les traductions permettent de poser. Ainsi que le remarque Christian Jacob :

« Plus largement, ces différentes traductions peuvent être des objets d'enquête ou de comparaison dans l'étude de passages particulièrement difficiles. Il peut être intéressant de comparer les choix de différents traducteurs, non seulement dans la même langue, mais parfois entre les langues. »¹⁴⁸

La tentation de séparer les collections de traductions

La tentation est grande de remédier à l'éclatement et à l'anonymat des collections de traduction (devenu de plus en plus grand avec le développement des collections en langues étrangères), en les séparant des documents non traduits. On a vu dans le cas des collections de traductologie les avantages de les constituer en un tout cohérent tant au niveau de l'indexation

¹⁴⁷ Pour de plus amples précisions sur cette question que nous ne pouvons développer ici en détail, on pourra se reporter à : CUSSET, François. *French theory : Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis*. Paris : La Découverte, 2005.

LOTRINGER, Sylvère ; COHEN, Sande. *French Theory in America*. New York & Londres : Routledge, 2001.

¹⁴⁸ Voir Annexe 1.

que de la cotation : on remédie ainsi aux problèmes posés aux sélectionneurs et acquéreurs par l'éclatement des collections, tels que les doublons et le manque de visibilité d'ensemble. L'inconvénient principal de cette méthode vient du fait de catégoriser et donc de localiser de manière unique des documents par nature interdisciplinaires, dont l'accès est ainsi voilé pour des usagers pourtant susceptibles de s'y intéresser.

Or, c'est par ce problème posé par les documents qui réfléchissent sur la traduction que nous voyons les divers risques que comporte la tentation de séparer les collections de traductions, que ce soit une séparation par rapport aux collections de littératures étrangère en langue originale ou des autres collections de langues française. Ceux-ci sont de trois ordres.

Le premier risque que fait courir aux fonds de traduction la tentation de les séparer des autres fonds, qu'il s'agisse de fonds de langue originale française ou de fonds de littérature étrangère, est celui de l'isolation. La séparation des documents traduits en français des documents dont le français est la langue originale pour les intégrer systématiquement aux collections de littérature étrangères est assez couramment pratiquée et comporte de nombreux avantages. Elle peut les rendre davantage visibles, même si l'inconvénient est de les rendre invisibles à des lecteurs, qui ne pouvant avoir accès aux langues originales, ne s'aventurent pas dans un fonds de littératures étrangères qui contient pourtant des documents lui permettant de se dispenser d'une telle connaissance. Or, si l'on prend également le parti de séparer physiquement les documents traduits des documents en langue originale, on se retrouve certes avec des rayonnages visibles exclusivement dévolus aux traductions, mais ces documents sont non seulement décontextualisés par rapport à leur langue et leur culture de départ et aux lecteurs qui seraient susceptibles de s'y intéresser, mais encore par rapport à la langue d'arrivée. On risque donc d'aboutir au résultat inverse au but initial recherché de valorisation des collections de documents traduits, à savoir une certaine déshérence des collections de traductions au sein de la bibliothèque suite à la désaffection de ses usagers. Le risque corollaire de cette isolation du fonds est celui de la ghettoïsation. Séparer les documents traduits des autres documents, c'est certes affirmer leur spécificité, leur altérité, mais c'est aussi affirmer une altérité qui est en quelque sorte irréductible. En quelque sorte, on retrouve sous une autre forme l'éclatement qu'on avait voulu éviter au départ, à ceci près que cet éclatement permet encore moins que le premier la circulation entre les collections et les savoirs. Enfin, si la tentation de séparer les collections de traductions pour les rendre davantage visibles est grande, cette nouvelle visibilité risque fort de prendre les aspects d'une stigmatisation. Séparer les traductions des autres documents, c'est prendre le risque d'une assimilation par l'utilisateur de ces documents traduits à de la sous-littérature, à des productions de l'esprit de second ordre ne pouvant être intégrées ni au domaine français, ni au domaine étranger. Ce risque viendrait dans certains cas, renforcer un certain nombre de préjugés qui existent déjà : par exemple, pour des documents sur cassettes VHS (la question se pose de moins en moins à l'heure des DVD multilingues), à l'encontre de la version française, souvent considérée comme de piètre valeur, ou du moins comme de moindre valeur que la version originale sous-titrée.

CONCLUSION

Si le monde des bibliothèques en France ne dispose pas à l'heure actuelle d'un discours professionnel tangible sur la place de la traduction et des traductions en bibliothèque à la mesure des enjeux soulevés par la mondialisation et par l'économie des échanges linguistiques qui en résulte, cela ne signifie pas pour autant que les pratiques sont introuvables. Les lacunes dans les compétences linguistiques du bibliothécaire sont certes une source de désarroi – que

choisir ? – elles peuvent être aussi pour lui l'occasion de nouer un dialogue fructueux avec les experts, voire avec des communautés d'utilisateurs (nous y reviendrons plus loin). Le bibliothécaire doit avant toute chose garder à l'esprit que lorsqu'il gère des fonds de traductions, il se trouve face à des savoirs fragiles qu'il convient de mettre en valeur le mieux possible. Dans un contexte d'hégémonie de certains idiomes, notamment sur le plan scientifique, il y va peut-être de la survie de sa propre langue comme instrument de travail et de pensée.

Bibliothèque et traduction : repenser deux espaces de juxtaposition

INTRODUCTION

« La médiathèque de Vichy a reconstitué la chambre où Valery Larbaud vécut sa terrible maladie. Grand lecteur, grand traducteur, il s'était entouré de livres qu'il avait fait relier selon leur langue : les romans anglais en bleu, les espagnols en rouge, etc. Sa chambre de couleur était un arc en ciel. Ainsi le regard de l'amoureux des livres peut-il glisser sur ses rayonnages comme sur un paysage composé de subtiles incohérences réservant à l'oeil et au souvenir des surprises et des bonheurs inattendus. »

Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*

Situé au premier étage de la médiathèque de Vichy, véritable musée d'écrivain et de traducteur, en ce qu'il reconstitue le cadre de travail, le parcours et la postérité intellectuelle de celui qui se plaçait « sous l'invocation de Saint Jérôme »¹⁴⁹ et fut le traducteur de Coleridge, Whitman, Butler, le passeur de James Joyce en France, le fonds Larbaud que cite Michel Melot adopte une classification très particulière. Ouvrages, manuscrits et correspondances obéissent à des règles de classement par sujets, aspects et usages qui sont propres à l'écrivain, mais les documents sont rendus visibles au sein de la bibliothèque par la langue de laquelle ils proviennent. Face à la tentation de séparer les collections de littératures étrangères (que celles-ci soient en langue originale ou en traduction) des autres fonds de la bibliothèque pour les rendre plus visibles et aux multiples dangers qu'une telle tentation recèle, la tentative faite par Larbaud au sein de sa bibliothèque de ne pas accumuler les documents ni de les compartimenter de façon rigide, mais d'intégrer les domaines linguistiques les uns aux autres tout en rendant visible chacun d'entre eux se révèle féconde pour notre réflexion.

Lorsqu'il s'agit d'organiser, classer et présenter en bibliothèque les traductions afférentes à une œuvre, certains modèles et outils développés ces vingt dernières années dans le monde des bibliothèques peuvent nous aider à repenser la bibliothèque par la traduction : comme la bibliothèque, la traduction est un espace de juxtaposition, de confrontation et de passage. Tout d'abord, les spécifications fonctionnelles peuvent aider les professionnels comme les usagers qui ont partie liée avec la traduction à mieux percevoir la dimension et les ramifications d'une œuvre première ou d'un concept premier, en découvrant dans un même classement toutes les œuvres qui s'en inspirent. Or, la traduction, par sa nature hypertextuelle, trouve peut-être ici un outil approprié pour sa valorisation au sein des collections des bibliothèques. Mais la question de la valorisation des traductions ou des documents traitant de traduction ne saurait se réduire à des question d'ordre purement technique : au-delà des nouveaux outils, il convient de prendre en compte le poids des pratiques des usagers comme des professionnels des

¹⁴⁹ LARBAUD, Valery. *Sous l'invocation de Saint Jérôme*. Paris : Gallimard, 1997.

bibliothèques. Ce sont donc les usages du lecteur et du bibliothécaire, la rencontre entre le parcours du premier et les choix du deuxième, qu'il convient par conséquent de reconsidérer.

Pour repenser les liens entre les deux Tours de Babel, les deux espaces de juxtaposition que sont la traduction et la bibliothèque, il s'agira donc de présenter les nouveaux outils de spécification bibliographique fonctionnelle que sont les FRBR et les FRAR, d'analyser leur fonctionnement et la manière dont ils peuvent s'appliquer aux documents traduits pour évaluer leur pertinence lorsqu'il s'agit de référencer les œuvres en traduction (**chapitre 1**). Or, s'il y a réflexion sur les nouveaux outils mis à la disposition des bibliothécaires pour mieux appréhender la question de la place de la traduction en bibliothèque, il s'agit également de repenser le rapport du lecteur, de l'usager à la traduction, celle-ci pouvant peut-être être un moyen pour lui de cheminer différemment au sein de la bibliothèque (**chapitre 2**). Réciproquement, ces nouveaux itinéraires de lecteurs que permet la traduction n'amènent-ils pas le bibliothécaire à repenser la notion-même de collection ? Les traductions ne peuvent-elles pas être un outil dont le bibliothécaire dispose pour donner à ses collections une cohérence nouvelle, et pour préciser l'identité de sa bibliothèque (**chapitre 3**) ?

LES NOUVELLES RÉPONSES BIBLIOGRAPHIQUES : LES SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES

Pour repenser non seulement la place, mais l'espace dévolu aux documents traduits au sein des collections des bibliothèques, il convient de prendre pour point de départ ce qui constitue, au-delà de la simple déambulation du lecteur dans la bibliothèque, l'outil principal de médiation entre les collections et les usagers : les catalogues. Comment peut-on repenser l'espace dévolu à la traduction d'un point de vue bibliographique, afin de rendre par là visibles les multiples dimensions, les multiples strates qui composent les documents traduits ? Les spécifications fonctionnelles FRBR, FRAR et FRSAR sont l'une des réponses données récemment à cette question.

FRBR, FRAR, FRSAR : quelques définitions et mises au point techniques

La première définition que l'on peut donner des FRBR, FRAR et FRSAR est celle de nouveaux modèles conceptuels de notices bibliographiques et d'autorité. Prenant à contrepied une vision des collections « qui privilégie la lisibilité des supports plutôt qu'une lisibilité des contenus »¹⁵⁰, le modèle FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records, que l'on peut traduire en français par « spécifications fonctionnelles de notices bibliographiques »), développé de 1992 à 1998, privilégie la logique de contenu sur la logique de support dans la manière dont il envisage un document.¹⁵¹ Ce modèle est d'une grande souplesse s'agissant du support des documents, et met au cœur de la réflexion, voire prend pour paradigme la notion d'œuvre. Selon le modèle FRBR, une œuvre est une création intellectuelle ou artistique pouvant se décliner sous plusieurs formes. Ainsi, comme le souligne Maurice Actis Grosso, la parenté entre *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost, *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils et *La Traviata* de Giuseppe Verdi ne se résume pas à la gémellarité des protagonistes

¹⁵⁰ CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999. p. 155.

¹⁵¹ Pour davantage de précisions, voir : *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final* / Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, Bibliothèque nationale de France (pour l'édition française). Paris : BnF, 2001. [en ligne] <<http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/FRBR.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

La version originale est disponible elle aussi [en ligne] : <<http://www.ifla.org/VII/s13/frbr/frbr.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

féminines de ces productions. Il s'agit bien de la déclinaison de mêmes paradigmes fondamentaux. On est bien ici dans :

« le champ réflexif de la filiation des textes qui [...] se donne pour objectif d'étude la dissection des modes opératoires à l'œuvre dans la genèse des "mondes fictionnels", communs dans leurs nécessaires différenciations catégorielles. »¹⁵²

La même idée de déclinaison peut d'appliquer à des « œuvres » telles qu'« Amphitryon » (de Plaute à Giraudoux), « Antigone » (de Sophocle à Anouilh en passant par Steiner)¹⁵³, « Don Juan » (de *El Burlador de Sevilla* de Tirso de Molina à *Don Giovanni* de Mozart en passant par *Dom Juan* de Molière).

Trois groupes d'entités sont au fondement du modèle de description bibliographique FRBR, à savoir :

- le **groupe 1**, qui rassemble toutes les **entités bibliographiques** à proprement parler, c'est-à-dire les produits d'une activité intellectuelle ou artistique décrits dans la notice bibliographique :
 1. l'**œuvre** en tant que conceptualisation d'un projet intellectuel ou artistique ;
 2. son **expression**, sa forme intellectuelle ou artistique proprement dite. Nous avons ici affaire au contenu artistique ou intellectuel de l'œuvre du point de vue de sa réalisation. L'œuvre trouve sa réalisation intellectuelle dans l'expression ;
 3. sa **manifestation**, à savoir la matérialisation de l'une des expressions du projet sur un support (manuscrit, livre, partition, phonogramme, etc.) ;
 4. le **document**, l'exemplaire matériel, représentation de la manifestation, c'est-à-dire l'objet à cataloguer.

- le **groupe 2**, qui rassemble tous les **responsables** du contenu intellectuel et artistique, de la production matérielle, de la distribution et de la gestion juridique des produits décrits dans le groupe 1. Ces responsables peuvent être :
 1. des **personnes physiques**, des individus vivants ou morts impliqués dans la création ou la réalisation de l'œuvre (auteur, traducteur, compositeur, interprète, éditeur scientifique, etc.) ;
 2. des **collectivités**, c'est-à-dire des groupes d'individus, des organismes, des institutions en activité ou non, impliqués dans la création ou la réalisation de l'œuvre (mécène, commanditaire, troupe, etc.).

- le **groupe 3**, qui rassemble ce qui caractérise les **sujets** des œuvres. Ce groupe comporte quatre entités, à savoir :
 1. les **concepts**, c'est-à-dire les notions ou idées abstraites qui sous-tendent l'œuvre ;

¹⁵² ACTIS GROSSO, Maurice. « Les migrations du récit : du roman à l'opéra. Transduction, traduction, adaptation dans les livrets d'opéra – *La Traviata* de Verdi », *Actes du colloque international « Commerces et traduction »*. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest, à paraître en 2009.

¹⁵³ On pourra à ce sujet consulter avec profit STEINER, George. *Les Antigones*. Paris : Gallimard, 1992.

2. les **objets**, c'est à dire la réalité matérielle des œuvres ;
3. les **événements**, les actions ou les faits en relation avec les œuvres ;
4. les **lieux**, les données topographiques en relation avec les œuvres.

Des réflexions sont en cours depuis 2006 pour harmoniser le modèle FRBR, qui appartient au monde des bibliothèques, avec le modèle CIDOC, qui appartient au monde des musées, avec le projet des FRBRoo (FRBR orientées objet)¹⁵⁴.

Quant au modèle FRAR (Functional Requirements for authority Records, que l'on peut traduire en français par « spécifications fonctionnelles de notices d'autorités »), développé lui aussi par l'IFLA à partir de 2004, il est une extension du modèle FRBR (pour les entités de groupe 2), qui lui ajoute un certain nombre d'entités et d'attributs. Il est destiné à relier les données d'autorités entre elles. La réflexion et la mise en œuvre du modèle FRAR tourne autour de quatre tâches :

1. **trouver** une entité ou un lot d'entités correspondant à des critères déterminés ;
2. **identifier** cette /ces entité(s) ;
3. **contextualiser**, replacer une personne physique ou une collectivité (telles que celles décrites dans le groupe 2 des FRBR) dans leur contexte ;
4. **justifier** les raisons pour lesquelles le créateur de la notice choisi tel nom ou forme de nom auquel correspond un point d'accès¹⁵⁵.

Quant au modèle FRSAR (Functional Requirements for Subject Authority Records, que l'on peut traduire en français par « spécifications fonctionnelles de notices d'autorités sujets), il est à l'heure actuelle développé dans le cadre d'un atelier de l'IFLA, et se présente lui aussi comme un prolongement des FRBR. Ce modèle a pour but de décrire la manière dont les entités définies dans le groupe 3 des FRBR, les sujets des productions intellectuelles ou artistiques, peuvent être mises en relation d'un point de vue bibliographique. Les travaux concernant le modèle FRSAR seront présentés au 75e congrès annuel de l'IFLA à Milan en août 2009¹⁵⁶.

Les spécifications fonctionnelles : un outil innovant ?

Les répercussions des FRBR et des expérimentations telles que les FRAR et les FRSAR sur le catalogage sont potentiellement très importantes, par rapport aux modèles de description bibliographique traditionnels, la norme ISBD en particulier.

L'immense majorité des règles de catalogage au sein de la norme ISBD restent valables avec les FRBR. Les entités FRBR existent pour la plupart dans les formats MARC (et donc, pour les formats utilisés en France, pour UNIMARC et INTERMARC). Un groupe de travail a d'ailleurs été mis en place au sein d'OCLC pour « FRBRiser » le catalogue lors du passage de WorldCat à Extended WorldCat, aboutissant par exemple à l'écriture d'un algorithme de « FRBRisation » automatique des données en MARC21¹⁵⁷. La coexistence de l'ISBD et des

¹⁵⁴ On pourra consulter pour de plus amples informations [en ligne] <http://cidoc.ics.forth.gr/docs/frbr_oo/frbr_docs/FRBR_oo_V0.8.1c.pdf>. Consulté le 14 décembre 2008.

¹⁵⁵ Pour de plus amples informations, voir [en ligne] <<http://www.ifla.org/VII/d4/Franar-Conceptual-M-Draft-e.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

¹⁵⁶ Voir aussi [en ligne] <<http://www.ifla.org/VII/s29/pubs/wgfrsar-committee-report-quebec2008.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

¹⁵⁷ Disponible (sous licence) à l'adresse suivante [en ligne] <<http://www.oclc.org/research/software/frbr/default.htm>>. Consulté le 14 décembre 2008.

FRBR est possible au sein d'un même catalogue : on n'utilise les FRBR que lorsque plusieurs entités sont représentées, c'est-à-dire quand on a plus d'une expression de la même œuvre. Les fournisseurs de logiciels sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à l'intégration des FRBR au sein des SIGB, depuis la présentation en 2002 par la société suisse VTLS Inc. de son logiciel VirtuaILS, première application mondiale des FRBR, adopté notamment par le Réseau des bibliothèques de Suisse Romande (RERO), ainsi que par l'Université catholique de Lille¹⁵⁸. Quant aux OPAC, certains modèles sont encore à l'étude, tels que celui proposé par Jennifer Bowen à la Bibliothèque de l'Université de Rochester à partir du catalogue Voyager, ou bien ceux expérimentés par Knut Hegna de la Bibliothèque Universitaire d'Oslo et Eeva Murtooma de la Bibliothèque Universitaire d'Helsinki¹⁵⁹.

Or, le modèle FRBR permet de structurer les notices de manière plus riche, plus complexe et plus précise. Ce qui est implicite dans les catalogues traditionnels est ici explicite et interrogeable directement. Il rend visibles des entrées qui, certes, sont présentes en MARC, mais qui ne sont pas indexées, celles de la zone 454 en UNIMARC par exemple.

Quel apport pour référencer la littérature traduite ?

L'élaboration des modèles de spécifications fonctionnelles intervient dans un contexte d'interrogations multiples dans le monde des bibliothèques au sujet du multilinguisme, de la numérisation massive d'œuvres, de leur mise en correspondance et de leur éventuelle traduction. A cet égard, Valérie Tesnière et Noémie Lesquins soulèvent un certaines interrogations à propos des projets de bibliothèque numérique européenne :

« La question des traductions automatiques des textes numérisés reste encore sujette à caution, pour différentes raisons à la fois juridiques, politiques et techniques. Il semble raisonnable, dans un premier temps, de mettre en correspondance les traductions existantes, libres de droits, des grands textes numérisés du patrimoine culturel et de développer des outils spécifiques issus du web sémantique en appoint (aide lexicale, contextualisation intelligente...). »¹⁶⁰

Interrogations auxquels font échos des souhaits :

« Voici quelques exemples de recherches possibles et souhaitées : la récupération, dans une même interrogation, de la liste des titres de revues politiques numérisées publiées entre 1920 et 1950 en France, Allemagne et Grande-Bretagne, ou encore la production d'un écrivain mort en 1920 avec ses traductions, ses biographies et la littérature critique publiée ensuite dans les différentes langues européennes. »¹⁶¹

C'est que les pratiques des usagers changent à l'heure des technologies de l'information. Isabelle Baune et Jacques Perriault font ainsi le constat suivant :

¹⁵⁸ Voir [en ligne] <www.rero.ch> et [en ligne] <<http://www.univ-catholille.fr/bibliotheques/bibliotheques-bibliotheque-numerique-reseau.asp>>. Consultés le 14 décembre 2008.

¹⁵⁹ LE BOEUF, Patrick. « Le modèle FRBR : présentation – historique – enjeux », *Journée d'étude : « FRBR : du modèle théorique aux réalisations pratiques »*, 5 décembre 2002. [en ligne] <http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/ppt/Présentation_Histoire_Enjeux_fichiers/frame.htm>. Consulté le 14 décembre 2008.

¹⁶⁰ TESNIÈRE, Valérie ; LESQUINS, Noémie. « La bibliothèque numérique européenne : Une stratégie culturelle de la Toile », *BBF*, 2006, n°3, p. 68-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 décembre 2008 .

¹⁶¹ TESNIÈRE, Valérie ; LESQUINS, Noémie. « La bibliothèque numérique européenne : Une stratégie culturelle de la Toile », *BBF*, 2006, n°3, p. 68-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 décembre 2008 .

« Les usages changent ; les nouveaux modes de lecture, notamment avec l'utilisation constante de l'hypertexte et de l'écran, tendent à changer les logiques d'approche du texte. Le contenu n'est plus figé, il est toujours en lien avec des dictionnaires intégrés, des renvois vers des contenus similaires ou complémentaires. »¹⁶²

Si l'on peut trouver un intérêt limité à appliquer le modèle FRBR à des productions qui sont à caractère strictement documentaire, l'intérêt est en revanche majeur pour les œuvres dites « séminales »¹⁶³, celles qui ont engendré d'autres productions intellectuelles, les traductions occupant une part non négligeable (si ce n'est la part principale d'un point de vue quantitatif) de ces productions. Or, le modèle FRBR suscite de nombreux espoirs en tant qu'il peut permettre de telles interrogations groupées, et qu'il donne explicitement à voir, par le modèle « entité-relation » qui le sous-tend et qui fait sortir la description bibliographique de la référence à un document unique, les diverses étapes d'une production intellectuelle. Ce modèle convient donc tout à fait aux traductions : la description catalographique proposée rend les documents traduits, arborescences d'une œuvre par définition, indissociables du contexte de la (re-)création de celle-ci.

Pourtant, à vouloir trop attendre des spécifications fonctionnelles, le bibliothécaire risque de se trouver confronté à l'exacerbation d'une « logique centrifuge généralisée dans l'accès au savoir »¹⁶⁴, pour reprendre l'expression de Christian Jacob, qu'il voudrait non pas combattre, mais modérer, à l'« âge de l'accès »¹⁶⁵, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jeremy Rifkin, à l'heure des moteurs de recherche et de la relative désaffection des lecteurs pour les salles de lecture¹⁶⁶. Comme le souligne toujours Christian Jacob :

« N'a-t-on pas plutôt besoin aujourd'hui en bibliothèque de points d'arrêt, de points de fixation ? Au lieu d'adopter une logique de navigation qui conduit à établir des chaînes de relations, ne peut-on pas inviter l'utilisateur à s'arrêter sur un document, sur une œuvre, à bien la maîtriser, et à partir de là, de rayonner, sans négliger le stade initial d'une lecture intensive ? »¹⁶⁷

N'y a-t-il pas le risque de retrouver la malédiction babélique ? Ne vaut-il pas mieux une logique de présentation ? Au-delà de la question des catalogues, c'est tout le problème de la localisation et du rapport de l'utilisateur aux traductions qui se pose, au sein de l'espace qu'est la bibliothèque.

POUR UN NOUVEAU RAPPORT DE L'USAGER AUX DOCUMENTS TRADUITS ?

Le modèle des spécifications fonctionnelles permet au bibliothécaire de se rendre compte à quel point les traductions sont le résultat d'un parcours intellectuel et / ou artistique. Elles

¹⁶² BAUNE, Isabelle ; PERRIAULT, Jacques. « Bibliothèques de lecture publique : Pour une nouvelle visibilité », *BBF*, 2005, n° 1, p. 13-16 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 23 novembre 2008 .

¹⁶³LE BOEUF, Patrick. « Le modèle FRBR : présentation – historique – enjeux », *Journée d'étude : « FRBR : du modèle théorique aux réalisations pratiques »*, 5 décembre 2002. [en ligne]

<http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/ppt/Présentation_Histoire_Enjeux_fichiers/frame.htm>. Consulté le 14 décembre 2008.

¹⁶⁴ Voir Annexe I

¹⁶⁵ RIFKIN, Jeremy. *L'âge de l'accès : la nouvelle culture du capitalisme*. Paris : La Découverte, 2005.

¹⁶⁶ CARLSON, Scott. « The Deserted Library », *The Chronicle of Higher Education*, 16 novembre 2001 [en ligne] <<http://chronicle.com/free/v48/i12/12a03501.htm>>. Consulté le 15 décembre 2008.

¹⁶⁷ Voir Annexe I.

permettent aussi de réfléchir à la manière dont il pourra faire de la lecture de ces traductions un parcours dans les fonds de sa bibliothèque. Penser la question de la traduction en bibliothèque, c'est en un sens repenser le cheminement de l'usager à travers les contenus et les supports dans toute leur variété.

Les itinéraires du lecteur et les traductions

« Si l'on peut faire confiance aux capacités d'imagination et de "contournement" des lecteurs pour tracer leurs itinéraires au-delà des chemins prescrits par l'orthodoxie disciplinaire, force est de constater que les bibliothécaires ne leur apportent en général pas une aide organisée. »¹⁶⁸

Cette remarque faite par Bertrand Calenge dans son article consacré à l'interdisciplinarité en bibliothèque est révélatrice des tendances traditionnelles à vouloir régenter l'accès public aux collections, et notamment par le biais rassurant, mais absolu et de ce fait rigide, des classifications décimales¹⁶⁹. Même dans les bibliothèques à la pointe de l'innovation bibliothéconomique, telles que la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou à Paris, non seulement l'indexation des ouvrages de traductologie, même si elle manifeste un souci évident de cohérence, prend assez mal en compte leur caractère interdisciplinaire. Leur mise en espace est exactement calquée (comme pour tous les autres ouvrages de la bibliothèque d'ailleurs) sur la CDU. Le lecteur doit donc, s'il veut avoir une approche interdisciplinaire des questions qu'il veut étudier dans le cadre de son séjour à la bibliothèque, avoir une démarche pouvant s'apparenter à ce que Michel de Certeau appelait la « liberté buissonnière »¹⁷⁰ et cheminer hors des sentiers battus. L'itinéraire du lecteur est tout d'abord affaire de libres déambulations, ou du moins d'une démarche heuristique qui peut aboutir pour l'usager à des découvertes inattendues. Marianne Pernoo note :

« Un promeneur en bibliothèque, un visiteur de travées devient – l'omniprésence d'Internet permet d'en prendre conscience – un hyper-lecteur, et la bibliothèque un espace de lecture hyper-textuel. De cathédrale du savoir, elle a vocation à devenir une mise en architecture de l'acte même de lecture, un lieu de lecture navigante. »¹⁷¹

Le bibliothécaire se doit donc d'accompagner les itinéraires de l'usager et de ne pas être trop directif de manière à favoriser les « heureuses coïncidences », la « sérendipité »¹⁷². A cet égard, les réflexions d'Yves Aubin en réponse à l'article de Bertrand Calenge précédemment cité sont intéressantes. Celui-ci souligne :

¹⁶⁸ CALENGE Bertrand, « À la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, 2002, n° 4, p. 5-13 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 27 novembre 2008.

¹⁶⁹ PERNOO, Marianne, « Quelles classifications et quels classements pour les œuvres de fiction dans les bibliothèques ? : La question des frontières », *BBF*, 2001, n° 1, p. 47-53 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 27 novembre 2008.

¹⁷⁰ CERTEAU, Michel de. *L'invention du quotidien. Vol. 1 : Arts de faire*. Paris : Gallimard, 1990.

¹⁷¹ PERNOO, Marianne, « Quelles classifications et quels classements pour les œuvres de fiction dans les bibliothèques ? : La question des frontières », *BBF*, 2001, n° 1, p. 47-53 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 27 novembre 2008.

¹⁷² Voir à ce sujet MAISONNEUVE, Marc ; TOUITOU, Cécile, « Une nouvelle famille d'Opac : Navigation à facettes et nuages de mots », *BBF*, 2007, n° 6, p. 12-19 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 15 décembre 2008.

« L'espace public ne peut être seulement la libre mise à disposition des collections dans le sens magasin en libre accès, mais un lieu qui doit favoriser la déambulation, l'arrêt, la pause assise ou debout, tous termes qui recouvrent des usages et pas seulement une organisation documentaire des connaissances. L'approche comportementale, y compris dans ce que peuvent nous apprendre les règles et fonctionnements du « consommateur », n'est pas ici à négliger mais à valoriser. L'espace public doit pouvoir être un lieu d'accès et de pratiques des collections, déclinées en tant qu'accès à l'information, choix, référencement, utilisation, saisie et conservation des traces et des objets. »¹⁷³

Qu'il s'agisse des documents traduits ou de ceux prenant la traduction pour objet d'étude, il est donc important de favoriser la liberté de l'utilisateur qui veut y avoir accès : le bibliothécaire doit toujours proposer un ordonnancement des collections, mais il ne doit jamais l'imposer. Montrer la coexistence de plusieurs traductions d'une même œuvre, ou la réception critique ou artistique de telle ou telle traduction, c'est l'occasion pour le bibliothécaire d'offrir les « points d'arrêt et de fixation » à l'utilisateur mentionnés précédemment par Christian Jacob. Il lui permet ainsi de faire des pauses dans son itinéraire, et sème en quelque sorte des cailloux tel un Petit Poucet, afin d'éviter que le lecteur ne se perde et que l'offre documentaire de la bibliothèque ne devienne illisible pour lui.

L'utilisateur, les supports et les traductions

Pourtant, si la prise en compte explicite et assumée de la place de la traduction en bibliothèque sous forme de nouveau classement bibliographique et de nouvelles mises en espace permet de redéfinir l'itinéraire de l'utilisateur dans la bibliothèque de manière inédite, repenser l'accès de l'utilisateur aux collections n'est pas chose aisée, et ceci en premier lieu du fait de la variété des supports présents en bibliothèque. Bertrand Calenge met l'accent dans son ouvrage consacré aux politiques d'acquisition sur les difficultés rencontrées par les bibliothécaires pour organiser leurs fonds en tenant compte de la variété des supports. Ainsi :

« La bibliothèque risquant de devenir ingérable, certains bibliothécaires tendent aujourd'hui à privilégier une organisation topographique des collections qui regroupe les documents en fonction de leur contenu. »¹⁷⁴

Face à cette difficulté, des solutions originales ont parfois été mises en place au sein des bibliothèques, ainsi l'organisation par pôles au sein de la bibliothèque de la Part-Dieu, établissement central de la Bibliothèque municipale de Lyon, restructurée en départements où tous les supports coexistent, ou celle en pôles thématiques de la Bibliothèque municipale de Limoges. La coexistence matérielle des supports est capitale à l'heure du modèle intellectuel des spécifications fonctionnelles, : la traduction peut dans ce cas être envisagée dans toutes ses dimensions, et cette manière de voir peut pallier le caractère parfois lacunaire des traductions éditées en France. *Oliver Twist* de Charles Dickens peut coexister avec les diverses traductions françaises, mais aussi avec les DVD des adaptations cinématographiques réalisées par David Lean en 1948 et par Roman Polanski en 2005 (le DVD ayant l'immense

¹⁷³ AUBIN, Yves, « Espace et collections : Les espaces documentaires : une nouvelle approche », *BBF*, 2002, n° 6, p. 116-118 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 27 novembre 2008

¹⁷⁴ CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994. p. 127.

avantage d'offrir un accès à la version originale, la version originale sous-titrée en langue originale ou en français, et la version doublée en français). Marion Lhuillier établit à cet égard le constat suivant à propos des documents parlés :

« Il arrive fréquemment que les lecteurs apprenants soient intéressés par le même titre sous trois formes différentes : la version imprimée en version originale, la version enregistrée en VO et la version imprimée traduite en français. Cette combinaison, même si elle n'est pas étoffée de la version enregistrée, est une façon de contourner la pauvreté de l'édition bilingue en France, qui, pour les langues dans lesquelles elle existe, ne propose souvent que de la littérature classique ou des versions abrégées. »¹⁷⁵

La traduction comme l'adaptation audiovisuelle trouvent parfaitement leur place non seulement dans le cadre d'un usage récréatif des fonds des bibliothèques, mais aussi dans le cadre de leur usage éducatif, la coexistence entre traductions et versions originales, notamment dans le domaine audiovisuel étant un outil efficace dans l'apprentissage des langues. Poser la question de la place des documents traduits ou traitant de traduction en bibliothèque, c'est aussi reposer sous un angle nouveau la question des documents « bons voisins ».

VERS UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ABORDER LA NOTION DE COLLECTION ?

Les nouveaux itinéraires de lecteurs que permet le fait pour le bibliothécaire d'assumer traduction comme véritable objet bibliothéconomique peuvent être une source de difficultés, mais aussi d'innovations. Or, c'est non seulement la notion de collection que le bibliothécaire doit repenser lorsqu'il attaque de front le problème de la traduction et des traductions dans les fonds qu'il gère, mais aussi le problème de l'identité la bibliothèque.

Les traductions et leur mise en espace : un outil de cohérence pour les collections ?

Nous avons étudié plus haut a tentation de séparer les traductions du reste des collections, de langue française ou de langues étrangères, et les risques que le fait d'y céder comportait. Pourtant, le fait de mêler les traductions aux ouvrages de langue originale française, ou bien aux ouvrages en langues étrangères ne risque-t-il pas de désorienter le lecteur ? Il semblerait que les collections peuvent trouver au contraire un supplément de cohérence par ce mélange. A l'image de la traduction qui est un espace de juxtaposition des savoirs, des langues et des cultures, la bibliothèque est bien souvent un espace de juxtaposition de diverses activités, comme le souligne Yves Aubin dans son article consacré aux bibliothèques et la culture :

« La juxtaposition des activités, si elle intègre la bibliothèque dans l'agenda personnel, l'intègre également dans l'espace des circulations urbaines. Il est bien clair que les activités, les lieux ne sont pas si cloisonnés qu'il n'en résulte des in-

¹⁷⁵ LHUILLIER, Marion. « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

fluences, des comparaisons, des contaminations que l'on pourra retrouver dans les usages et les comportements. Socialement intégrée au même titre que les activités de portage, de consommation, de chalandise, la bibliothèque n'est pas un lieu étrange et isolé. »¹⁷⁶

Mêler documents traduits et documents de langue française originale au sein d'un même espace, ou mêler les traductions françaises avec les originaux, c'est faire le choix de cette juxtaposition et de l'ouverture à l'extérieur. Dans un cas, le bibliothécaire choisit de juxtaposer les traitements différents de thèmes communs, de mettre les collections de son domaine français à « l'épreuve de l'étranger », pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Antoine Berman cité tout à l'heure, de permettre à l'utilisateur de la bibliothèque de mesurer la dette que la littérature française a envers les littératures étrangères, dans quelle mesure celles-ci l'ont plus ou moins façonnée. Dans l'autre, le bibliothécaire choisit de mettre les traductions à l'épreuve de l'original qui leur a donné naissance, et de montrer la manière dont les traducteurs français ont diverses manières de « tenir le pas gagné »¹⁷⁷, pour reprendre la formule rimbaldienne, avec l'original.

Marion Lhuillier insiste sur les conséquences d'une offre multilingue, brassant les originaux et les traductions, dans le cas particulier des collections jeunesse :

« Nos collections se sont enrichies, au-delà des titres d'albums propres à une langue, de titres bilingues – encore rares –, de titres enrichis de support audio, essentiellement en anglais et en allemand, et des mêmes albums en langues étrangères et en français, soit que le français soit traduit, soit que la traduction ait eu lieu dans l'autre sens, ce que nous privilégions toujours, mais qui existe rarement pour l'arabe, l'italien, l'espagnol et le portugais.

Cette inflexion récente de notre politique d'acquisition s'est avérée nécessaire lors des groupes de travail organisés avec des enseignants d'italien en école primaire, en amont de l'accueil de leurs élèves à la bibliothèque. Y est apparu le besoin de leur proposer des lectures faisant alterner, page après page, l'italien et le français. La bibliothèque a ainsi été dotée d'un fonds correspondant à cet usage, qui a été étendu aux autres langues. »¹⁷⁸

Non seulement les traductions peuvent s'intégrer dans l'offre documentaire en littératures étrangères tout en la façonnant, mais encore dans le programme d'action culturelle de la bibliothèque. Elles peuvent être à l'origine d'initiatives pédagogiques et / ou culturelles nouvelles dont les lectures alternées original / traduction à la BMI sont un parfait exemple.

Les traductions et l'identité des bibliothèques

Si la traduction et les bibliothèques sont deux espaces de juxtaposition des cultures, ils sont aussi le lieu au sein duquel s'effectue la transmission de contenus artistiques et / ou intellectuels. Traduire, c'est transposer et transmettre. Le bibliothécaire en charge d'un fond de documents traduits doit donc raisonner sur la manière dont les traductions font de sa bibliothèque un espace de transposition et de transmission. Il doit voir comment, en rendant

¹⁷⁶ AUBIN, Yves, « La bibliothèque et la culture », *BBF*, 1997, n° 1, p. 30-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 20 décembre 2008 .

¹⁷⁷ RIMBAUD Arthur. « Adieu », *Une saison en enfer. Œuvres complètes*. Paris : Gallimard, 1972. p. 117.

¹⁷⁸ LHUILLIER, Marion. « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

visible ce qu'Anthony Pym appelle « l'espace du traduire – le travail du traducteur – [qui] se situe dans les intersections qui se tissent entre les cultures et non dans le sein d'une seule culture »¹⁷⁹, il participe à la rénovation de l'identité de sa bibliothèque et de son implantation dans un lieu.

Les pistes développées par Christian Jacob dans l'entretien présenté en annexe sont à cet égard intéressantes. Celui-ci part en effet du constat, évoqué plus haut, de la compétence linguistique par définition limitée du bibliothécaire. Or, pour lui, « peut-être que la solution réside dans la mutualisation et la mise en réseau des compétences. »¹⁸⁰ Les diversités de compétences s'agissant des traductions de telle ou telle langue sont l'occasion, pour le bibliothécaire, de mettre en place au sein de sa bibliothèque un véritable réseau collaboratif entre les usagers demandeurs de traductions, les experts (que ceux-ci appartiennent ou non au monde de l'enseignement) et les éditeurs, les auteurs, les traducteurs eux mêmes :

« L'une des formes d'évolution du métier de bibliothécaire , c'est de ne plus être isolé mais d'être vraiment le pivot de communautés de lectures, d'expertises, d'usagers avec des exigences particulières. »¹⁸¹

La manifestation *Mardi, côté cour* proposée à la médiathèque de Saint-Herblain est à cet égard une initiative très intéressante, en ce qu'elle constitue un bon exemple de l'imbrication entre la production d'une œuvre étrangère (ici théâtrale), sa traduction en français, son édition et sa réception par le public que peut rendre possible une bibliothèque. Yves Aubin décrit cette manifestation comme suit :

« Les écrits dramatiques passent, avant la représentation théâtrale, par une mise en voix. C'est cet instant privilégié, pour l'auditeur comme pour l'auteur, qui est proposé un mardi par mois depuis six ans. Ces lectures-rencontres – Mardi, côté cour – invitent un auteur ou un comédien. Enfin, la Maison des écrivains étrangers de théâtre (MEET) à Saint-Herblain, associée à la Maison des écrivains étrangers et des traducteurs de Saint-Nazaire, reçoit chaque année en résidence des auteurs. La publication bilingue, par la MEET, des pièces de théâtre écrites à Saint-Herblain, conclut ces séjours. Six livres ont déjà été édités. »¹⁸²

La traduction se révèle bien ici à la fois comme l'antithèse et le surmontement des malédictions babéliennes qui touchent à la fois les langues depuis la *Genèse* et les bibliothèques depuis Borges. Par sa demande d'expertise en traduction, en jouant le rôle de pivot entre diverses communautés d'utilisateurs et d'expertises qui, sans cela, ne se seraient jamais rencontrées, leur cloisonnement étant synonyme d'appauvrissement, le bibliothécaire et sa bibliothèque deviennent des agents de sauvegarde et de recomposition des cultures, des langues et des patrimoines.

CONCLUSION

Parlant du bibliothécaire et de la bibliothèque de Babel selon Borges, Michel Melot fait la remarque suivante :

¹⁷⁹ PYM, Anthony. *Pour une éthique du traducteur*. Arras : Artois presses université, 1997. p. 14.

¹⁸⁰ Voir Annexe 1.

¹⁸¹ Voir Annexe 1.

¹⁸² AUBIN, Yves, « La bibliothèque et la culture », *BBF*, 1997, n° 1, p. 30-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 20 décembre 2008.

« Il est le seul qui n'ait pas peur de Babel, car il sait que Babel est un mythe et que notre savoir y est intégré. Un texte écrit n'est pas un texte parlé. Pour le linguiste, qui y voit le même texte, ils valent l'un pour l'autre, pour le bibliothécaire, ils n'ont aucun rapport : ce sont deux objets différents. »¹⁸³

Cette remarque peut à tout aussi bon droit s'appliquer à l'attitude du bibliothécaire face à la Babel de la confusion des langues. Acquérir de la littérature traduite soulève chez lui un certain nombre d'angoisses, la conserver, des incertitudes, la présenter, des dilemmes. Or, si les réflexions autour des spécifications fonctionnelles peuvent lui permettre d'assumer pleinement la présence de traductions au sein de ses collections (tout en lui donnant parfois le vertige), avec toutes leurs spécificités en tant que documents. C'est en repensant le lien entre les documents traduits et les autres, les relations entre ces documents et l'usager qui déambule à travers les rayonnages de sa bibliothèque, l'inscription de ces documents dans des pratiques culturelles, qu'il pourra donner à sa bibliothèque une identité particulière, celle d'un lieu où se tissent des liens entre les œuvres, les cultures, et les lecteurs.

¹⁸³ MELOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : L'oeil neuf éditions, 2004. p.33.

Conclusion

« Le traducteur est méconnu ; il est assis à la dernière place ; il ne vit pour ainsi dire que d'aumônes ; il accepte de remplir les plus infimes fonctions, les rôles les plus effacés ; "servir" est sa devise, et il ne demande rien pour lui même, mettant toute sa gloire à être fidèle aux maîtres qu'il s'est choisis, fidèle jusqu'à l'anéantissement de sa propre personnalité intellectuelle. L'ignorer, lui refuser toute considération, ne le nommer, la plupart du temps, que pour l'accuser, bien souvent sans preuves, d'avoir trahi celui qu'il a voulu interpréter, le dédaigner même lorsque son ouvrage nous satisfait, c'est mépriser les qualités les plus précieuses et les vertus les plus rares... »¹⁸⁴

Valery Larbaud, Sous l'invocation de Saint Jérôme

« Le bibliothécaire souffre encore de cette pénombre dans laquelle il a été confié. Il souffre non tant dans sa personne que dans les moyens qu'on lui accorde et la place marginale qu'on lui réserve. [...] Il souffre car il est contraint par son rôle même de « passeur » d'être modeste. On n'a rien à craindre du bibliothécaire : il ne défend aucune thèse, n'est propriétaire d'aucun savoir. Il est rassurant comme un ange gardien : il veille sur notre patrimoine, prend soin de nos bagages intellectuels. »

Michel Melot, La Sagesse du bibliothécaire

Mises côte à côte, ces deux citations mettent en lumière à quel point les situations respectives du bibliothécaire et du traducteur sont jumelles. Ils sont tous les deux relégués dans l'ombre et la marge, ils se présentent tous les deux comme de modestes passeurs des productions de l'esprit, des éclaireurs dans l'exploration des cultures et des idées. Or, tout au long de cette étude, nous avons vu à quel point les deux discours professionnels, celui des bibliothécaires d'une part, et celui des traducteurs et traductologues d'autre part, pouvaient s'ignorer, même si la traduction est avant tout affaire de « commerce des livres » au sens où l'entendait Diderot, même si le traducteur a un besoin essentiel de la bibliothèque pour mener à bien sa tâche, et même si le bibliothécaire côtoie la traduction tous les jours sans peut être la remarquer suffisamment. C'est face à ce fossé que nous avons tenté de bâtir des passerelles, et de montrer en quoi les traductions peuvent façonner l'identité des bibliothèques, et en quoi considérer en tant que tels les documents traduits pouvait permettre de repenser la cohérence des collections.

Cette réflexion n'a pas eu la prétention d'apporter des réponses tranchées et définitives, mais de poser un certain nombre de questions à propos du domaine à la fois évident et méconnu dans le monde des bibliothèques qu'est la traduction. Se demander comment faire sortir les traductions en bibliothèque du relatif mutisme dans laquelle la condition du traducteur les a reléguées, c'est essayer de réfléchir à la condition et la présentation des documents au sein de la bibliothèque.

¹⁸⁴ LARBAUD, Valery. *Sous l'invocation de Saint Jérôme*. Paris : Gallimard, 1997. p. 9.

Se poser la question de l'acquisition des traductions, c'est mener l'enquête à propos des stratégies éditoriales, c'est essayer de faire le plus possible la part des choses entre les effets de mode dont la littérature contemporaine, comme le monde scientifique actuel avec son injonction-couperet "*publish or perish*", sont friands, et des courants profonds de recherche, c'est mettre à l'épreuve certaines notoriétés, les formations et les métiers de la traduction comme des bibliothèques.

Se poser la question de la conservation et de la présentation des documents traduits ou traitant de traduction, c'est mesurer la responsabilité du bibliothécaire dans les phénomènes de réception des productions scientifiques et artistiques, c'est réfléchir aux modes d'action culturelle qui pourront rendre visible l'invisible, à savoir l'œuvre de l'auteur étranger que le traducteur a fait passer de l'illisible au lisible, mais qui est pour l'instant inconnue des lecteurs.

S'interroger sur l'espace de la traduction, c'est enfin donner à la traduction le statut d'une métaphore de la bibliothèque. Si la traduction, c'est « dire presque la même chose », c'est emprunter plusieurs chemins pour exprimer une même chose ou interpréter une même chose de différentes manières, la bibliothèque, pour les usagers qui la fréquentent, pourrait se définir par la variété des interprétations qu'elle leur offre au travers de ses documents venant de tous horizons et de toutes cultures, et par la pluralité des chemins qu'elle leur propose ou qu'ils inventent le long de ses rayonnages.

Bibliographie

Textes officiels, normes, communiqués et chartes.

« Les aides du Centre national du livre », *BBF*, 2003, n° 5, p. 52 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

Charte documentaire de la Bibliothèque Publique d'Information, [en ligne] <http://www.bpi.fr/modules/resources/download/default/Professionnels/Documents/chartes/charte2008_versiondetravail_V1.pdf>. Consulté le 19 décembre 2008.

Loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Version consolidée au 05 janvier 1988 [en ligne] <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068067&dateTexte=20081226>>. Consulté le 26 novembre 2008.

Ministère de la Culture et de la Communication. *Communiqué de presse du 02 décembre 2008*. [en ligne] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/communiq/albanel/2008-12-02-conseil-du-livre.html>>. Consulté le 20 décembre 2008.

Norme ISO 9 [en ligne] <<http://www.iso.org/iso/fr/CatalogueDetailPage.CatalogueDetail?CSNUMBER=3589&ICS1=1&ICS2=140&ICS3=10>>. Consulté le 28 novembre 2008.

Société des Gens De Lettres (SGDL). *Les prix*. [en ligne] <http://www.sgdl.org/vieCulturelle_prix.asp>. Consulté le 15 décembre 2008.

Maison des Écrivains Étrangers et Traducteurs. *Prix Laure Bataillon* [en ligne] <<http://www.meet.asso.fr/sommaire/prix.htm>>. Consulté le 27 novembre 2008.

Traductologie – théories et pratiques.

ACTIS GROSSO, Maurice. « Les migrations du récit : du roman à l'opéra. Transduction, traduction, adaptation dans les livrets d'opéra – La Traviata de Verdi », *Actes du colloque international « Commerces et traduction »*. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest, à paraître en 2009.

ARGAND, Catherine. « Faut-il tout retraduire ? », *Lire*, février 1997. [en ligne] <<http://www.lire.fr/enquete.asp/idC=32249/idR=200>>. Consulté le 27 novembre 2008.

BALLARD, Michel. *De Cicéron à Benjamin : traducteurs, traductions, réflexions*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2007.

BENJAMIN, Walter. « La tâche du traducteur », *Œuvres I*. Paris : Gallimard, 2000.

- BERMAN, Antoine.** *L'épreuve de l'étranger : culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin.* Paris : Gallimard, 1995.
- BERMAN, Antoine.** *Pour une critique des traductions : John Donne.* Paris : Gallimard, 1994.
- BERMAN, Antoine.** *La traduction et la lettre ou L'auberge du lointain.* Paris : Seuil, 1999.
- BERMAN, Antoine.** « La retraduction comme espace de la traduction » in **BENSIMON, Paul ; COUPAYE, Didier.** *Palimpsestes*, 1990, n°4 : « Retraduire », pp. 1-7.
- DELISLE, Jean ; WOODSWORTH, Judith (éd.).** *Les traducteurs dans l'histoire.* Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.
- DOTOLI, Giovanni.** *Yves Bonnefoy dans la fabrique de la traduction .* Paris : Hermann, 2008.
- DUPIGRENET DESROUSSILLES, François.** « " Les étrangères" », *BBF*, 2003, n° 5, p. 61-63 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.
- ECO, Umberto.** *Dire presque la même chose : Expériences de traduction.* Paris : Grasset, 2007.
- ENS-Lsh de Lyon.** *Programme de la journée d'étude : La place des traductions dans une bibliothèque de recherche*, 4 décembre 2008, [en ligne] <http://www.ens-lsh.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1226914710623&ID_FICHE=6189>. Consulté le 20 novembre 2008.
- EVEN-ZOHAR, Itamar.** "Polysystem Studies", *Poetics Today*, 1990, vol. 11, n° 1, pp. 27-44 [en ligne] <<http://www.tau.ac.il/~itamarez/works/books/ez-pss1990.pdf>>. Consulté le 26 novembre 2008.
- FREY, Pascale.** « Un germaniste au parfum, entretien avec Bernard Lortholary », *Lire*, février 1997. [en ligne]<<http://www.lire.fr/enquete.asp/idC=32254/idR=200>>. Consulté le 27 novembre 2008.
- HELDNER, Christina.** « Une anarchiste en camisole de force. Fifi Brindacier ou la métamorphose française de Pippi Långstrump », *La Revue des livres pour enfants*, printemps 1992, n°145, pp. 65-71.
- KELLY, Louis G..** *The True interpreter : A history of translation : Theory and practice in the West.* Oxford : Basil Blackwell, 1979.
- LADMIRAL, Jean-René.** *Traduire – Théorèmes pour la traduction..* Paris : Gallimard, 1994.
- LARBAUD, Valery.** *Sous l'invocation de Saint Jérôme.* Paris : Gallimard, 1997.
- LE SAUX, Annie.** « Les enjeux de la traduction en Europe », *BBF*, 2003, n° 5, p. 83-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .
- MESCHONNIC, Henri.** *Pour la poétique. II, Épistémologie de l'écriture, poétique de la traduction.* Paris : Le Chemin, 1973.
- MESCHONNIC, Henri.** *Poétique du traduire.* Lagrasse : Verdier, 1999.
- MESCHONNIC, Henri.** « Traduction, adaptation – Palimpseste » in **BENSIMON, Paul ; COUPAYE, Didier.** *Palimpsestes*, 1990, n°3 : « Traduction / Adaptation », pp. 1-9.
- MOUNIN, Georges.** *Les belles infidèles.* Paris : Cahiers du Sud, 1955.

MOUREN, Raphaële, FURNO, Martine. *Programme du séminaire « Auteur, traducteur, imprimeur, collaborateurs...qui écrit ? »* [en ligne] <<http://www.enssib.fr/nlds/sections.php?op=viewarticle&artid=154>>. Consulté le 5 octobre 2008.

OITTINEN, Riitta. *Translating for children*. New York : Garland Publishing, 2000.

OITTINEN, Riita (éd.). « Traduction pour les enfants / Translation for children », *Meta : Journal des traducteurs*, mai 2003, vol. 48, n°1-2 [en ligne] <<http://www.erudit.org/revue/meta/2003/v48/n1-2/index.html>>. Consulté le 26 novembre 2008.

OSEKI-DÉPRÉ, Inês. *Théories et pratiques de la traduction littéraire*. Paris : Armand Colin, 1999.

PYM, Anthony. *Pour une éthique du traducteur*. Arras : Artois presses université, 1997

REISS, Katharina ; VERMEER, Hans Josef. *Grundlegung einer allgemeinen Translationsstheorie*. Tübingen : Niemeyer, 1991.

RENER, Frederick. *'Interpretatio' : language and translation from Cicero to Tytler*. Amsterdam : Rodopi, 1989.

RICŒUR, Paul. *Sur la traduction*. Paris : Bayard, 2004.

ROUBAUD, Jacques. *Traduire, journal*. Caen : Éditions Nous, 2000.

SAPIRO, Gisèle. « Situation du français sur le marché mondial de la traduction », *Translatio : Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Éditions, 2008.

TOURY, Gideon. « The nature and role of norms in literary translation », in **HOLMES, James S. ; LAMBERT, José ; BROECK, Raymond van den (éd.)**. *Literature and Translation : : new perspectives in literary studies : with a basic bibliography of books on translation studies*. Louvain : Acco, 1978. pp. 83 sqq.

VIVIANI, Christian. « Esthétique du doublage : Reconstruction du personnage par la post-synchronisation », *Actes du colloque international bilingue : La traduction audiovisuelle : Approches pluridisciplinaires*. Montpellier : à paraître en 2009.

Critique littéraire et linguistique générale.

GRACQ, Julien. *En lisant en écrivant*. Paris : José Corti, 1980.

ISER, Wolfgang. *L'acte de lecture : théorie de l'effet esthétique*. Sprimont : Mardaga, 1997.

JAKOBSON, Roman. *Essais de linguistique générale. 1, Les fondations du langage*. Paris : Les Editions de Minuit, 1994.

JAUSS, Hans-Robert. *Pour une esthétique de la réception*. Paris : Gallimard, 1990.

PASTIOR, Oskar. *Das Unding an sich : Frankfurter Vorlesungen*. Frankfurt am Main : Suhrkamp, 1994.

STEINER, George. *Les Antigones*. Paris : Gallimard, 1992.

Ouvrages littéraires.

ELUARD, Paul. *Donner à voir*. Paris : Gallimard, 1994.

HORACE. *Odes et épodes*. Trad. François Villeneuve révisée par Joseph Hellegouarc'h. Paris : C.U.F. Les Belles Lettres, 2002

LAMBERT, Jean Clarence. *Anthologie de la poésie suédoise : des stèles runiques à nos jours*. Paris : Ed. UNESCO, 2000.

JACCOTTET, Philippe. *Poésie : 1946-1967*. Paris : Gallimard, 2003.

RIMBAUD Arthur. *Œuvres complètes*. Paris : Gallimard, 1972.

TRANSTRÖMER, Tomas. *Baltiques*. Paris : Gallimard, 2004.

Accès aux savoirs et itinéraires de réception.

ARENDET, Hannah. « La Crise de la culture », *La Crise de la culture : huit exercices de pensée politique*. Paris : Gallimard, 1972. pp.253-288.

BOURDIEU, Pierre. *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*. Paris : Seuil, 2000.

CANFORA, Luciano. *Il viaggio d'Aristea*. Bari & Rome : Laterza, 1996.

CARLSON, Scott. « The Deserted Library », *The Chronicle of Higher Education*, 16 novembre 2001 [en ligne] <<http://chronicle.com/free/v48/i12/12a03501.htm>>. Consulté le 15 décembre 2008.

CUSSET, François. *French theory : Foucault, Derrida, Deleuze & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis*. Paris : La Découverte, 2005.

FEBVRE, Lucien ; MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1999.

JACOB, Christian (éd.). *Lieux de savoir, vol.1 : espaces et communautés*. Paris : Albin Michel, 2007.

JACOB, Christian. *L'empire des cartes : approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*. Paris : Albin Michel, 1992.

JACOB, Christian. *The sovereign map : theoretical approaches in cartography throughout history*. Chicago : University of Chicago Press, 2006.

JACOB, Pierre (éd.). *De Vienne à Cambridge : l'héritage du positivisme logique de 1950 à nos jours : essais de philosophie des sciences*. Paris : Gallimard, 1980.

LOTRINGER, Sylvère ; COHEN, Sande. *French Theory in America*. New York & Londres: Routledge, 2001.

MOMIGLIANO, Arnaldo. *Sagesses barbares : les limites de l'hellénisation*. Paris : Gallimard, 1991.

RIFKIN, Jeremy. *L'âge de l'accès : la nouvelle culture du capitalisme.* Paris : La Découverte, 2005.

SETTIS, Salvatore. *La colonne Trajane : l'empereur et son public.* Bruxelles : Fédération des professeurs de grec et de latin, 1990.

Collections, catalogages et spécifications fonctionnelles : outils de référence et généralités.

Bibliothèque nationale de France. *Guide du catalogueur - Accès titre – traductions* [en ligne] <[http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/1DA7EA834CDDDD2F4C12571810044FE8D/\\$FILE/EXTAcc%C3%A8s_titres_Traductions.htm?OpenElement](http://guideducatalogueur.bnf.fr/ABN/GPC.nsf/1DA7EA834CDDDD2F4C12571810044FE8D/$FILE/EXTAcc%C3%A8s_titres_Traductions.htm?OpenElement)>. Consulté le 28 novembre 2008.

Bibliothèque nationale de France. *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final / Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, Bibliothèque nationale de France* (pour l'édition française). Paris : BnF, 2001. [en ligne]

<<http://www.bnf.fr/pages/infopro/normes/pdf/FRBR.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

CHAUVEINC, Marc et alii. *Manuel Unimarc : format bibliographique.* 4e édition. Munich : K. G. Saur, 2002.

CIDOC. *FRBR – object-oriented definition and mapping to FRBR_{ER} (version 0.8.1)* [en ligne] <http://cidoc.ics.forth.gr/docs/frbr_oo/frbr_docs/FRBR_oo_V0.8.1c.pdf>. Consulté le 14 décembre 2008.

DEWEY, Melvil ; BETHERY, Annie. *Guide de la classification décimale de Dewey : tables abrégées de la XXIIe édition intégrale en langue anglaise.* Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

DEWEY, Melvil ; COUTURE-LAFLEUR, Raymonde ; CABRAL, Louis. *Classification décimale Dewey et index.* Montréal : Éd. Asted, 2007.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition: constituer une collection dans une bibliothèque.* Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

DELAVEAU, Martine ; SORDET, Yann ; WESTEEL, Isabelle. « Penser le catalogage du livre ancien à l'âge du numérique », *BBF*, 2005, n° 4, p. 52-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

GAUDET, Françoise ; LIEBER, Claudine. *Le désherbage. Élimination et renouvellement des collections en bibliothèque publique.* Paris : BPI/ Centre Pompidou, 1986.

IFLA. *Functional Requirements for Authority Records – A Conceptual Model* [en ligne] <<http://www.ifla.org/VII/d4/Franar-Conceptual-M-Draft-e.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

IFLA. 2008 *FRSAR News Report to IFLA* [en ligne] <<http://www.ifla.org/VII/s29/pubs/wgfrsar-committee-report-quebec2008.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2008.

LE BOEUF, Patrick. « Le modèle FRBR : présentation – historique – enjeux », *Journée d'étude : « FRBR : du modèle théorique aux réalisations pratiques »*, 5 décembre 2002. [en ligne] <http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/journeespro/ppt/Présentation_Histoire_Enjeux_fichiers/frame.htm>. Consulté le 14 décembre 2008.

MAISONNEUVE, Marc ; TOUITOU, Cécile, « Une nouvelle famille d'Opac : Navigation à facettes et nuages de mots », *BBF*, 2007, n° 6, p. 12-19 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 15 décembre 2008.

MELOT, Michel. *La sagesse du bibliothécaire*. Paris : L'oeil neuf éditions, 2004.

OCLC. *FRBR Work-Set Algorithm* [en ligne] <<http://www.oclc.org/research/software/frbr/default.htm>>. Consulté le 14 décembre 2008.

Réseau des bibliothèques de Suisse Romande [en ligne] <www.rero.ch>. Consulté le 14 décembre 2008.

Université Catholique de Lille. La Bibliothèque Numérique en Réseau (BNR) [en ligne] <<http://www.univ-catholille.fr/bibliotheques/bibliotheques-bibliotheque-numerique-reseau.asp>>. Consulté le 14 décembre 2008.

Langues, langages et littératures étrangères et régionales en bibliothèque :

ALIX, Yves. « Le fonds en langues asiatiques à la médiathèque Jean-Pierre-Melville à Paris », *BBF*, 2007, n° 3, p. 67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

ALIX, Yves. « Éditorial », *BBF*, 2007, n° 3, p. 1 [en ligne]. <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 23 novembre 2008 .

BERTRAND, Anne-Marie. « Éditorial », *BBF*, 2003, n° 5, p. 1 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 11 novembre 2008.

BALLEY, Noëlle. « Le bibliothécais sans peine : Petit manuel de conversation courante à l'usage des visiteurs pressés », *BBF*, 2007, n° 3, p. 78-81 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

BIDARD, Gaëlle. « Lire en anglais à Paris », *BBF*, 2003, n° 5, p. 42-46 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

BOUQUIN-KELLER, Hélène. « Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises », *BBF*, 2003, n° 5, p. 34-40 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

CHABILLON, Christian. « Unicode dans le Sudoc », *BBF*, 2007, n° 3, p. 28 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

CHEVRANT-BRETON, Philippe. « Rendre lisible l'illisible : Esquisse d'un état de l'art en matière de translittération, transcription, romanisation, et autres conversions d'écritures », *BBF*, 2007, n° 3, p. 29-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

DESRICHARD, Yves. « Petit précis de codage des caractères », *BBF*, 2007, n° 3, p. 22-27 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

DULOIS, Maylis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. « "Le cœur et la marge" : Les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires : la Sorbonne et Aix-Marseille I », *BBF*, 2003, n° 5, p. 5-17 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

FRITZINGER, Anne-Catherine. « Un fonds de littératures étrangères en version originale à l'Alcazar », *BBF*, 2007, n° 3, p. 58-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

HERSENT, Jean-François. « Traduire ou la rencontre entre les cultures », *BBF*, 2003, n° 5, p. 56-60 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

KESSLER, Jack. « Accès multilingue et langue universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 5-15 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 11 novembre 2008.

LE NAIL, Jacqueline, « Langues régionales et bibliothèques », *BBF*, 2007, n° 3, p. 36-45 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

LHULLIER, Marion. « La Bibliothèque municipale internationale : Un nouvel équipement du réseau des bibliothèques de Grenoble », *BBF*, 2003, n° 5, p. 24-32 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

LHULLIER, Marion. « La bibliothèque municipale internationale de Grenoble », *BBF*, 2007, n° 3, p. 52-57 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008 .

MOLLIER, Jean-Yves. « Pour une bibliothèque numérique universelle », *BBF*, 2007, n° 3, p. 16-21 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

MONTE, Valentina De. « Le fonds chinois de la bibliothèque municipale de Lyon », *BBF*, 2007, n° 3, p. 62-66 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

TESNIÈRE, Valérie ; LESQUINS, Noémie. « La bibliothèque numérique européenne : Une stratégie culturelle de la Toile », *BBF*, 2006, n°3, p. 68-80 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 décembre 2008 .

Questions éditoriales propres à des genres particuliers.

« Littérature jeunesse : l'offensive de la Morale - L'"affaire" Thierry Magnier ». *Bibliobs*. [en ligne] <<http://bibliobs.nouvelobs.com/20071214/2167/litterature-jeunesse-l-offensive-de-la-morale>>. Consulté le 26 novembre 2008.

AUBIN, Yves. « Surproduction romanesque, bibliothèque et prescription », *BBF*, 2004, n° 3, p. 22-25 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 26 novembre 2008.

BALLANGER, Françoise. « Les transformations d'un paysage : La littérature pour la jeunesse aujourd'hui », *BBF*, 1999, n° 3, p. 39-43 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 26 novembre 2008.

Centre de ressources sur le livre de jeunesse en Seine Saint-Denis – « Livres au trésor » : [en ligne] <<http://www.livresautresor.net/centre/bibliotraduction.htm>>. Consulté le 26 novembre 2008.

GROENSTEEN, Thierry ; MORGAN, Harry. *L'univers des mangas : une introduction à la bande dessinée japonaise*. Paris : Casterman, 1996.

PICQUIER, Philippe. « Dix-sept ans en Asie », *BBF*, 2003, n° 5, p. 64-67 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 23 novembre 2008.

RATIER, Gilles. *2007 : Diversité et Vitalité. Une année de bandes dessinées sur le territoire francophone européen* [en ligne] <<http://www.lesechos.fr/info/comm/300236128-le-marche-de-la-bande-dessinee-en-2007-le-bilan-de-l-acbd.htm>>. Consulté le 26 novembre 2008.

L'interdisciplinarité et la visibilité en bibliothèque.

AUBIN, Yves, « La bibliothèque et la culture », *BBF*, 1997, n° 1, p. 30-34 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 20 décembre 2008 .

AUBIN, Yves, « Espace et collections : Les espaces documentaires : une nouvelle approche », *BBF*, 2002, n° 6, p. 116-118 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 27 novembre 2008.

BAUNE, Isabelle ; PERRIAULT, Jacques. « Bibliothèques de lecture publique : Pour une nouvelle visibilité », *BBF*, 2005, n° 1, p. 13-16 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 23 novembre 2008 .

CALENGE Bertrand, « À la recherche de l'interdisciplinarité », *BBF*, 2002, n° 4, p. 5-13 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>>. Consulté le 27 novembre 2008.

CERTEAU, Michel de. *L'invention du quotidien. Vol. 1 : Arts de faire.* Paris : Gallimard, 1990.

PERNOO, Marianne, « Quelles classifications et quels classements pour les œuvres de fiction dans les bibliothèques ? : La question des frontières », *BBF*, 2001, n° 1, p. 47-53 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 27 novembre 2008.

Table des annexes

ANNEXE 1 – LES TRADUCTIONS DANS L'HISTOIRE DES « LIEUX DE SAVOIR » : ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN JACOB.....	80
ANNEXE 2 – TRADUCTOLOGIE ET INDICES DE COTATION : TABLEAU COMPARATIF DE QUELQUES EXEMPLES.....	89
ANNEXE 3 – L'EXPLOITATION DES COLLECTIONS TRAITANT DE TRADUCTOLOGIE : COMPARAISON DE QUELQUES EXEMPLES SOUS FORME DE TABLEAU.....	92

Annexe 1 – Les traductions dans l'histoire des « lieux de savoir » : entretien avec Christian Jacob

Entretien réalisé le lundi 8 décembre 2008 au Centre Louis-Gernet (Paris).

Traductions et bibliothèques dans l'histoire, quelles sont vos premières réflexions « à chaud » sur cette question ?

La première chose qui me vienne à l'esprit est effectivement le problème des traductions à la bibliothèque d'Alexandrie, dans l'ancienne bibliothèque. D'après la tradition historiographique, la décision de fonder une bibliothèque à Alexandrie résulte finalement de deux impératifs, de deux projets : d'une part, réunir tous les livres de la terre dans toutes les disciplines, et d'autre part, entreprendre la traduction du *Pentateuque* en grec pour ce qui deviendra la *Septante*. Cette légende qui est en particulier développée dans la *Lettre d'Aristée*, document apocryphe qu'on date (les datations varient) du IIe au Ier siècle avant Jésus-Christ. Cette tradition a donné lieu à tout un ensemble de développements, et là, peut-être qu'un texte qui serait utile à la réflexion serait le livre italien de Luciano Canfora qui s'appelle *Le Voyage d'Aristée*¹⁸⁵, qui fait la liste des principaux témoins de cette tradition de traduction des livres étrangers à Alexandrie. Les motivations de cette traduction sont sans doute des motivations politiques : la communauté juive est une partie très importante de la population alexandrine. Il y a également des motivations juridiques : le *Pentateuque* était considéré comme la loi de la communauté juive, il était important de connaître le fonctionnement de cette communauté à travers son texte sacré. Il y a peut-être aussi une part de curiosité intellectuelle, il ne faut pas le dénier, mais ce sont surtout des intérêts politiques ou juridiques qui ont présidé à l'élaboration de cette traduction. L'autre aspect de la bibliothèque d'Alexandrie est cette ouverture dans la tradition sur les « sagesse barbares », c'est bien documenté, il y a le livre d'Arnaldo Momigliano, *Sagesse barbares*¹⁸⁶, qui avait un peu montré cet intérêt croissant de l'époque hellénistique pour, finalement, des formes de civilisation étrangères à la Grèce, qui ne sont plus considérées comme barbares, mais qui sont considérées comme différentes. Ce qui est attesté par la tradition, c'est somme toute très peu de chose. Il semble qu'il y ait eu également une traduction ou un index des Versets de Zoroastre. C'est attesté par Plin l'Ancien, mais on n'a aucune idée de ce dont il pouvait s'agir précisément. On a aussi des témoignages sur un auteur égyptien dénommé Manéthon qui était un prêtre égyptien qui a fait l'effort d'apprendre le grec pour écrire une sorte d'histoire des dynasties égyptiennes et offrir au pouvoir, à la royauté lagide, une sorte de voie d'introduction dans la tradition égyptienne. Ce qu'il faudrait dire, c'est qu'effectivement on a ces quelques témoignages de traduction, mais qu'ils sont très peu de chose. Il faudrait sans doute élargir le problème à celui du bilinguisme, à celui de la curiosité pour les langues. Rien ne permet de supposer que les rois Ptolémées aient fait l'effort d'apprendre l'écriture et la langue égyptienne. Le seul témoignage dont on dispose est à propos de Cléopâtre, et le fait même que cela ait été signalé prouve qu'il

¹⁸⁵ CANFORA, Luciano. *Il viaggio d'Aristea*. Bari & Rome : Laterza, 1996.

¹⁸⁶ MOMIGLIANO, Arnaldo. *Sagesse barbares : les limites de l'hellénisation*. Paris : Gallimard, 1991.

s'agissait là d'un fait un peu exceptionnel. Le grec est donc une langue officielle, c'est la langue des lettrés, rien ne permet de supposer non plus que les grands lettrés de la bibliothèque d'Alexandrie aient été intéressés ou aient eu des connaissances de l'égyptien. En revanche, il y a des témoignages d'égyptiens ayant fait l'effort d'apprendre le grec. Il y a eu des influences de leur côté. C'est un domaine que je connais assez peu. Il faudrait regarder les études égyptologiques récentes. Ce que je peux vous signaler, c'est l'intérêt qu'il y a pour des formes de traductions qui ne passent plus par le texte écrit, mais par l'architecture, l'imagerie, par l'iconographie et l'artisanat. Dans *Les lieux de savoir*¹⁸⁷, il y a cette reproduction de peinture murale sur une tombe égyptienne qui témoigne d'une traduction très intéressante entre les croyances égyptiennes et les croyances grecques, et qu'a étudié Anne-Marie Guimier-Sorbets. Cela donne à réfléchir sur ce que pouvait être une traduction entre les croyances grecques et les croyances égyptiennes par le biais de l'iconographie, par les artisans qui était aussi bien capables d'exprimer les croyances religieuses des uns que les croyances religieuses des autres. Les familles ressentaient le besoin d'être protégées dans l'au-delà par les deux registres de croyances.

Du côté romain, il y a au premier siècle avant Jésus-Christ et même avant du reste, il y a la problématique de la traduction d'un certain nombre d'œuvres littéraires grecques en latin, il y a des rapports entre la comédie grecque et la comédie latine avec Plaute et Térence. A travers Cicéron, il y donc la problématique de la traduction de la philosophie grecque en latin. C'est quelque chose d'assez important : il s'agit non seulement de transcrire des formes de sagesses et des traditions philosophiques, mais également de trouver en latin un vocabulaire, des termes particuliers, de faire entrer le latin dans l'histoire de la philosophie. Ce serait la même problématique avec Lucrèce et le *De Natura Rerum*, entrée de la philosophie épicurienne en latin.

Cicéron était à la fois traducteur et bibliomane, sa propre bibliothèque privée est restée célèbre au-delà de l'Antiquité...

Pour les bibliothèques elles-mêmes, les bibliothèques privées comme celles de Cicéron (on a surtout des documents sur sa bibliothèque de textes grecs, de livres grecs qu'il demande à Atticus d'acheter pour lui en Grèce). La bibliothèque de Philodème à Herculaneum est aussi largement une bibliothèque de textes grecs. Dans les bibliothèques impériales, ce qui est important, c'est la dissociation physique des textes grecs et des textes latins à partir d'un certain moment. Il y aura soit des bâtiments particuliers, soit une séparation physique entre les collections grecques et les collections latines. Vous pourriez trouver des éléments dans différents livres d'histoire des bibliothèques anciennes, notamment celui de Salvatore Settis sur la colonne Trajane où il y a un commentaire sur la division entre la bibliothèque des Lettres grecques et la bibliothèque des Lettres latines¹⁸⁸.

Cette partition se retrouve également dans le cas de la bibliothèque de la Villa Adriana à Tibur.

La problématique de la traduction se pose alors qu'on a l'impression qu'un très grand nombre de lettrés romains connaît très bien le grec : la traduction n'est pas forcément une nécessité pour eux. En revanche, il y a des attestations d'utilisation de sources grecques : Pline l'Ancien utilise énormément de sources grecques qu'il traduit et résume en latin dans son *Histoire Naturelle*. Je songe aussi à des traités de géographie, par exemple la *Périégèse de la Grèce* de

¹⁸⁷ JACOB, Christian (éd.). *Lieux de savoir, vol.1 : espaces et communautés*. Paris : Albin Michel, 2007.

¹⁸⁸ SETTIS, Salvatore. *La colonne Trajane : l'empereur et son public*. Bruxelles : Fédération des professeurs de grec et de latin, 1990.

Denys d'Alexandrie, qui est traduite à la fois par Aliénus et Priscien aux IV^e et V^e siècles dans des milieux scolaires.

Dans l'état actuel de notre documentation, rien ne prouve donc que les Alexandrins aient ressenti et lancé un vaste programme de traduction de textes égyptiens. Ils ont eu en revanche des contacts avec des prêtres. Il y a eu sans doute une aide idéologique et culturelle des prêtres au pouvoir lagide. Mais il n'y a pas eu de grand programme de traduction.

Il n'y a donc rien eu de formalisé, même si l'on associe assez souvent l'Égypte lagide à la traduction des Septante et au passage en grec d'un certain nombre de corpus mythologiques, notamment phéniciens.

Si l'on regarde la tradition de la *Lettre d'Aristée*, on voit que cela devient de plus en plus hyperbolique et que les rois Ptolémées réunissent les livres indiens, persans, celtes, éthiopiens, etc. vraiment tous les livres de la terre. Dans cette hypothèse, Alexandrie serait vraiment une bibliothèque multilingue, utilisant énormément de langues, collectionnant tous les livres dans toutes les langues. Mais ces témoignages restent sujets à caution, et rien ne permet de les confirmer. Mais la tradition en elle-même est intéressante pour cette raison : elle montre qu'à certaines époques on a eu une conception de la bibliothèque d'Alexandrie comme un lieu véritablement universel.

Comme un lieu de passage, de croisement à la fois de livres et de langues...

Un point historique de la plus haute importance, c'est ce qui se passe avec l'apparition et le développement de l'imprimerie aux XV^e – XVI^e siècles, étudiée dans le fameux ouvrage d'Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*¹⁸⁹. Il montre d'une manière assez intéressante que l'imprimerie va favoriser le développement de traductions de textes et d'éditions de textes en langue vernaculaire. Il y a d'une part le latin qui reste la langue des clercs, la langue universitaire, la langue universelle, mais de plus en plus on va voir des traductions dans les différentes langues vulgaires européennes. On va aussi voir des éditions d'œuvres écrites directement dans ces langues-là (Boccace, Pétrarque, etc.). Il y aura effectivement le développement de traduction d'auteurs classiques comme Virgile, Ovide et d'autres. Ces traductions prendront une importance tout à fait particulière. C'est sous François I^{er} qu'est prise la décision de favoriser la langue française par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Il serait intéressant d'étudier dans quelle mesure cette décision politique a pu jouer un rôle dans les politiques de traduction, en particulier de textes grecs, et comment cela a pu être associé au développement de la bibliothèque royale.

Et qu'inspire le problème de l'utilisation des traductions en bibliothèque aujourd'hui à l'antiquisant que vous êtes ?

Le troisième ensemble de questions concerne en effet l'utilisation des traductions dans les bibliothèques aujourd'hui. On pourrait en effet penser que pour les textes grecs et latins, l'édition la plus récente remplace systématiquement les éditions plus anciennes. Est-ce qu'après tout, il ne suffit pas d'avoir un texte plutôt que d'avoir une série d'éditions successives ? Dans une bibliothèque de recherche comme la bibliothèque Gernet-Glotz, on a très souvent les éditions des textes, leurs commentaires, et également des traductions dans différentes langues européennes modernes (français, allemand, anglais, italien, espagnol) : la

¹⁸⁹ FEBVRE, Lucien ; MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1999.

confrontation de ces traductions et leur multiplicité s'explique par le fait que cette bibliothèque a un public international d'étudiants et de chercheurs. Plus largement, ces différentes traductions peuvent être des objets d'enquête ou de comparaison dans l'étude de passages particulièrement difficiles. Il peut être intéressant de comparer les choix de différents traducteurs, non seulement dans la même langue, mais parfois entre les langues. Il y a également le fait que de moins en moins d'étudiants ont une maîtrise suffisante du latin et du grec pour les lire sans avoir recours à une traduction. Pour les enseignants d'études anciennes, de latin de grec, d'histoire ancienne grecque et romaine, on cherche au moins à encourager ou à donner des bases suffisantes pour qu'un étudiant puisse vérifier la traduction à partir du texte latin ou grec. Ce qu'on apprend plutôt, c'est à ne pas se fier aux traductions, à toujours les interroger, d'essayer de resituer le contexte dans lequel elles ont été écrites, leur époque, l'état des études grecques à ce moment-là, et à comparer systématiquement avec le texte grec ou latin, c'est à dire en particulier de vérifier les mots-clés, un mot français entraînant avec lui tout un ensemble de connotations qui ne sont pas celles du mot grec ou du mot latin.

Indépendamment de cette aide pédagogique pour les étudiants, les traductions peuvent être un objet d'enquête à part entière pour les historiens de la tradition, des historiens des études classiques, qui repèreront l'impact d'un milieu chrétien sur telle traduction de Platon, ou l'impact de l'esprit victorien sur les traductions anglaises d'Aristophane du XIXe siècle (où les passages licencieux sont écrits en latin ou avec des périphrases souvent plus ridicules que le texte original lui-même...). La traduction constitue ici un outil important. Pour ce qui est des rapports entre bibliothèques et traduction, il est vrai que dans le cas d'une bibliothèque de recherche comme la bibliothèque Gernet-Glotz, une réflexion se justifie tout à fait. Or, est-ce qu'une bibliothèque généraliste, une bibliothèque de lecture publique, doit nécessairement appliquer la même politique documentaire ? Sans doute non. Le public est bien évidemment un facteur déterminant. Il y a bien sûr le cas des usagers préférant lire des littératures étrangères dans la langue originale, mais d'autres préfèrent des traductions. Cela dépend des langues. Les langues nordiques comme le suédois sont peu connues en France. On peut imaginer que si les textes ne sont pas traduits en français, ils demeureront inaccessibles. Je songe à toutes les bonnes collections de littératures étrangères, Actes Sud notamment, où les œuvres ont vraiment une validité, une autonomie et un intérêt propres en français, où la comparaison avec la langue originale ne s'impose pas. C'est un peu le même problème avec le cinéma avec les films en version originale sous-titrée et les films doublés en français. En revanche, pour les sciences humaines, les choses sont peut-être moins simples : il y a des cas où la traduction d'un livre apporte une valeur ajoutée considérable par rapport à la version originale. J'ai eu personnellement cette expérience avec un livre que j'ai publié en 1992 sur l'histoire de la cartographie¹⁹⁰. Ce livre a fait l'objet d'une traduction américaine qui a paru il y a deux ans ; cette traduction américaine témoigne d'un texte considérablement amélioré par rapport au français original. Maintenant qu'une nouvelle édition française est en cours, il faut partir du texte américain et non pas du texte français antérieur. Il y a beaucoup d'exemples de livres ou de traductions qui peuvent en fait être une édition revue et corrigée avec des ajouts par rapport à l'édition originale. Cela pose ainsi le problème de la spécialisation des bibliothèques, entre les bibliothèques universitaires très pointues qui peuvent avoir comme dans le cas de la bibliothèque Gernet-Glotz certaines grandes œuvres en édition allemande, anglaise, italienne etc. et des bibliothèques universitaires plus généralistes où l'on n'aura que la traduction française.

Il est vrai que pour certaines œuvres (comme par exemple les grandes œuvres d'érudition allemandes, comme les grands traités d'histoire intellectuelle), les traductions anglaise,

¹⁹⁰ JACOB, Christian. *L'empire des cartes : approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*. Paris : Albin Michel, 1992. Traduit en anglais sous le titre : *The sovereign map : theoretical approaches in cartography throughout history*. Chicago : University of Chicago Press, 2006.

italienne et française apportent des grilles de lecture nouvelles par les introductions et l'appareil critique, et facilitent, rendent plus rapide l'appropriation du livre, même quand on est un assez bon locuteur de la langue originale (dans le cas qui nous préoccupe, un assez bon germaniste). Il est toujours plus facile de lire en français.

Mais un bibliothécaire chargé d'un fonds de littérature comparée ou de langues et littératures étrangères, aussi polyglotte qu'il soit, ne pourra pas parler toutes les langues présentes dans le fonds dont il a la responsabilité, qu'il s'agisse d'ouvrages en langues originales ou d'ouvrages traduits de ces langues. Que vous inspire ce problème de limites du savoir du bibliothécaire, quelle sagesse peut-il trouver ?

Ce n'est pas la seule limitation au savoir du bibliothécaire. Il sait qu'il ne pourra jamais lire tous les livres de sa bibliothèque. Il sait aussi que ce sera également le cas des lecteurs de sa bibliothèque, du reste... Même une bibliothèque relativement restreinte comme la bibliothèque Gernet-Glotz dépasse toutes les capacités individuelles, à moins d'être une machine à reconnaissance optique de caractères ! Les limitations du point de vue des langues étrangères définissent un point de vue, celui d'un bibliothécaire francophone, d'un bibliothécaire maîtrisant une ou deux langues étrangères, maîtrisant peut-être une ou deux langues anciennes. Peut-être que la solution réside dans la mutualisation et la mise en réseau des compétences. Il existe des solutions pour répondre à la demande d'un lecteur qui voudrait disposer d'une édition en langue originale qui ne se trouverait pas dans une bibliothèque française. Les bibliothèques spécialisées, les bibliothèques d'instituts universitaires, telles que la BULAC, peuvent entrer en complément avec les bibliothèques généralistes universitaires.

S'agissant de la lecture publique, on a certains exemples de réflexion sur les fonds étrangers, à la Bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble, ou dans le cas du fonds chinois de la Bibliothèque Municipale de Lyon ou le fonds de langues asiatiques de la Médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris. Cependant, comme il a été souligné pour ce dernier cas dans un article du *Bulletin des Bibliothèques de France*, la compétence en langues étrangères est très volatile, le hasard voulant que le responsable du fonds soit lui-même locuteur de ces langues, ou qu'il fasse appel à des personnels non-titulaires pour pallier à son ignorance.

C'est tout le problème de la formation et de la spécialisation des bibliothécaires qui est ici posé. Les conservateurs peuvent être très spécialisés (dans le cas où ils sont passés par l'Ecole des Chartes ou l'INALCO, par exemple), mais le conservateur non spécialiste peut également se faire aider ponctuellement par un spécialiste de la langue du fonds dont il a la charge. Ces bibliothèques sont de bons exemples pour réfléchir à l'intégration d'un fonds spécialisé dans son environnement, aux rapports entre bibliothèques de lecture publique et bibliothèques spécialisées, et aux rapports entre un fonds et les usagers de la bibliothèque.

Comment donc choisir, lorsqu'on est acquéreur de traduction ou d'ouvrages en littérature étrangère, surtout lorsqu'on n'est pas locuteur des langues dans lesquelles on acquiert ? Comment faire le choix le plus avisé possible ? Quels seront les critères de son choix ?

Ces critères sont difficiles à établir, et il est à mon avis impossible de donner une réponse générale. Chaque bibliothèque est dans ce domaine assez autonome pour l'instant. Il y a sans doute des critères de disponibilité : il y a des textes pour lesquels il n'y a pas de traduction, d'autres au contraire pour lesquels il y en a plusieurs. Le rôle du conservateur de bibliothèque

est de valider et de donner un statut particulier d'un fonds par rapport à un autre. Les prescriptions de l'usager (qui demande par exemple si telle traduction de tel ouvrage est disponible) sont bien sûr à prendre en compte. Il est important d'établir un dialogue avec les lecteurs, découvrir quelles sont leurs attentes, dans quelle mesure une bibliothèque peut constituer un fonds en fonction de ses lecteurs. On peut aussi trouver d'autres instances de prescription, par exemple, les professeurs de la langue considérée ou de littérature comparée situés dans la sphère d'influence de la bibliothèque, qu'il s'agisse d'une bibliothèque universitaire ou d'une bibliothèque de lecture publique. Le dialogue, la communication, l'échange entre universitaires, enseignants, chercheurs et bibliothécaires est à cet égard essentiel. Les critiques de traductions, critiques littéraires parues dans la presse généraliste (*Le Monde*, *Libération*, *Le Magazine Littéraire*, etc.) comme dans la presse spécialisée (*Livres Hebdo*) sont d'autres facteurs de décision et de sélection. Mais cela suppose une veille et une comparaison régulière de ces critiques. Enfin, la réputation de certaines maisons d'édition (*Actes Sud*, *Philippe Picquier* pour les littératures d'Extrême-Orient) ou de certaines collections (*La Pléiade*) peut être un critère déterminant de sélection des ouvrages traduits.

L'une des formes d'évolution du métier de bibliothécaire, c'est de ne plus être isolé mais d'être vraiment le pivot de communautés de lectures, d'expertises, d'usagers avec des exigences particulières. Je songe à ce qui a été fait par exemple à la Bibliothèque nationale de France pendant les premières années de son fonctionnement : il y avait un bibliothécaire responsable des usuels dans les salles de chaque section de Rez-de-Jardin, ces bibliothécaires ont constitué des commissions avec des universitaires et des chercheurs pour l'acquisition et la sélection des ouvrages. La question de la traduction pourrait appeler une initiative fédérée entre bibliothèques d'une part et départements de littératures étrangères et comparée d'autre part donnant lieu à un échange d'expériences. Cela permettrait aussi de mieux prendre en compte les disparités budgétaires entre bibliothèques (quelles sont les traductions incontournables pour telle bibliothèque ayant des ressources limitées, quelles sont les traductions plus pointues à acquérir pour telle autre à qui l'on donne des moyens spécifiques pour se développer).

L'autre possibilité serait, vu les problèmes de l'université et de la recherche françaises à l'heure actuelle, que davantage de chercheurs aient une meilleure connaissance du monde des bibliothèques (y compris s'agissant des débouchés professionnels...) et une meilleure communication avec lui.

J'ai été frappée, tant dans les bibliothèques de langues que dans les bibliothèques de littérature comparée, par le fait que, lorsqu'il était question de littératures étrangères, c'était l'étranger, la langue étrangère et l'original qui était mis en valeur, et non la traduction, le passage, la transmission vers le français. A l'inverse, en lecture publique, le caractère traduit d'un document est souvent au second plan.

Soit on considère la traduction comme une opération de transfert d'une langue à l'autre, d'un système culturel à l'autre, d'un style à l'autre, soit on la considère comme quelque chose de transparent, donnant à lire effectivement un texte de manière aussi satisfaisante qu'en langue originale. Le principe de la littérature comparée, ou d'une certaine forme de littérature comparée, c'est qu'on peut comparer un texte français, une traduction française d'une tragédie grecque, d'un poème persan, etc., et qu'il y a donc un mode de lecture qui permet de passer de l'un à l'autre, de saisir leur contenu, leur style, leur particularité indépendamment de la langue considérée. On retrouve le même genre de problématiques en philosophie : est-ce que les dialogues de Platon doivent être nécessairement lus en grec, ou bien est-ce qu'une traduction, en particulier faite par des philosophes, des historiens de la philosophie, ne donne pas quelque chose d'équivalent à la compréhension du grec ? Cela dépend des usages, des demandes des

lecteurs. Je pense que les deux approches peuvent coexister de manière non problématique. Il est donc important pour le bibliothécaire de prendre conscience que la traduction n'est pas un processus transparent, que les traductions elles-mêmes sont historicisées et s'inscrivent dans un milieu, dans un projet particuliers.

De nouveaux modes de spécifications bibliographiques fonctionnelles permettent d'envisager un document en bibliothèque sous l'angle de toutes les étapes de sa production, de sa réception et de sa transmission. Que pensez-vous de l'utilité et de l'avenir de telles spécifications catalographiques pour rendre davantage visible la traduction en bibliothèque ?

De telles spécifications ont certainement un avenir. Je songe en arrière-plan au travail de George Steiner sur la tradition des Antigones¹⁹¹ depuis celle de Sophocle jusqu'à nos jours. Une fois encore, tout dépend du public, de ses attentes et de la conception que le bibliothécaire se fait de son propre métier. A-t-il un rôle de prescription et de proposition, ou bien doit-il plutôt répondre à des attentes ou des besoins qui peuvent être exprimés ? En même temps, une telle vision des catalogues et du référencement des œuvres suppose que le bibliothécaire possède un degré d'interdisciplinarité dans ses compétences qui le rendent capable de passer de l'histoire littéraire à l'histoire de l'art, de la musique, de la danse. Où commencer ? Où s'arrêter ? On ouvre là un champ infini.

Et l'on retrouve une autre Babel, proche de celle de Borges cette fois-ci...

Un tel mode de référencement peut conduire à des expérimentations, pour voir comment de telles spécifications fonctionnent sur des projets montés sur des sujets précis et limités. Je serais tenté de dire qu'aujourd'hui, il y a une logique centrifuge généralisée dans l'accès au savoir. Vous ouvrez un ordinateur et faites une recherche dans Google sur Antigone pour vous retrouver avec des millions de pages référencées sur le sujet (adaptations filmées, graphiques incluses). N'a-t-on pas plutôt besoin aujourd'hui en bibliothèque de points d'arrêt, de points de fixation ? Au lieu d'adopter une logique de navigation qui conduit à établir des chaînes de relations, ne peut-on pas inviter l'utilisateur à s'arrêter sur un document, sur une œuvre, à bien la maîtriser, et à partir de là, de rayonner, sans négliger le stade initial d'une lecture intensive ? A travers ces nouveaux référencements, c'est la diversité des missions des conservateurs des bibliothèques qui se trouve mise en lumière : leur logique ne sera pas la même selon qu'ils travailleront au Dépôt Légal de la BnF, dans une bibliothèque de recherche, une bibliothèque d'enseignement ou une bibliothèque de lecture publique. La visibilité plus ou moins grande des documents traduits permet de réfléchir sur la préservation et la patrimonialisation d'un certain type de culture, qui est une culture du passage, de l'équivalence, de la relation, de la série.

Cette culture est aussi une culture des l'éphémère : les traductions vieillissent plus que tout autre document écrit.

C'est tout à fait vrai. Ceci étant dit, je ne crois pas à une stricte formalisation, à une politique d'ensemble ou à un dispositif qui permettrait de répondre à ces exigences de manière généralisée pour toutes les bibliothèques de France. En revanche, il y a une réelle place pour des initiatives locales dans des bibliothèques particulières, en concertations avec les milieux universitaires, enseignants, associatifs et les groupes d'utilisateurs ayant chacun une expérience et

¹⁹¹ STEINER, George. *Les Antigones*. Paris : Gallimard, 1992.

un vécu particulier en matière de littératures étrangères et de traductions. Ce genre d'initiatives est tout à fait réalisable, par exemple avec l'organisation d'exposition de diverses traductions du même texte. Ce qui est intéressant ici, une fois encore, c'est le rôle du bibliothécaire comme agent de recomposition de la culture, des langues et des patrimoines, avec les problèmes que rencontrent à l'heure actuelle l'enseignement primaire et secondaire, l'université et la recherche, et où par exemple le budget d'acquisitions de tel CDI de collège se monte à quelques centaines d'euros. Le chiffre est complètement dérisoire, et pose réellement un problème : l'appauvrissement du CDI de ce collège peut-il être compensé par une bibliothèque de proximité plus riche ? Comment les deux peuvent-ils collaborer ? Comment une bibliothèque de proximité peut-elle collaborer avec les chercheurs, les universitaires, voire les médias au niveau documentaire ?

Comment appréhender en France la question de la traduction dans le contexte d'une économie de la connaissance mondialisée, où l'anglais est omniprésent et sert assez souvent de *lingua franca* qui dispenserait de traduire les ouvrages scientifiques ?

Je fais souvent l'expérience au cours de colloques à l'étranger de l'ignorance de la part des collègues anglo-saxons de la production scientifique francophone, germanophone, etc. il y a là véritablement là un obstacle à la circulation des savoirs. C'est un problème d'autant plus épineux que toute traduction a un coût éditorial. J'ai été à plusieurs reprises confronté au problème d'un ouvrage qu'il aurait été intéressant de traduire mais dont le coût de la traduction était prohibitif.

Annexe 2 – Traductologie et indices de cotation : tableau comparatif de quelques exemples

Cas de catalogues utilisant la Classification Décimale Dewey (CDD) :

Ouvrage	Cote dans les catalogues (CDD)		
	BnF	BU Université de Lyon 2	BML (CDD et classification maison)
BALLARD, Michel. <i>De Cicéron à Benjamin</i>	418.02	418.02	K 79880 (Silo moderne)
BERMAN, Antoine. <i>L'épreuve de l'étranger</i>	418.02 ou 830.900 6	418.02	830.6 ou A 084692 (Silo moderne)
BERMAN, Antoine. <i>Pour une critique des traductions : John Donne</i>	418.02 ou 821.3	418.02	K 98631 (Silo moderne)
BERMAN, Antoine. <i>La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain</i>	non indiquée	418.02	ouvrage non référencé
LADMIRAL, Jean-René. <i>Traduire : théorèmes pour la traduction</i>	418.02	418.02	418.02 ou A 049176 (Silo moderne)
LARBAUD, Valery. <i>Sous l'invocation de Saint Jérôme</i>	418.02 ou 801.95 ou 844.912	840.07	418.02 ou 463948 (Silo moderne)
MOUNIN, Georges. <i>Les Belles infidèles</i>	418.02	418.02	B 484480 (Silo moderne)
OSEKI-DÉPRÉ, Inès. <i>Théories et pratiques de la traduction littéraire</i>	418.02	418.02	418.02
PYM, Anthony. <i>Pour une éthique du traducteur</i>	non indiquée	ouvrage non référencé	K 115339 (Silo moderne)
RICOEUR, Paul. <i>Sur la traduction</i>	418.02	418.02	194
SAPIRO, Gisèle. <i>Translatio</i>	ouvrage non référencé	070.5	en traitement

Sources :

–Catalogue BN-Opale Plus [en ligne] : <<http://catalogue.bnf.fr>>

–Catalogue du SCD de l'Université Lyon 2 – Louis Lumière [en ligne] : <http://scdopac.univ-lyon2.fr/loris/jsp/system/win_main.jsp>

–Catalogue de la Bibliothèque municipale de Lyon [en ligne] : <<http://sbibbh.si.bm-lyon.fr/>>

Cas de catalogues utilisant la Classification Décimale Universelle (CDU) :

Ouvrage	Cote dans les catalogues (CDU)	
	BU Université de Paris 8	BPI
BALLARD, Michel. <i>De Cicéron à Benjamin</i>	801.91	803.4
BERMAN, Antoine. <i>L'épreuve de l'étranger</i>	801.91 ou 830.09"18	830(091)"18
BERMAN, Antoine. <i>Pour une critique des traductions : John Donne</i>	ouvrage non disponible	803.4
BERMAN, Antoine. <i>La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain</i>	801.91	803.4
LADMIRAL, Jean-René. <i>Traduire : théorèmes pour la traduction</i>	801.91	803.4
LARBAUD, Valéry. <i>Sous l'invocation de Saint Jérôme</i>	82.07 ou 840"19	840"19
MOUNIN, Georges. <i>Les Belles infidèles</i>	801.91	803.4
OSEKI-DÉPRÉ, Inès. <i>Théories et pratiques de la traduction littéraire</i>	ouvrage non référencé	803.4
PYM, Anthony. <i>Pour une éthique du traducteur</i>	801.91	803.4
RICOEUR, Paul. <i>Sur la traduction</i>	1"19"	803.4
SAPIRO, Gisèle. <i>Translatio</i>	en traitement	ouvrage non référencé

Sources :

-Catalogue du SCD de l'Université de Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis [en ligne] :

<<http://www-bu.univ-paris8.fr/cgi-bin/abweb/X5503/ID1407/G0>>

-Catalogue de la Bibliothèque Publique d'Information [en ligne] :

<<http://www.bpi.fr/portail2.jsp>>

Annexe 3 – L'exploitation des collections traitant de traductologie : comparaison de quelques exemples sous forme de tableau

Ouvrages présents à la Bibliothèque nationale de France :

Ouvrage	BnF
BALLARD, Michel. <i>De Cicéron à Benjamin</i>	Haut-de-jardin (salle G : littérature générale, théorie et critique salle H: linguistique) et Rez-de-jardin (libre accès, salle V : linguistique)
BERMAN, Antoine. <i>L'épreuve de l'étranger</i>	Haut-de-jardin (salle G : Langue allemande et littératures d'expression allemande) et Rez-de-jardin (magasin)
BERMAN, Antoine. <i>Pour une critique des traductions : John Donne</i>	Rez-de-Jardin (salle U : Littérature générale, théorie et critique) et Arsenal (magasin)
BERMAN, Antoine. <i>La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain</i>	Rez-de-Jardin (magasin)
LADMIRAL, Jean-René. <i>Traduire : théorèmes pour la traduction</i>	Haut-de-jardin (Salle H : Linguistique) et Rez-de-jardin (magasin)
LARBAUD, Valery. <i>Sous l'invocation de Saint Jérôme</i>	Haut-de-jardin (salle H : Littératures d'expression française) et Rez-de-jardin (libre accès, salle V : littératures d'expression française)
MOUNIN, Georges. <i>Les Belles infidèles</i>	Haut-de-jardin (salle H: linguistique), Rez-de-jardin (libre accès, salle V : linguistique) et Arsenal (magasin)
OSEKI-DÉPRÉ, Inès. <i>Théories et pratiques de la traduction littéraire</i>	Haut-de-jardin (salle G : Littérature générale, théorie et critique) et Rez-de-jardin (libre accès, salle U :littérature générale, théorie et critique)
PYM, Anthony. <i>Pour une éthique du traducteur</i>	Rez-de-Jardin (magasin)
RICOEUR, Paul. <i>Sur la traduction</i>	Haut-de-jardin (salle J : Philosophie) et Rez-de-jardin (libre accès, salle K : Philosophie)
SAPIRO, Gisèle. <i>Translatio</i>	ouvrage non référencé

Source :

Catalogue BN-Opale Plus [en ligne] : <<http://catalogue.bnf.fr>>

Ouvrages présents en bibliothèques universitaires :

Ouvrage	BU Université de Lyon 2	BU Université de Paris 8
BALLARD, Michel. <i>De Cicéron à Benjamin</i>	Chevreul (langues) et Bron (lettres et langues) – Prêt normal	Salle rouge – W : linguistique (empruntable)
BERMAN, Antoine. <i>L'épreuve de l'étranger</i>	Chevreul (langues) et Bron (lettres et langues) – Prêt normal	Salle rouge – W : linguistique (empruntable) ; Salle orange - VD : Allemand (empruntable)
BERMAN, Antoine. <i>Pour une critique des traductions : John Donne</i>	Bron (lettres et langues) – Prêt normal	ouvrage non disponible
BERMAN, Antoine. <i>La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain</i>	Bron (lettres et langues) – Prêt normal	Salle rouge – W : linguistique (empruntable)
LADMIRAL, Jean-René. <i>Traduire : théorèmes pour la traduction</i>	Chevreul (langues) et Bron (magasin) – Prêt normal	Salle rouge – W : linguistique (empruntable)
LARBAUD, Valéry. <i>Sous l'invocation de Saint Jérôme</i>	Chevreul (fonds quai C. Bernard, lettres et musicologie), Bron (lettres et langues) et Société de lecture (magasin) – Prêt normal	Salle brune – VL : littérature générale (empruntable) ; VF : Français (empruntable)
MOUNIN, Georges. <i>Les Belles infidèles</i>	Chevreul (langues) et Bron (lettres et langues) – Prêt normal	Salle rouge – W : linguistique (empruntable)
OSEKI-DÉPRÉ, Inès. <i>Théories et pratiques de la traduction littéraire</i>	Chevreul (langues) et Bron (lettres et langues) – Prêt normal	ouvrage non référencé
PYM, Anthony. <i>Pour une éthique du traducteur</i>	ouvrage non référencé	Salle rouge – W : linguistique (empruntable)
RICOEUR, Paul. <i>Sur la traduction</i>	Bron (lettres et langues) – Prêt normal	Salle bleue – B : Philosophie (empruntable)
SAPIRO, Gisèle. <i>Translatio</i>	Chevreul (Presse et généralités) et Bron (socio. & comm.) - Prêt normal	en traitement

Sources :

–Catalogue du SCD de l'Université Lyon 2 – Louis Lumière [en ligne] : <http://scdopac.univ-lyon2.fr/loris/jsp/system/win_main.jsp>

–Catalogue du SCD de l'Université de Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis [en ligne] : <<http://www-bu.univ-paris8.fr/cgi-bin/abweb/X5503/ID1407/G0>>

Ouvrages présents en bibliothèques de lecture publique :

Ouvrage	BPI	BML
BALLARD, Michel. <i>De Cicéron à Benjamin</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Silo moderne (à consulter sur place)
BERMAN, Antoine. <i>L'épreuve de l'étranger</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Part-Dieu : Littératures (empruntable) et silo moderne (à consulter sur place)
BERMAN, Antoine. <i>Pour une critique des traductions : John Donne</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Silo moderne (empruntable)
BERMAN, Antoine. <i>La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain</i>	libre accès - niv.3 - sur place	ouvrage non référencé
LADMIRAL, Jean-René. <i>Traduire : théorèmes pour la traduction</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Part-Dieu : Littératures (empruntable) et silo moderne (à consulter sur place)
LARBAUD, Valéry. <i>Sous l'invocation de Saint Jérôme</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Part-Dieu : Littératures (empruntable) et silo moderne (à consulter sur place)
MOUNIN, Georges. <i>Les Belles infidèles</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Silo moderne (à consulter sur place)
OSEKI-DÉPRÉ, Inès. <i>Théories et pratiques de la traduction littéraire</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Part-Dieu : Littératures (empruntable)
PYM, Anthony. <i>Pour une éthique du traducteur</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Silo moderne (empruntable)
RICOEUR, Paul. <i>Sur la traduction</i>	libre accès - niv.3 - sur place	Part-Dieu : Civilisation (empruntable)
SAPIRO, Gisèle. <i>Translatio</i>	ouvrage non référencé	en traitement

Sources :

-Catalogue de la Bibliothèque municipale de Lyon [en ligne] :

<<http://sbibbh.si.bm-lyon.fr/>>

-Catalogue de la Bibliothèque Publique d'Information [en ligne] :

<<http://www.bpi.fr/portail2.jsp>>